

# Insertion par le logement des jeunes en Pays de la Loire

Rapport diagnostic d'appui  
& d'aide à la décision des UDAF  
et COMPLÉMENT

~ 24 novembre 2021 ~  
~ 06 janvier 2022 ~

**Présenté par le Service recherche de l'ARIFTS**

Coordination scientifique :

- Vincent CHAUDET, Chercheur

Intervenants chercheurs :

- Pierre-Yves CHIRON, Sociologue
- Paula PICHINTINI, Chercheure

# SOMMAIRE

|                                                                                                                             |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>INTRODUCTION</b>                                                                                                         | <b>3</b>  |
| Problématique du logement des jeunes : contextes, publics, commande                                                         |           |
| <b>1. SOURCES DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b>                                                                                 | <b>4</b>  |
| 1.1 Liste des acteurs rencontrés et interviewés                                                                             | 4         |
| 1.2 Méthodologie                                                                                                            | 6         |
| 1.3 Présentation de la région et de ses contextes de Logement des 18-25<br>(approche globale et par départements)           | 8         |
| <b>2. ANALYSE-RESTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENTS</b>                                                   | <b>12</b> |
| 2.1 Définir les publics                                                                                                     | 11        |
| 2.2 Accueil favorable de l'enquête                                                                                          | 12        |
| 2.3 Constats partagés entre départements concernant les jeunes majeurs                                                      | 12        |
| <b>3. PRÉCONISATIONS ET PISTES D'ACTION</b>                                                                                 | <b>19</b> |
| 3.1 Coordonner et piloter un collectif régional d'acteurs sur l'accès au logement                                           | 19        |
| 3.2 Constituer un répertoire de dispositifs et d'acteurs ressources par département                                         | 19        |
| 3.3 Favoriser des logements en colocation                                                                                   | 20        |
| 3.4 Proposer des accompagnement individuels (de type « L'Appui 53 »)                                                        | 20        |
| 3.5 Constituer un parc de logements disponibles                                                                             | 21        |
| 3.6 Récits de parcours de jeunes de l'ASE                                                                                   | 22        |
| 3.7 Accompagnement et éducation : des notions et pratiques à débattre en interne et<br>en concertation avec les partenaires | 23        |
| <b>CONCLUSION</b>                                                                                                           | <b>25</b> |
| <b>ANNEXES</b>                                                                                                              | <b>27</b> |
| Table des annexes                                                                                                           | 27        |
| Annexe 1 Définition des Notions & Concepts-clefs                                                                            | 28        |
| Annexe 2 Département Vendée - Sortants ASE                                                                                  | 40        |
| Annexe 3 Dispositifs et historiques logement (à venir)                                                                      | 43        |
| Annexe 4 Historiques Lois CHRS (1974-2002)                                                                                  | 44        |
| Annexe 5 Portrait d'Edgard 19 ans                                                                                           | 46        |
| Annexe 6 Portrait de Jeunes sortis de Protection Enfance                                                                    | 48        |
| Annexe 7 Profils de Publics et d'Accompagnements                                                                            | 51        |
| Annexe 8 Guide d'entretiens                                                                                                 | 56        |
| Annexe 9 Questionnaire                                                                                                      | 58        |
| Annexe 10 Mail d'envoi Questionnaire                                                                                        | 61        |
| Annexe 15 Synthèse enquête URIOPS (2021)                                                                                    | 63        |

---

## INTRODUCTION

---

### Problématique du logement des jeunes

Lors de la réponse pour la réalisation de ce diagnostic de territoire, nous nous sommes engagés à apporter une compréhension à propos de la complexité inhérente à l'insertion par le logement des jeunes de 18-25 ans, en fournissant notamment « une carte et une boussole » afin de mieux cerner « les réalités de terrain et faire des choix opérationnels en connaissance de cause ». Soit, une étude diagnostic comme support à la connaissance d'enjeux et d'aide et à la décision.

Dans cette dynamique, nous avons voulu, très tôt, suivant le souhait formulé dans la commande, que le COPIL soit tenu au courant des avancées du diagnostic en y associant au plus près les directions d'UDAF et certains de leurs professionnels-ressources, afin d'y contribuer de leur place.

De même, dans la perspective d'actions concrètes, il nous est apparu évident de rencontrer des partenaires actuels et potentiels des UDAF, avec l'aval des directions, dans un souci de cohérence et de liens à consolider ou à construire autour de projets (en cours ou à venir) de logement des jeunes.

Un autre enjeu, en plus de celui de la co-implication des UDAF dans ce processus d'étude, a été de produire de la connaissance à partir d'informations issues de nombreuses sources, dû au fait d'une multiplicité d'acteurs, de dispositifs et compétences impliqués sur chaque territoire en faveur du logement et de l'accompagnement à l'insertion des jeunes.

Ainsi, force est de constater une abondante (mais dispersée) production d'écrits sur le sujet du logement des jeunes, de leurs besoins et des réponses existantes. Qu'il s'agisse d'études, de rapports, de journées d'études et d'ouvrages sur le sujet. Constats qui nous avaient amenés à indiquer que « La question de l'insertion par le logement fait intervenir plusieurs échelons d'action des politiques sociales » concourant de fait à une complexité floue, caractérisée par un enchevêtrement de mesures, d'acteurs et de dispositifs.

Autant d'aspects qui ont nécessité, de notre part, de repartir de ces réalités en privilégiant la prise en compte de réalités vécues et perçues par des acteurs de terrains (dont les UDAF), sans jamais pouvoir prétendre à l'exhaustivité en la matière. De nombreux acteurs se sont donc rendus disponibles à notre enquête, en dépit de leur sur-sollicitation et des agendas contraints. Nous avons mené ainsi plus d'une quarantaine d'interviews, diffusé une vingtaine de questionnaires ciblés et parcouru plus d'une cinquantaine de documents spécialisés sur le sujet (ouvrages, articles, rapports, sites, bases de données...)

Malgré cela, il n'a pas toujours été possible, dans le temps imparti, de joindre ou de finaliser certaines prises de contacts ni de le faire de façon égale pour l'ensemble des cinq départements. Nous sommes cependant en mesure d'apporter nombre d'informations transversales de qualité concernant tous les départements et pour certains d'entre eux plus spécifiquement. Suite au COPIL 2, il a aussi été possible, sous différentes formes, d'apporter des informations sur la base de propos tenus par des jeunes concernés par la question de l'insertion par le logement.

Dans ce rapport de diagnostic, vous trouverez abordé, par chapitre :

- Chap. 1** - La liste des personnes et services interviewés (nos sources)
  - La méthodologie suivie, ses forces et limites
  - Des données statistiques simplifiées sur le logement en Pays de la Loire
- Chap. 2** - Une définition générique des publics
  - Les constats partagés entre départements (synthèse et analyse de nos résultats)
- Chap. 3** - Préconisations et pistes concrètes d'action
- Annexes** - Fiches-repères et fiches-outils

## Chap. 1 SOURCES DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

### 1.1 Liste des acteurs rencontrés et interviewés

| Entretiens réalisés                                               | Dép.  | Nb Ent. | Nb Pers |
|-------------------------------------------------------------------|-------|---------|---------|
| Mission Locale 49 – Isabelle CHARRIER                             | 49    | 1       | 1       |
| Habitat Jeunes David d’Angers 49 – Gaëla DANIEL                   | 49    | 1       | 1       |
| Habitat Jeunes David d’Angers 49 – Marie-Laure CLOAREC            | 49    | 1       | 1       |
| UDAF 49 – Malika GLANNY                                           | 49    | 1       | 1       |
| DREETS 49 (ex DDCS) - Virginie BROHAN                             | 49    | 1       | 1       |
| UDAF 44 – Nathalie PAYELLE et Nathalie MOREAU                     | 44    | 1       | 2       |
| UDAF 72 – Olivier ECLASSE                                         | 72    | 1       | 1       |
| UDAF 72 – Adeline IANOTTO                                         | 72    | 1       | 1       |
| UDAF 72 – Céline MAZIER                                           | 72    | 1       | 1       |
| PASS 49 – Gilles Mathieu SALLÉ                                    | 49    | 1       | 1       |
| ASE 49 – M. RAIMBAULT et Mme GEANDREAU                            | 49    | 1       | 2       |
| Apprentis d’Auteuil 49 – Mme GABORIEAU                            | 49    | 1       | 1       |
| UDAF 53 – Émeric CROISSANT                                        | 53    | 1       | 1       |
| SIAO 49 – M. LEGENDRE                                             | 49    | 1       | 1       |
| MDA 49 – M. ESCUDERO                                              | 49    | 1       | 1       |
| UDAF 49 – Malika GLANNY                                           | 49    | 1       |         |
| UDAF 49 – Virginie MÉNARD et Lisa CHALOPAIN                       | 49    | 1       | 2       |
| UDAF 49 – Marie Paule BLANLOEIL et Hélène MARCEAU                 | 49    | 1       | 2       |
| Médiation familiale UDAF 49 – Françoise BOUVET                    | 49    | 1       | 1       |
| FSL 49 – Mme BELLANGER                                            | 49    | 1       | 1       |
| L’Appui 53 – Arthur CHARBONNIER                                   | 53    | 1       | 1       |
| UDAF 85 – M. RABAUD                                               | 85    | 1       | 1       |
| UDAF 49 Mandataires – Frédérique QUINIOU et Mathilde DURET        | 49    | 1       | 2       |
| UDAF 49 Mandataires – Émilie SOURICE et Justine REVERDY           | 49    | 1       | 2       |
| UDAF 49 Dir Pôle Juridique – Bernard TROTREAU                     | 49    | 1       | 1       |
| Préfecture de Région – Clémence ROYER Stagiaire et Anne POSTIC    | PDL   | 1       | 1       |
| Journée régionale de sensibilisation plan pauvreté (14 septembre) | PDL   |         |         |
| Plateforme ASE du CD44 – Clément SEVRIN, responsable              | 44    | 1       | 1       |
| GIRPEPH 44 – Élodie GOUETH, coordinatrice des projets             | 44    | 1       | 1       |
| SI/SIAO 85 – M. BRICAUD, directeur                                | 85    | 1       | 1       |
| Observatoire de l’enfance 85 – Olivier MANDONNET                  | 85    | 1       | 1       |
| Mission Locale 85 Sables-d’Olonne – M. BRUEL, responsable         | 85    | 1       | 1       |
| Mission Locale 44 – Audray GIRAUD, responsable                    | 44    | 1       | 1       |
| ADELIS CAP Jeunes 44 – Sandrine ROUL, coordinatrice d’APPAR(T)    | 44    | 1       | 1       |
| Maison Départementale des Adolescents 85 – Mme PICARD             | 85    | 1       | 1       |
| Observatoire régional de la Santé, PDL – J-F. BUYCK, directeur    | PDL   | 1       | 1       |
| FSL 44 – Julie BATARD et Christine BENTAYEB, responsables         | 44    | 1       | 2       |
| PDALHPD 44 – Mme JOUANDAU, responsable du plan                    | 44    | 1       | 1       |
| FSL 85 – Clément MARCHEIX                                         | 85    | 1       | 1       |
| REPAIRS 44 – Anissa DESSINOVA, coordinatrice                      | 44    | 1       | 1       |
| Union Régionale des Missions Locales – B. DRAPEAU                 | PDL   | 1       | 2       |
| UDAF 85 – A. TESSIER                                              | 85    | 1       | 1       |
| CD 53, Prévention Spécialisée – C. CHAUVIGNÉ                      | 53    | 1       | 1       |
| INALTA 72-53 – Laurent OLLIVIER                                   | 72-53 | 1       | 1       |
| URIOPSS – Mme BUFFARD                                             | PDL   | 1       | 1       |
| ASE 85 – Mme NOUAÏLLE, responsable (RV en attente)                | 85    |         |         |

## Établissements contactés par questionnaire

|                                                                 |     |
|-----------------------------------------------------------------|-----|
| SI/SIAO 44 – Mme PERRINEL                                       | 44  |
| ASE 44 – Mme JOYAU, responsable                                 | 44  |
| Maison des adolescents 44 – Patrick COTTIN                      | 44  |
| Habitat et logement 85 – Karine de ST-MICHEL, responsable       | 85  |
| Apprentis d'Auteuil 44 – Christian JACQUEMIN                    | 44  |
| La grande Famille 85 ADEPAPE – Mme Reine DOUIN                  | 85  |
| CREAI Pays de la Loire – Arièle LAMBERT                         | PDL |
| Vendée Logement – CD 85, Isabelle RIVIÈRE                       | 85  |
| Association Passerelle, Nantes – Yasmina FONTAINE, directrice   | 44  |
| Association Agropolis 85 La Roche-sur-Yon                       | 85  |
| Université d'Angers – Laurent BORDET, chargé logement étudiants | 49  |
| Mission Locale 53 – Yannick CHRIST                              | 53  |
| MDA 72 – secrétariat                                            | 72  |
| La Gautrèche 85 (ex CHRS Jeunes Cholet)                         | 85  |
| Copainville 53                                                  | 53  |
| Association Montjoie 72 – Ekpo AKOWABA, chef de service         | 72  |
| ASE 72 – M. Le Charpentier, directeur                           | 72  |
| Association Podélia (à confirmer)                               | PDL |

## Autres établissements contactés (sans RV obtenus\*)

|                                                                    |    |
|--------------------------------------------------------------------|----|
| ASE 53 – Valérie Dupré, directrice adjointe                        | 53 |
| ASE 72 – M. Le Charpentier, directeur                              | 72 |
| Association Les Deux Rives 53 – Jean-François Rossignol, directeur | 53 |
| Maison relais Nelson Mandela (72) – M. JEULIN, directeur           | 72 |
| SIAO 53 – M. JF Rossignol (dir. Asso. Les Deux Rives)              | 53 |
| Tarmac 72 – Benjamin PARIS, directeur                              | 72 |
| Association Montjoie 72 – Akowaba EKPO, directeur                  | 72 |
| Action Logement 72 – Mme JOLIVEAU et Mme GUYARD                    | 72 |
| MDPH 72 – Agnès Maillard, directrice adjointe                      | 72 |
| Mission Locale 53 – Agnès TROTTIER, responsable de secteurs        | 53 |
| AAVAS – Clothilde Copain                                           | 49 |
| Abris de la Providence – Frédéric Guillou                          | 49 |

\* Premier contact établi avec la structure, mais pas avec la personne concernée

## 1.2 Méthodologie

En résumé :

- > Trois étapes, encadrées par 3 COPIL, de :  
*Co-construction, élaboration, échanges collaboratifs et information suivie.*
- > Recueil et analyse d'informations :  
*Une quarantaine d'entretiens, vingtaine de questionnaires, littérature spécialisée.*
- > Anonymat des propos tenus.

Calendrier :

- 06 juillet 2021 : première rencontre, préalable (CR de l'URAF)
- 30 août 2021 : COPIL 1, réunissant 3 directions d'UDAF, URAF et SR-ARIFTS
- 17 sept. 2021 : COPIL 1bis, réunissant 2 directions d'UDAF, URAF et SR-ARIFTS
- 20 oct. 2021 : COPIL 2, réunissant 5 directions d'UDAF, URAF et SR-ARIFTS

Interviews réalisés (août à novembre 2021) :

- 44 établissements, services, personnes interviewées, de visu, par tél ou en Visio.
- 20 établissements, services interrogés par questionnaire (annexes 9-10).

### Étapes de réalisation

Le diagnostic territorial s'est déroulé suivant trois étapes, correspondant :

- 1) au lancement et à la co-construction de l'étude
- 2) à la collecte et au traitement des données
- 3) à la restitution de l'étude et analyse partagée des résultats.

La réalisation de chacune de ces étapes a été tributaire des disponibilités et autres impératifs dans une période relativement courte. Trois étapes bordées par 3 COPIL permettant une information suivie sur l'avancée et le déroulement des travaux :

Le premier COPIL, réuni le 30 août et le 17 septembre, programmé pour l'étape de lancement et de co-construction du diagnostic, a permis de mieux comprendre chaque contexte particulier, de préciser les besoins et attentes spécifiques par UDAF, ainsi que de déterminer les listes de services et personnes incontournables à interviewer dans chaque département. À ce moment, a été confirmé la possibilité de rencontrer et d'interviewer des professionnels des UDAF (CR des COPIL, annexes 10 à 12).

Dans une logique de coopération et de co-construction, il a pu être échangé des propositions et questions entre les parties-prenantes permettant d'identifier divers enjeux touchant à la délimitation de ce que « projet d'insertion par le logement » peut signifier pour les UDAF. Également, de repérer des champs d'actions et compétences par UDAF et, finalement, de favoriser une appropriation commune des composantes de chaque territoire d'étude au regard d'une diversité et hétérogénéité d'enjeux. Puis, de réfléchir sur les publics visés et les perspectives d'actions projetées dans le cadre de projets.

Le deuxième COPIL, réuni le 20 octobre, a constitué un point d'étape de l'avancement des travaux en cours et d'échanger à propos des premiers éléments et résultats recueillis présentés dans un Diaporama (annexe 14). Le délai de réalisation et de restitution du diagnostic a été avancé de 2-3 semaines pour coïncider avec le dépôt, pour l'URAF, d'une réponse à Appel à projet et demande de subvention dans le cadre du Plan pauvreté (CR COPIL 2, annexe 13).

Lors de cette deuxième étape, de la fin août/mi-septembre à la mi-octobre, la méthodologie couplant les approches qualitative et quantitative a été mise en œuvre par les enquêteurs-chercheurs du Service recherche de l'ARIFTS auprès de listes de contacts validés par les UDAF.

Page 6/63

À ce moment, les enquêteurs avaient réalisé : 18 entretiens semi-directifs, un repérage des sites Web des institutions et acteurs du secteur de l'insertion par le logement, un chiffrage et une contextualisation de la problématique logement des 18-25 ans, en Pays de la Loire et par départements. Un questionnaire a également été pré-construit, à destination d'institutions et acteurs au cas où ceux-ci ne pourraient pas être interviewés avant la restitution du diagnostic.

La question de recueillir des propos de jeunes a été soulevée au COPIL 2. De fait, les ateliers RORF auraient pu, dans une certaine mesure, apporter des éléments au diagnostic. Mais ils ont été annulés entre-temps (entre le 13 et le 22 sept.), faute de participants suffisants, ce qui n'a pas permis d'en tirer profit. Également, la proposition de réunir des jeunes en formation dans une MFR ne s'est pas concrétisée.

La troisième étape qui s'achève avec la restitution lors du 3<sup>e</sup> COPIL a consisté à terminer le recueil de données par interviews et à réaliser l'analyse de contenu en vue de sa restitution lors du COPIL 3, avancé à la date du 24 novembre 2021. Parvenus à cette étape, 44 interviews ont été réalisés, sur site et en distanciel, selon les cas, permettant de rencontrer 51 personnes. Un questionnaire a été finalisé et adressé à une vingtaine d'établissements et services concernés (avec peu de retours pour le moment).

Une analyse documentaire s'est poursuivie sur l'ensemble des trois étapes concernant un corpus conséquent d'articles et de rapports ciblés (plus d'une cinquantaine), avec une focale particulière sur les départements et région des Pays de la Loire. Les données ainsi récoltées ont été soit réutilisées directement en tant que résultats (par ex. pour les éléments statistiques de l'INSEE), soit pour l'analyse de nos résultats, soit pour réaliser des résumés ou synthèses venant constituer une ressource complémentaire, permettant « d'entrer » dans la base documentaire apportée par la bibliographie. L'analyse de cette très vaste documentation a aussi permis de réaliser une fiche qui récapitule des définitions de notions-clefs, utilisées par les professionnels du logement et de l'insertion des jeunes, ainsi que des types de publics concernés par les dispositifs logement des 18-25 ans (annexe 1).

Ces documents pour la plupart déjà finalisés seront remis intégralement, quelques jours après le COPIL 3 (avant le 10 décembre), sur support numérique (clef USB).

#### **Détail des opérations méthodologiques conduites :**

- Analyse statistique : socio-démographique et socio-économique des territoires
- Analyse thématique : des interviews, sur la base de synthèses d'entretiens
- Analyse bibliographique et de textes
- Recension : de dispositifs d'accompagnement et d'insertion des jeunes par le logement
- Détection et analyse : de besoins, de profils des publics et de besoins « non couvert »
- Catégorisation : territoires et publics ciblés par l'étude, en fonction des besoins repérés.
- Données par département : croisées à des données nationales et/ou régionales
- Préconisations et pistes d'actions : contextualisées et par catégorie ciblée de jeunes

#### **Limites...**

Le délai de réalisation, notamment pour y associer plus des jeunes potentiellement concernés. Des délais de validation des contacts par nos interlocuteurs parfois longs (entrées en contact, appels standards, redirections, attentes, relances multiples...), des professionnels intéressés et à la fois très pris.

#### **... et compensations :**

Le nombre de personnes interviewées pour ce diagnostic est élevé pour le délai imparti.

Des témoignages de jeunes suffisamment récents ont été recensés dans des études (ayant fait l'objet d'articles spécialisés), et des portraits ou témoignages issus de plusieurs sources ont pu

être produits. Leur consultation pourra compenser le manque éventuellement constaté sur ce point (annexes 5-6).

### 1.3 Présentation de la région et de ses contextes du Logement des 18-25

#### Approche globale et par départements

#### Les Pays de la Loire, une région dynamique

Les Pays de la Loire bénéficient, depuis 1968, d'une augmentation constante de sa population. Soit environ 378.1500 habitants en 2018. C'est une des régions françaises où la croissance de la population est la plus dynamique. Cette augmentation s'appuie sur un solde migratoire positif (+0,4%) supérieur au *solde naturel*<sup>1</sup> (+0,2%) entre 2013 et 2018.

Néanmoins, depuis 2014, les naissances sont en baisse. La part des moins de 30 ans est en baisse depuis 2008 dans l'ensemble de la population ligérienne (-17% de 15-29 ans, en 2018). La part des plus de soixante ans est, par contre, en augmentation.

Le département de Loire-Atlantique concentre une part importante de la population régionale (37% de la population régionale). À l'opposé, la Mayenne est le département le moins peuplé (8% de la population régionale).

Les 641.000 jeunes ligériens de 15 à 29 ans comptent davantage d'hommes que de femmes.

#### Décrochage scolaire

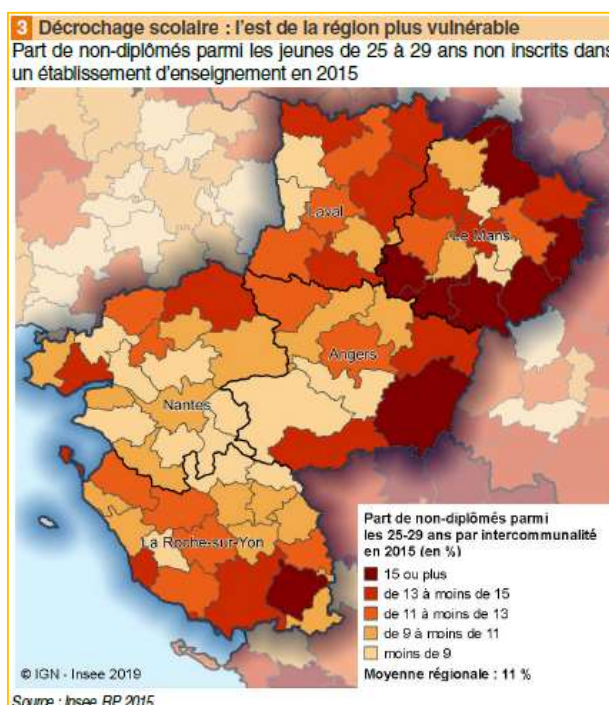
Sur le plan scolaire, 96,6% des jeunes de 15 à 17 ans sont scolarisés en 2018, et 49,6% des jeunes de 18 à 24 ans. Dans ces deux tranches d'âges, les jeunes femmes sont davantage scolarisées que les jeunes hommes.

Certains territoires de la région (fig. 1, ci-contre) présentent des taux de décrochage plus forts, tels que les pourtours du territoire ligérien, notamment : l'Est du Maine et Loire, Le Sud, l'Est et le Nord de la Sarthe, le Sud de la Vendée. 13,9% des jeunes ligériens de 15 à 24 ans ne sont pas insérés contre 16,3% à l'échelle nationale.

Fig. 1 – Décrochage scolaire

#### Chômage

Le taux de chômage en 2018 est de 11,2% pour l'ensemble de la population. Il est deux fois plus élevé pour les jeunes hommes de 15 à 24 ans (21%) et davantage encore pour les jeunes femmes du même âge (25%). Les jeunes sont confrontés à une sur représentation des temps partiels lorsqu'ils accèdent à l'emploi. 18,2% pour les jeunes hommes de 15 à 24 ans (7,1% pour l'ensemble des hommes de la région) et 35% pour les jeunes femmes (30,6% pour l'ensemble des femmes de la région).

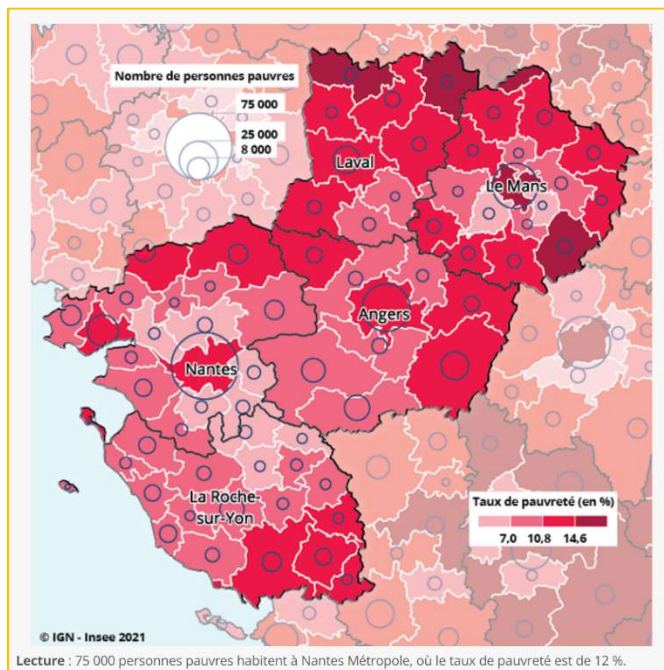


<sup>1</sup> Ou *variation naturelle* : différence entre nb de naissances vivantes et nb de décès sur un territoire.

Les ligériens se déplacent de plus en plus pour travailler dans une autre commune que leur commune de résidence. En 2018, ils sont 80% à utiliser leur voiture pour ce faire. Seuls 7% des ligériens se rendent au travail par le biais des transports en commun.

## Pauvreté

La région des Pays de la Loire est une région où le taux de pauvreté est sensiblement plus faible que dans les autres régions françaises. La répartition par zones où la pauvreté est la plus évidente (fig. 2) fait écho à la carte précédente sur le décrochage scolaire.



**Fig. 2 – Nombre de personnes pauvres et taux de pauvreté par intercommunalité (en 2018) <sup>2</sup>**

Les zones de la région les plus touchées par la pauvreté de ses habitants sont principalement réparties aux pourtours de la région, mis à part le littoral atlantique.

On retrouve également des poches de pauvreté dans les quartiers sensibles des grandes agglomération (Nantes, Angers, Le Mans).

Ces trois agglomérations regroupent environ 37% des personnes sous le seuil de pauvreté de la région.

Les jeunes des agglomérations sont également davantage touchés par la pauvreté que leurs aînés (27% des jeunes de 25 à 29 ans sont sous le seuil de pauvreté au Mans, 19% à Angers, et 16% à Nantes).

Les territoires éloignés des grandes villes peuvent cumuler plusieurs caractéristiques du point de vue de leur structure démographique : familles monoparentales, personnes âgées, ... et ainsi présenter un taux de pauvreté supérieur à la moyenne régionale.

En 2018, le taux de pauvreté de la région est de 11%, et 18% pour les moins de 30 ans.

## Logement

La région compte un peu plus de 2.000.000 de logements. 82,7% de ces logements sont des résidences principales. 6,6% des logements de la région sont vacants.

Concernant l'accès au logement pour les jeunes, Emmanuelle Maunaye parle d'un « parcours semé d'embûches » (CNAF, 2016).

Une partie des jeunes vivent la décohabitation du domicile parental sous la contrainte (études, mésentente, ...). Il y a, de plus, une forte concurrence pour accéder à des petits logements. De nombreuses zones du territoire sont, soit non pourvues en petits logements, soit saturées. Les offres ne satisfont pas les demandes.

<sup>2</sup> Hélène Chesnel et Christophe Fouchard (2021). Inégalité et pauvreté dans les Pays de La Loire. INSEE Analyses PDL. Lien : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5365641> (consulté : le 22 novembre 2021).

Les conditions d'accès au logement ne sont pas non plus favorables aux jeunes (garanties, cautions, avances de loyers, ...). Les jeunes se retournent alors parfois vers le privé, mais certains logements présentent des défauts d'isolation, de l'insalubrité.

Le coût des loyers plus la précarité des logements génèrent une sur-mobilité auxquels les jeunes, plus que d'autres catégories de la population, sont confrontés.

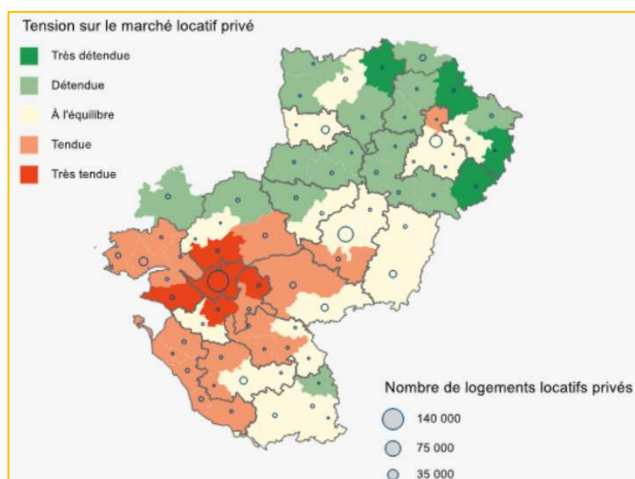
Les modes d'habitat des jeunes peuvent être très diversifiés : en couple, en solo, en co-location, chez un tiers, ...) et réversible avec un retour chez les parents.

### Tensions sur le marché du logement

La diminution de la taille des ménages est aussi une réalité dans la région comme à l'échelle nationale, ce qui génère davantage de tensions sur le marché du logement, notamment dans les grandes villes étudiantes de la région.

**Fig. 3 – Marché du logement en PDL** <sup>3</sup>

Des territoires sont fortement marqués par cette problématique. Par exemple, le Nord Est de la Vendée où une activité économique dynamique, liée à l'accueil touristique saisonnier (annexe 2) et cumulée à un habitat de type pavillonnaire, conduit à un marché du logement saturé et à une augmentation importante des loyers.



Les grandes villes et en particulier les villes étudiantes sont confrontées à des difficultés similaires. Cependant, des territoires *a priori* moins saturés (sinistrés) sur la question du logement, peuvent également, pour des petits logements, être confrontés aux mêmes difficultés, comme la Mayenne.

### Inégalités face aux difficultés

Globalement, la région des Pays de la Loire recèle moins de fragilités, moins de précarités sociales que la moyenne des autres régions françaises. La population y est moins dépendante des minimas sociaux et le taux de pauvreté est en deçà des moyennes régionales françaises. Les jeunes s'y trouvent par conséquent moins en situation de désinsertion.

Néanmoins, la crise sanitaire de la Covid 19 a eu un effet fragilisant sur l'ensemble de la population et notamment chez les jeunes (URIOPSS, 2021). Cette crise a précarisé, creusé les inégalités sociales et développé du mal être. Et celui-ci s'est encore aggravé chez les publics les plus fragiles.

Entre février et avril 2020, les demandeurs d'emploi chez les jeunes de moins de 30 ans ont augmenté de 40% (DARES). Un jeune sur deux a confié, début 2021, avoir réduit ses dépenses alimentaires ou avoir sauté un repas régulièrement au cours des six derniers mois. Ils sont également 20% de plus à avoir des difficultés à payer leur loyer.

Des inégalités se sont creusées également concernant l'accès aux technologies de l'informatique lesquels se sont avérés *a contrario* des outils indispensables pour la continuité des études

<sup>3</sup> CARIF-OREF (2021). Lien : <https://www.reperes-paysdelaloire.fr/explorer/sa-population/logement> (consulté : le 24 novembre 2021).

pendant les confinements. La promiscuité dans les logements ou bien le défaut d'équipement a pu favoriser aussi le décrochage, scolaire comme universitaire ou professionnel <sup>4</sup>.

La crise Covid a également aggravé l'isolement des jeunes du fait la fermeture de nombreux lieux de sociabilité (sport, culture, lieux conviviaux...) qui représentent de véritables lieux de ressources pour eux. On a pu ainsi constater le développement de troubles psychique et anxieux chez les jeunes ainsi que d'états dépressifs (multiplié par deux entre 2019 et 2020, chez les jeunes de 15 à 25 ans).

Si la région des Pays de la Loire ne fait *a priori* pas partie des régions les plus sinistrées, tant sur le plan économique que social, des zones de fragilité sont cependant repérables sur des portions de territoires, d'un département à l'autre. Les jeunes, en particulier s'ils ne disposent pas de soutien familial, sont particulièrement exposés aux vicissitudes et aux évolutions récentes.

---

## **Chap. 2 ANALYSE-RESTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENTS**

---

### **2.1 Définir les publics <sup>5</sup>**

"Les jeunes" représentent une catégorie générique qui ne les définit qu'approximativement et qui ne rend pas compte de leur diversité.

« La jeunesse n'est qu'un mot », formule de Pierre Bourdieu<sup>6</sup> devenue culte en sociologie. Nous parlons donc, en sociologie "des jeunes", non pas comme une catégorie englobante, mais comme une expression de la pluralité de ce public. Il y a *des* jeunesses. Or, les acteurs que nous avons rencontrés ont également évoqué *des* jeunesses, différentes, non miscibles dans leurs problématiques, leurs modes d'accompagnement et prises en charge. En fait, si, miscibles parfois, notamment au travers du cumul de problématiques différentes.

Nous pourrions nous attacher ici à des définitions sociologiques pour parler de "vulnérabilité", de "précarité", "d'errance", mots entendus dans le cadre de nos entretiens. Mais la définition de la jeunesse suit également les dispositifs dans lesquels ils s'inscrivent. Ces termes, au demeurant, sont abordés et définis dans notre lexique (annexe 1).

Les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance ont été au centre des préoccupations dans plusieurs de nos entretiens. Ils représentent une catégorie à part entière, elle-même plurielle. 1) Par l'âge, tout d'abord, entre des jeunes encore accompagnés dans leur minorité en institution ou en famille d'accueil ou bien en migrations réversibles entre les deux (alternance Maisons d'enfants / Familles d'accueil). Les jeunes majeurs également, toujours en contrat d'accompagnement au sein de l'ASE, dans le cadre de Contrats Jeunes Majeurs, jusqu'à 21 ans.

2) Par les troubles psychologiques, ensuite, qui représentent une autre entrée dans la catégorie de la jeunesse. Elle concerne la psychiatrie et l'accompagnement psychologique. De plus en plus de jeunes rencontrent en effet des difficultés de cet ordre. Les acteurs interviewés ont été unanimes pour noter l'augmentation de problématiques de cet ordre auprès des jeunes qu'ils accompagnent. Entre troubles psychologiques et difficultés relationnelles, ou troubles sociologiques, la frontière est parfois difficile à identifier et sa distinction de renvoyer à des interprétations dont les enjeux institutionnels ne sont pas forcément absents.

---

<sup>4</sup> Ce phénomène a été observé à l'ARIFTS qui forme 1.200 étudiants en travail social.

<sup>5</sup> Cf. les définitions de « jeunesse » dans l'Annexe « Définition des notions et concepts-clefs ».

<sup>6</sup> Prononcée lors d'un entretien, en 1978. Lien : [ese.urhaj-idf.fr/IMG/pdf/jeunesse\\_bourdieu.pdf](http://ese.urhaj-idf.fr/IMG/pdf/jeunesse_bourdieu.pdf) (consulté le 20 novembre 2021).

3) Les états dépressifs ont été également évoqués, notamment par les acteurs rencontrés intervenant dans le champ de la santé. La crise sanitaire a généré une augmentation de la fragilité psychologique également chez les étudiants. Le confinement, la fermeture des lieux festifs et de convivialité ont renforcé l'isolement des jeunes qui vivent en dehors du domicile parental entraînant chez eux une aggravation de l'état dépressif et anxieux.

4) La précarité économique touche les jeunes et parfois (trop souvent) les jeunes étudiants. Évoqué dans la présentation du territoire régional, la crise sanitaire a aussi aggravé le chômage des jeunes. Les jeunes en situation d'Intérim ont pu se retrouver pour leur part en difficultés, mais également les étudiants cumulant un "petit boulot".

5) La vulnérabilité, au-delà des problématiques de santé mentale, de maladie et de troubles psychiques est venue s'inscrire dans un autre contexte, celui de l'accès au logement pour des jeunes non autonomes ou bien présentant des fragilités relationnelles.

## **2.2 Accueil favorable de l'enquête**

Plus de cinquante personnes ont été rencontrées pour ce diagnostic, dans le cadre de plus de quarante entretiens. L'accueil de la démarche par les acteurs rencontrés a été très favorable, autant dans les institutions que dans les associations.

Les personnes interviewées ont semblé satisfaites de participer à cette enquête et ont pris le temps de répondre à nos questions, se sont dit disponibles pour être à nouveau sollicitées si besoin était.

Au travers des réponses qu'ils nous ont apportées, les personnes interviewées ont mis en évidence des imperfections existantes dans le domaine de l'accompagnement des jeunes vers le logement et, plus largement, vers l'insertion. Elles se sont montrées motivées pour réfléchir et participer à la recherche de solutions afin de faciliter cette insertion des jeunes par le logement.

Ils nous ont dit être globalement intéressés pour avoir accès aux conclusions de cette enquête et disponibles pour participer à des échanges avec les UDAF. Il faut comprendre ici autant le souhait pour ces interlocuteurs de se rapprocher d'un partenaire qu'ils connaissent, mais principalement à travers ses missions de Tutelles et de Curatelles, qu'une volonté de s'inscrire dans la co-construction de réponses aux problématiques des jeunes.

## **2.3 Constats partagés entre départements concernant les jeunes majeurs**

### **Évolution des publics**

L'ensemble des acteurs rencontrés a évoqué un rajeunissement dans les situations difficiles. Les jeunes sont confrontés, plus jeunes, au décrochage scolaire, aux ruptures de parcours d'insertion.

Ces acteurs constatent aussi chez les jeunes une augmentation des troubles psychologiques. Constat qui est à mettre en parallèle des « évolutions » de la psychiatrie ces dernières années. La réduction des capacités d'accueil génère des durées de prise en charge plus courtes ou encore des diagnostics qui sont présentés comme ne relevant pas de la psychiatrie...

Les jeunes qui présentent des troubles psychiques sont de moins en moins pris en charge et ressortent plus rapidement des institutions de santé. Ils se retrouvent alors, en absence d'accueil familial, livrés à eux-mêmes. La crise sanitaire ayant généré pour sa part une augmentation de la précarité des étudiants, des états dépressifs et situations de détresse psychologique.

### **Santé mentale et souffrance psychique**

Sont donc mentionnés des problèmes de souffrance psychique et de santé mentale qui causent des difficultés à se construire, à créer des liens, et qui peuvent s'additionner à de la prise de

drogues. Des troubles psychiques sévères sont observés également, mais très difficilement pris en charge.

La capacité d'autonomie nécessaire pour accéder et habiter dans un logement ainsi que le fait de devoir se construire un projet de formation professionnelle ne sont pas toujours compatibles ou très compliqués pour ces jeunes. Si ces jeunes ont besoin de travailler, il peut être très difficile pour eux de se mobiliser sur un projet de reconstruction personnelle.

### **Effets aggravants des confinements**

Le contexte post-confinement a accentué la précarité des jeunes majeurs, pour ceux qui n'étaient pas forcément considérés auparavant comme précaires ou vulnérables comme, par ex., des étudiants.

Après la crise sanitaire de la Covid 19, il y a eu une redéfinition de la précarité des jeunes et de la répartition d'aides publiques et associatives dans l'espace social ainsi qu'une augmentation des problèmes anxieux. C'est un constat national qui s'est traduit par une réponse publique d'offrir 3 séances gratuites chez un psy. Toutefois, ces 3 séances sont insuffisantes pour mener un travail psychique et un accompagnement de moyen terme.

### **Accompagner les jeunes : le logement d'abord ?**

En fait, toutes les problématiques des jeunes sont à prendre en considération. Les acteurs insistent sur une approche à la fois individuelle et globale. De là, le logement apparaît comme un élément central de l'accompagnement, un cadre stable qui permet aux jeunes de « se poser » et ainsi de travailler plus sereinement avec leurs autres problématiques.

De la sorte, le logement apparaît bien souvent comme un préalable à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. En l'absence de logement stable, le constat est fait de la difficulté d'inscrire les jeunes dans un parcours de formation, et un projet professionnel. Une des priorités pointées par les acteurs consiste en conséquence à organiser l'accès aux droits, voire à mobiliser la Garantie jeunes pour débloquer des revenus à la fin d'accéder au logement.

Concernant la démarche d'accompagnement global des jeunes évoquée par les professionnels, au-delà des compétences spécifiques de tel ou tel acteur, la prise en compte des jeunes accompagnés repose sur l'identification de l'ensemble de leurs besoins et/ou aspirations. Les ressources non mobilisables ou non disponibles au sein de leur institution, ou association, motivent très souvent la recherche de partenaires et l'orientation vers d'autres acteurs de l'accompagnement des jeunes.

Le travail en réseau est donc à ce titre une nécessité et favorise l'enrichissement en termes de diversité et de complémentarité de l'offre d'accompagnement sur un territoire. La mise en réseau suppose néanmoins une bonne interconnaissance des différents acteurs pour orienter ou solliciter d'autres dispositifs. Il faut aussi avoir à l'esprit que la définition du public à accompagner ou la conception que l'on a de l'accompagnement est susceptible de déterminer le réseau de partenaires.

Les secteurs social, médical et de l'insertion professionnelle composent le champ spécialisé de l'accompagnement des jeunes. Chacun d'eux configure et influe fortement le réseau partenarial. Dépasser les limites de son propre réseau suppose, de la part de ces acteurs, autant un effort volontaire qu'un enjeu pour la réussite des accompagnements.

### **Problématiques diverses et variées d'accès au logement**

D'un commun constat, les jeunes ne sont pas en position très favorable pour accéder à un logement. Des zones particulières de tensions pèsent sur le logement dans les villes étudiantes, sur le Nord-Est Vendée et sur le littoral. La difficulté pour accéder à un logement est toutefois une réalité généralisée sur tout le territoire régional, y compris en milieu rural.

L'urgence des demandes ne cohabitent généralement pas bien avec des délais d'obtention de logement relativement longs. Force est de constater à ce propos la non adéquation entre le besoin de logement pour un emploi ou un stage et les délais d'obtention. L'accès à un logement est conditionné par la disponibilité de ressources, par la nécessité de disposer de garanties, de cautions, etc.

Mais un autre aspect vient s'ajouter en défaveur des jeunes et qui concerne un problème de représentation, à travers le regard méfiant de bailleurs, de propriétaires et d'habitants de logements collectifs porté sur les jeunes ayant un profil parfois marqué.

L'accompagnement se justifie alors autant auprès des jeunes, pour les préparer à l'accès et au maintien dans le logement, qu'en direction d'autres acteurs intervenant pour le logement (habitats collectifs, bailleurs, habitants, ...) afin de faciliter l'intégration de jeunes dans un nouveau logement.

Le manque de logement et notamment de petits logements, est une réalité pour toutes les catégories de la population. Les jeunes sont particulièrement exposés à ce manque et parfois en concurrence avec des personnes célibataires, au profil plus installé et des personnes âgées, revenant vers des tailles de ménage et d'occupation d'espace comparable à celle des jeunes.

### **Difficiles accès au logement**

Le public jeune majeur est en position défavorable et donc non-prioritaire du point de vue des dispositifs en place (publics et privés) sur le marché de l'emploi, faute de formation et d'expérience. En position défavorable aussi sur le terrain du logement, faute de ressources et de soutien financier.

Au regard des dispositifs existants du droit commun, le temps d'attente pour l'accès à un logement est extrêmement long : les jeunes majeurs ne sont pas prioritaires, car considérés comme des publics isolés (minoritaires) parmi un ensemble plus large de personnes pouvant prétendre à ces droits : publics précaires, vulnérables et en errance (annexe 1 « Définition des notions et concepts-clefs » entrée "jeunes vulnérables-les errants").

Le public de jeunes sortants de l'ASE est globalement considéré comme prioritaire dans le droit commun, car envisagé comme « fragile » et « vulnérable », notions associées à la santé mentale dans le discours des personnes interviewées (visibilité plus grande).

Or, les Jeunes sortants de l'ASE manquent d'autonomie. L'ASE est perçue comme un dispositif qui ne prépare pas suffisamment ces jeunes à l'autonomie, d'après différents acteurs interviewés. Par exemple : la plupart de ces jeunes ne sauraient pas s'adresser d'eux-mêmes aux institutions, prendre des engagements ni, parfois, se déplacer seuls et aller vers les ressources dont ils auraient besoin. Habités à être accompagnés, ils n'ont pas fait certains apprentissages de base qui restent pour eux à acquérir.

La construction du lien pour les jeunes sortant de l'ASE. De la même façon que précédemment, ces jeunes sont habitués à ce que l'initiative du lien soient initiée par les professionnels travailleurs sociaux, induisant une relation de dépendance ou d'attente. De plus, ces jeunes ont connu à plusieurs reprises des interruptions voire des ruptures dans le lien d'accompagnement avec des environnements qui les soutenaient (éducateurs référents, groupes de jeunes, lieux d'accueil, etc.)

### **Difficiles accès aux droits**

Les jeunes ne connaissent généralement pas les droits auxquels ils peuvent bénéficier. Au demeurant, l'accès aux droits est souvent la première démarche entreprise par les acteurs qui accompagnent les jeunes. Car obtenir des ressources pour les jeunes conditionne leur accès au logement. Là également, la complexité et les délais pour l'ouverture des droits ne coïncide

généralement pas avec l'urgence inhérentes aux situations des jeunes... La demande d'un logement peut s'inscrire dans le cadre d'une formation, d'un stage, de l'accès à un emploi éloigné du domicile habituel des jeunes ou bien du domicile parental.

### **Habiter un logement ne s'improvise pas**

Pour accéder à un logement, l'autonomie est requise (comportement, gestion du quotidien, financière, ...). Or, faire partie des publics plus fragiles tels que les jeunes sortants de l'ASE, des jeunes avec des troubles psy ou encore ne présentant pas certains prérequis (présentation de soi, respect du voisinage) est rédhibitoire. Les attendus pour habiter un logement peuvent ne pas être en adéquation avec des profils de jeunes demandeurs de logements. Des apprentissages spécifiques relevant de la socialisation deviennent alors nécessaires.

### **Missions Locales et *Garantie jeunes***

Interlocuteur incontournable pour beaucoup de jeunes, la Mission Locale est un partenaire précieux. Elle nécessite de la part du jeune de s'inscrire dans un parcours de formation et d'insertion professionnelle, des logiques de parcours dont des jeunes sont parfois bien éloignés. L'on observe à ce propos une sur-exclusion des plus fragiles d'entre eux.

La *Garantie Jeunes* est actuellement en voie de réforme avec une « évolution » envisagée vers le *Contrat d'engagement* (voir plus bas) proposant une « rémunération » en contrepartie d'heures de formation ou bien d'accompagnement. Des questions là-aussi se posent quant à la capacité des jeunes les plus en difficultés (« jeunes en situation de grande précarité » auquel ce dispositif est censé s'adresser en priorité) à s'inscrire dans ce nouveau format.

Les délais d'inscription dans la Garantie Jeunes sont longs, eux-aussi, et nécessitent des démarches de la part des jeunes. Les Missions locales en étant les principaux acteurs (le « diagnostic initial » doit être réalisé par un conseiller de la Mission Locale) elles sont sur-sollicitées et surinvesties par les partenaires et intervenant accompagnant des jeunes. Confrontés à la nécessité de trouver un logement, les Missions Locales sont souvent idéalisées quant à leurs possibilités réelles de trouver des solutions concrètes et rapides.

### **Du temps pour mûrir**

Le financement de l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur projet vers la formation l'emploi peut prendre plusieurs mois, voire un an. Il s'agit d'un temps conséquent de murissement avant que d'atteindre l'autonomie financière ou une aide financière pour les jeunes. Cela pose en particulier le problème de la gestion de la *Garantie jeune* où l'ensemble des Missions Locales apparaissent débordées.

À noter : dans les Missions locales interviennent des Conseillers en insertion et non pas des travailleurs sociaux. Le profil est sensiblement différent. Les premiers sont moins centrés sur les personnes et davantage sur les dispositifs ou procédures d'insertion. Cependant, les Conseillers en insertion doivent gérer trop de contrats à la fois.

Concernant les nouveaux *Contrats d'engagement jeune*, inspirés des *Garanties jeunes*, peu de jeunes pourront au final en bénéficier : 500.000 tout au plus, sur les 1 million annoncés en juillet (besoin estimé alors pour 1,5 millions de jeunes ni en études-emploi-formation). 500.000 jeunes sous le seuil de pauvreté ne seront donc pas concernés par cette mesure. Le Contrat d'engagement comprend notamment beaucoup de critères à remplir pour y avoir droit et le montant maximum est plafonné à 500 € par jeune. En terme de budget, sur 2,5 milliards annoncés, ce sera en réalité 550 millions mobilisés.

Le dispositif est loin d'un « revenu » de subsistance, fut-il d'engagement ou encore d'un RSA jeunes comme il a pu l'être laissé entendre (zéro jeune sans solution, un jeune une solution...). Pour cette mesure, l'on est ainsi passé de l'idée d'une aide et d'un soutien, et donc d'un *droit*, à

la notion d'engagement par contrat, qui renvoie à un *devoir* avec une contrepartie (par ex. formation Pôle emploi, à 5 € de l'heure, ou accompagnement, ou activité) <sup>7</sup>.

### **Raconter son parcours pour être accompagné**

Les jeunes de l'Aide Sociale à l'enfance présentent un profil particulier des accompagnements. Accueillis en famille d'accueil ou bien en institution, ils peuvent connaître un parcours parsemé de ruptures au sein de l'institution (accueil en famille et retour en institutions). La rupture peut également intervenir dans le suivi éducatif lors d'un changement d'éducateur référent ou d'équipe éducative. Ces ruptures s'accompagnent de sollicitations renouvelées autour d'un "récit de vie" de la part du jeune, c'est-à-dire de la nécessité pour lui de se raconter, et de raconter encore, son parcours de vie, comme une histoire à laquelle il ne pourrait échapper ni s'en émanciper.

En même temps, ce récit est nécessaire. Les intervenants sociaux ont besoin d'avoir accès à « l'histoire du placement ». Mais répétée comme un leitmotiv, ce récit devient enfermant et entrave le déplacement vers un autre récit, celui du projet de vie.

Un responsable de l'ASE a pu dire par exemple que « Les jeunes qui ont un parcours chaotique au sein de l'Aide sociale à l'Enfance ont moins de chances d'une sortie réussie que ceux qui ont un parcours stable. Ils ont plus de difficultés d'insertion ». Un propos recoupé par la recherche de Pascale Dietrich-Ragon (2020) « Quitter l'aide sociale à l'enfance », étude basée sur le recueil de nombreux récits de jeunes ayant été placés en protection de l'enfance (annexe numérique).

Il y a là un enjeu concernant le parcours au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la façon dont les jeunes s'approprient et transmettent leur propre histoire <sup>8</sup>.

Dans le cadre des suivis éducatifs, d'une institution à une autre, dans le cadre de partenariats avec l'Aide Sociale à l'Enfance, l'accès à "l'histoire" des jeunes, à la connaissance de leur parcours est une nécessité pour faciliter et adapter l'accompagnement éducatif. Pour les jeunes accompagnés, se retrouver face à de nouveaux éducateurs ou mandataires et devoir se raconter à nouveau peut être mal vécu. Assurer une continuité éducative nécessite de fait un échange d'informations entre institutions et entre acteurs.

### **La sortie de l'ASE, une rupture nécessaire ?**

Nombre de jeunes sortent de l'ASE à 18 ans, sans forcément avoir de solutions d'insertion, de logement, de travail. L'ASE est jugée très encadrante par les acteurs et des jeunes développent un rejet de l'institution tandis qu'ils recherchent des espaces de liberté.

Une tendance de retour au domicile parental des jeunes sortants est observée. Mais cette démarche n'est pas toujours bénéfique pour le jeune adulte qui reprend alors attache avec des situations, pour la plupart à l'origine de leur placement et qui n'auront pas forcément évoluées entre temps (milieux carencés, violences familiales, exclusions...)

Pleins de désillusions et de déception, certains jeunes finissent alors par repartir de chez leurs parents et entrent en errance, allant loger chez des tiers, dans des squattes voire avec des passages à la rue.

Des parents, débordés, peuvent également parfois subir le retour de leur enfant devenu adulte et se retrouver eux-mêmes en situation de détresse. Pour autant, ce « retour » motivé par un

---

<sup>7</sup> Lancement au 1er mars 2022 d'un « Contrat d'engagement jeune », proposant aux moins de 26 ans sans formation ni emploi, depuis plusieurs mois, une allocation allant jusqu'à 500 € /mois en échange de 15 à 20 heures par semaine de formation ou d'accompagnement. Allocation versée « sous condition de revenus, d'assiduité et d'acceptation des offres d'activité faites ».

<sup>8</sup> Sur ce sujet, voir l'ouvrage remarquable de Michelle Van-Hooland (2012) *Adolescence, maltraitance et placement. Méthode d'éducation biographique pour la résilience*. L'Harmattan. Résumé en Annexe.

sentiment de « liberté retrouvée » peut aussi être considéré comme un passage nécessaire pour certains jeunes, bien que douloureux, afin de pouvoir passer à une autre étape de leur construction personnelle.

### **Besoins de lien social et de culture**

Le lien social et les pratiques culturelles représentent un aspect important de la vie des jeunes « à la rue » et en errance. À côté de l'accompagnement éducatif, de l'insertion, du retour vers le logement, les jeunes ont également besoin de sortir de l'isolement, et pas uniquement d'un point de vue physique. L'isolement social est également à travailler du point de vue intellectuel et cognitif. Être en errance ou sans domicile fixe éloigne des autres et rompt les liens sociaux pourtant indispensables pour retrouver le chemin d'un logement. Être seul dans son logement n'exclue d'ailleurs pas non plus l'importance de développer des relations avec le voisinage, *a minima* avec le bailleur.

Dans une optique de développement de la personne, des acteurs insistent sur le fait de ne pas oublier les activités sociales et culturelles dans l'accompagnement. Considérées comme plus ludiques, elles n'en sont pas moins importantes. La réflexion, l'humour, la tragédie, l'esthétique, la convivialité, l'inventivité sont des composantes essentielles dans la vie de chacun. À la fois moyens d'évasion, de compensation et d'expression, ils permettent de mieux appréhender le monde, sa diversité et de prendre du recul quant à la condition humaine.

Les centres sociaux, les clubs de sport, les écoles de musique peuvent tout autant devenir des partenaires investis pour ces types d'activité. Ils peuvent ainsi accueillir et intégrer des jeunes fragilisés dans des petits collectifs et les accompagner, de façon ludique, vers le rétablissement de liens sociaux. Il s'agit en cela de véritables outils de médiation et de restauration sociale.

### **Mieux se connaître pour coopérer**

Il a été relevé par nos interlocuteurs un problème récurrent de méconnaissance entre acteurs, du style « on ne sait pas qui fait quoi, qui est qui ». Il y a un fort besoin de développer de l'interconnaissance. À ce sujet, les UDAF ne sont pas forcément connues sur l'étendue et la diversité de leurs actions et missions bien qu'en général, la tutelle et curatelle sont repérés par les acteurs, mais rarement au-delà.

L'accompagnement de jeunes repose sur le recours à des droits (pour le logement par ex.) et à des dispositifs, ou encore à des structures pouvant prendre en charge les jeunes dans le cadre de leurs projets. Le travail des accompagnateurs, des mandataires, des éducateurs reposent alors en grande partie sur un travail de partenariat et de réseau.

Mais les différents acteurs se connaissent peu entre eux, parfois même, au sein d'une même institution ou association. Le cas n'est pas rare à l'époque actuelle des regroupements par pôles, plateformes et autres fusions d'établissements ou d'associations. Certaines entités, dans ce contexte, se développant aussi très vite et considérablement. De nombreux exemples existent dans la région, dans le secteur du social et du médico-social. Les acteurs rencontrés évoquent pour eux la nécessité d'un échange d'outils au sein même des institutions ou association, entre collègues, comme avec les partenaires.

Chacun, à son niveau d'acteur, d'équipe, de service ou d'établissement est amené à se retrouver dans la situation d'avoir à trouver des solutions ou encore à devoir en concevoir et à en proposer de nouvelles dans leur propre réseau. Mais cela peut aller bien au-delà, en s'adressant au cercle plus étendu et anonyme des « réseaux sociaux », comme par exemple le recours à une recherche auprès de la plateforme *Le bon coin* pour tenter de trouver logement en urgence.

## Coopérer et penser ensemble les situations les plus difficiles

L'enjeu est donc posé, à travers la parole des acteurs, de repérer *qui fait quoi* sur un territoire et à propos de quel champ ou segment d'action. Ceci afin de savoir *in fine* vers qui se tourner (et se retourner) en cas de besoin spécifique. Savoir quels dispositifs mobiliser pour accompagner au mieux les jeunes est nécessaire, mais il l'est tout autant de réfléchir à plusieurs à inventer des solutions. Or, gérer les situations d'urgence nécessite entre acteurs de la préparation, de la coordination et sur différents niveaux.

C'est que nous apprend Danièle Zucker (2001) <sup>9</sup> pour qui penser les situations de crise (à différencier de l'urgence) permet de concevoir des pratiques spécialisées. Sur un *registre psychosocial* apparaît aussi, selon Vincent Chaudet (2013, p. 348) du fait de situations « limites » rencontrées « des recompositions exceptionnelles des collaborations interprofessionnelles, qu'elles soient internes ou externes aux établissements (réunion avec les partenaires institutionnels) » <sup>10</sup>.

## Des temporalités perturbées

L'enjeu des temporalités différentes : l'urgence des actions à mettre en œuvre contre la précarisation sociale, le temps d'attente de réponses de la part des politiques publiques vis-à-vis du logement, le temps de l'accompagnement ainsi les délais de survenue des aides financières pour les jeunes majeurs.

Ces différents aspects font que la temporalité imposée aux jeunes dans les dispositifs existants est parfois en décalage avec le temps dont ces mêmes jeunes ont besoin pour construire un projet ou trouver un travail. Le temps des sujets en cours de développement pour atteindre une maturité adulte ne correspond pas au temps court imposé par des normes prescriptives.

Il y a là, pour les acteurs, matière à réflexion à propos de la distinction à opérer entre l'utilisation du registre de *l'injonction* (il faut, tu dois) et l'apport de solutions réfléchies, co-construites (que pouvons-nous faire, quel est ton besoin, comment y répondre) et pérennes, parce qu'elles auront été déterminées et stabilisées ensemble.

Des constats issus des entretiens se profilent des questions quant au rôle futur que les UDAF voudront jouer dans les dispositifs :

- Les UDAF prendront-elles un rôle de coordination des partenaires ?
- Se chargeront-elles de la coordination de l'accompagnement des jeunes ?
- Seront-elles positionnées en co-référence ou en co-accompagnement des jeunes ?
- Se chargeront-elles de rechercher des financements pour le dispositif et pour les jeunes ?
- Comment les UDAF vont appréhender la gestion sous-locative ?
- La définition des profils du public concerné par le dispositif sera-t-elle déterminé par les UDAF seules ? ou avec des partenaires ? Avec le support d'un tiers (ex. Service recherche) ?

---

<sup>9</sup> ZUCKER, D. (2001). *Penser la crise. L'émergence du soi dans un service d'urgence psychiatrique*. De Boeck.

<sup>10</sup> CHAUDET, V. (2013). *Admettre ou pas ? Les enjeux d'une activité groupale en éducation spécialisée*.

Thèse de doctorat, Université de Nantes-UCO. En ligne : <http://archive.bu.univ-nantes.fr/pollux/show.action?id=9f65aaf1-da00-4304-b05f-c97ec9ac6b48> (consulté le 22/11/21).

---

## Chap. 3 PRÉCONISATIONS & PISTES D'ACTION

---

À partir des échanges avec les professionnels interviewés, en appui sur l'analyse thématique des entretiens et questionnaires, ainsi qu'à travers nos lectures, nous avons identifié plusieurs orientations possibles que nous mettons à la disposition des UDAF. Plusieurs pistes d'action en direction desquelles les UDAF peuvent choisir d'engager leurs équipes.

Les orientations proposées ici à travers diverses préconisations n'épuisent pas l'ensemble des possibilités entraperçues lors de l'enquête diagnostique. Elles prennent appui en définitive sur des enjeux repérés dans le discours de professionnels, qui ne sont pas entièrement pris en compte en pratique. Ces enjeux peuvent s'entendre aussi en terme de *besoins non couverts*.

Les pistes d'action proposées ne concernent pas toujours directement des réponses à des besoins pour les jeunes, mais portent aussi sur des besoins des acteurs eux-mêmes, eu égard à leur mission d'accompagnement.

Ces préconisations ne sont pas non plus forcément territorialisées, car les besoins identifiés sont, de notre point de vue, et à de rares exceptions près, une réalité susceptible d'être valable pour l'ensemble du territoire régional.

### 3.1 Coordonner et piloter un collectif régional d'acteurs Sur l'accès au logement des jeunes

Les UDAF pourraient être force de proposition sur cette question voire à l'initiative du pilotage d'un collectif composé d'institutions et d'associations.

#### > Objectifs :

- Mutualiser les ressources en termes de logements disponibles et les outils en termes d'accès aux droits.
- Trouver des solutions pour répondre à des situations individuelles difficiles.
- Développer de l'interconnaissance et du réseau.
- Faciliter l'accompagnement global des jeunes et l'orientation des jeunes vers des partenaires pertinents.
- Renforcer les complémentarités à travers la connaissance des spécificités de chacun des partenaires et favoriser les montées en compétences collectives.

#### > Enjeu <sup>11</sup> :

- Approche diplomatique à adopter vis-à-vis du Conseil Départemental, dont cela pourrait être la mission, et qui pourrait prendre ombrage de cette initiative.

### 3.2 Constituer un répertoire de dispositifs et d'acteurs ressources par département

L'action des UDAF dans le cadre des tutelles et curatelles repose sur l'intervention des mandataires. Ceux-ci proviennent de formations diverses à dominante juridique et sociale et ont souvent eu des expériences professionnelles avant d'intervenir au sein des UDAF.

Chaque professionnel dispose donc de son propre réseau d'acteurs, de connaissances de divers dispositifs, du fait de son expérience antérieure à l'UDAF, mais également lié aux interactions qu'il développe dans le cadre de sa mission à l'UDAF. Ces réseaux et ces connaissances pourraient être mutualisés.

---

<sup>11</sup> Les enjeux mentionnés dans ce chapitre ont pu être soulignés par des personnes interviewées ou bien évoqués dans le cadre d'expérimentations.

La réalisation d'un fichier de contacts et de dispositifs (liés aux domaines de compétences de ces contacts), permettrait à chaque mandataire d'aller puiser dans ce répertoire en fonction des besoins rencontrés pour tenter d'y trouver des solutions. Un dispositif en ligne pourrait en faciliter le recours et en même temps en favoriser l'alimentation progressive de la base de données par chacun. Ce répertoire viendrait contribuer à un manque identifié auprès de tous les acteurs rencontrés :

- Manque d'interconnaissance sur qui fait quoi
- Quelles solutions pour telle situation.

### **3.3 Favoriser des logements en colocation**

Suivant l'idée de « Familles gouvernantes » et partant du projet développé par l'UDAF de la Loire Atlantique, le projet consisterait à proposer un logement sous forme de chambre dans un appartement, rassemblant de quatre à six jeunes. Dans cet appartement, chacun disposerait d'un espace privé, sa chambre et d'un accès aux espaces partagés (cuisine, salon, salle de bain, etc.).

Ce projet repose sur l'intermédiation locative : l'UDAF loue des logements auprès d'un bailleur et propose une sous location aux jeunes hébergés.

Ce projet sous-entend également un accompagnement des jeunes hébergés, dans les tâches quotidiennes concernant : l'entretien du logement, la programmation et l'élaboration des repas..., ainsi qu'un accompagnement social aux démarches administratives, à l'inscription des jeunes dans un parcours d'insertion ainsi que des temps de vie collective et l'accompagnement progressif vers le logement autonome. Ces accompagnements peuvent être, pour tout ou partie, confiés à des partenaires.

Ce projet présente l'avantage de répondre concrètement à un déficit de logements et à une difficulté particulièrement aiguë, pour des jeunes isolés, à trouver un logement et ce, sur tous les territoires de la région. D'autres UDAF développent des projets similaires, non nécessairement rattachés au Plan de lutte contre la pauvreté.

#### **> Enjeu :**

- Garantir la pérennité des financements, hors d'appels à projets lancés par l'État.
- Garantir la cohabitation sereine et pacifique de jeunes au sein du logement et avec les autres habitants.

#### **> Limite :**

- Répondre aux conditions d'accès au logement suivant la définition de critères de ressources, de comportement et d'autonomie.
- Ce dispositif est hors de portée des plus éloignés du logement (jeunes les plus en difficulté)

### **3.4 Proposer des accompagnements individuels (de type « L'Appui 53 »)**

Dans le département de la Mayenne, « L'Appui » propose un accompagnement individuel pour les jeunes qui en expriment le besoin. Ce peut être des jeunes sortis de l'Aide Sociale à l'Enfance, mais aussi des jeunes dans d'autres types de parcours.

La démarche, expérimentale, concerne la création d'un dispositif permettant d'intervenir auprès des jeunes qui en ont besoin. Ces jeunes sont repérés par les acteurs de terrain (institutions, associations, etc.), et l'Appui est sollicité par les acteurs de terrain lorsque ceux-ci repèrent un ou une jeune qui semble avoir besoin d'un accompagnement plus spécifique.

Ainsi, l'Appui effectue un important travail de réseau (118 entretiens avec des professionnels, en 2021) et signale aux jeunes que : « L'Appui est là, vous pouvez nous solliciter en cas de besoin, si vous repérez un jeune qui aurait besoin d'un accompagnement individuel ». Cela passe bien

entendu par le volontariat des jeunes. Tout le travail de l'Appui consiste ensuite à établir un lien de confiance avec le ou la jeune afin de l'accompagner dans la réponse à ses besoins.

D'un point de vue structurel, l'Appui regroupe des associations et se compose d'une quarantaine d'acteurs, dont les structures d'intervention de la protection de l'enfance. Ce réseau sensibilise les associations et institutions à propos des ressources et actions développées par l'Appui auprès des jeunes.

70 contacts ont été établis avec des jeunes en 2021. Avec une quinzaine de jeunes avec qui cela n'a pas marché, car n'ayant accroché dans la relation et n'ayant pas donné suite. L'équipe mobilisée qui va au contact des jeunes est constituée de profils différents, mais son approche relève néanmoins d'une prise en charge globale. Il peut y avoir une demande ou un besoin ciblé au départ, mais les jeunes accompagnés ont souvent des besoins multiples : démarches administratives, orientation, etc.

En Mayenne, l'Appui a bénéficié d'un soutien financier de l'ARS et de la CAF <sup>12</sup>.

**> Intérêt de la démarche :**

- Approche au cas par cas, réponse individualisée pour chaque jeune.
- Réseau d'acteurs. Des jeunes « invisibles » redeviennent visibles par l'approche en réseau et par une identification de jeunes en difficultés, par des acteurs de terrain.
- L'approche répond à un besoin de travail en réseau, favorisant les échanges de pratiques, d'outils et de solutions intégrées.

**> Enjeu :**

- Le volontariat des jeunes et l'établissement d'une relation de confiance.

### **3.5 Constituer un parc de logements disponibles**

Les acteurs rencontrés développent tous, à leur niveau, une recherche active de solutions de logements, notamment pour les jeunes. Les principaux acteurs du logement sont tous sollicités (logement d'urgence, SIAO, bailleurs sociaux), mais certaines attentes, ou demandes qui leurs sont adressées s'avèrent incompatibles avec l'urgence de situations. Ou encore, des critères d'éligibilité pour prétendre à un logement se révèlent difficiles à atteindre pour certains jeunes (critères de ressources, inscription dans un parcours d'insertion, garanties, autonomie, ...).

Tous les acteurs développent ainsi, à leur niveau, des stratégies de recherche de logement, en direction également du secteur privé, parfois directement auprès des propriétaires.

La particularité des UDAF, de s'appuyer ou d'être un interlocuteur privilégié d'unions d'associations et de fédérations familiales devrait pouvoir favoriser une démarche de sensibilisation auprès des dites associations, pour identifier divers types de logements disponibles à la location, *a minima* auprès de leurs adhérents. Un plan de communication sur ce point et de sensibilisation, notamment sur les spécificités de ces publics jeunes, pourrait s'avérer fructueux en termes de résultats.

**> Enjeu :**

- Constituer un parc de logements disponibles (chambre chez l'habitant, par ex.)
- Cohabitation entre propriétaire et personne hébergée (sensibilisation réciproque, construction d'un lien de confiance, adaptation des personnes accueillies aux capacités des personnes accueillantes et réciproquement).
- Anticipation et encadrement par les UDAF des conditions contractuelles (financières, administratives, juridiques).

---

<sup>12</sup> Source : <http://raj53.org/lappui-une-plateforme-pour-les-16-25-ans/>

### 3.6 Récit de parcours de jeunes de l'ASE

Un enjeu important repéré concerne la transmission d'informations par le jeune, relatives à sa situation, en particulier à propos de sa biographie, au regard des motifs l'ont conduit à être confié à la protection de l'enfance.

Le parcours d'un certain nombre d'enfants dont les placements se sont déroulés sur de longues périodes, sans retour définitif dans leur famille, est fréquemment marqué par des ruptures d'accompagnements et de liens avec divers accompagnants. Ces séparations successives contrarient dans certains cas les liens affectifs avec des personnes faisant figure d'attachement.

Le fait de devoir renouer à chaque fois de nouveaux liens oblige en quelque sorte le jeune à évoquer et à redire quasiment à chaque reprise de lien avec les nouveaux accueillants (famille d'accueil, éducateurs) des aspects de leur biographie. Ce qui est loin d'être des des plus agréables, car renvoyant à des événements difficiles voire dramatiques.

Nous avons abordé cet aspect dans la partie « raconter son parcours pour être accompagné », p. 16). Or, la récurrence de devoir réitérer le récit de leur vie passée joue comme un ancrage dans les problématiques desquelles ces jeunes doivent précisément sortir, mais dont ils ont du mal à se défaire. Ce qui les maintient en quelque sorte dans un passé douloureux et stigmatisant.

Cet aspect crucial est donc à réfléchir par les professionnels. Ce, d'une part afin de ne pas induire, à travers certaines pratiques, des effets indésirables et potentiellement déstructurant. Et, d'autre part, afin de chercher des alternatives professionnelles plus acceptables.

Il pourrait s'agir en l'occurrence de concevoir des supports et transmission écrites ciblées entre professionnels, comme cela se fait habituellement à travers des notes ou rapports de situation) pour communiquer des éléments à propos du parcours du jeune.

Un écrit synthétique ou encore une simple frise chronologique, comportant des événements familiaux significatifs, pour les porter à la connaissance de l'accompagnant peut lui permettre de mieux saisir la situation dans son ensemble. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans le détail. Les transmissions peuvent aussi se réaliser oralement, lors d'entretiens entre professionnels.

Mais peut être aussi que cette pratique n'est pas incontournable pour l'accompagnement ? Il se trouve que tous les travailleurs sociaux ne s'accordent pas sur ce point. Des éducateurs choisissent par exemple, à l'inverse, de ne rien savoir de l'histoire de ces jeunes, bien qu'ils ne peuvent pas totalement éviter d'en entendre parler par leurs collègues.

Dans tous les cas, il apparaît important que le jeune consente voire autorise (et qu'il en soit informé, pour le moins) la prise de connaissance de son histoire, à travers des documents ou des échanges et sans que lui-même ne se sente obligé d'en reparler.

Dans la mesure où tous les acteurs rencontrés insistent sur l'importance d'instaurer avec le jeune un lien de confiance, faire retour sur ce qui a été douloureux dans son histoire, sans que le jeune en prenne librement l'initiative, n'est peut-être pas la meilleure approche pour établir ce lien de confiance. Pourtant, le parcours et son appréhension globale demeure un élément central de l'accompagnement. Comment résoudre ce dilemme ?

Sans soute le dialogue avec le jeune majeur doit-il permettre de négocier cet aspect. Et d'être respecté quant au souhait qu'il pourrait avoir sur cet aspect lui appartenant. Un dialogue partenarial aussi, à installer dans la durée avec l'Aide Sociale à l'Enfance, dans la confiance et le respect de la déontologie professionnelle, afin de se donner toutes les chances d'accompagner au mieux ces jeunes.

Du même coup, la divulgation d'éléments et le partage d'informations réputées confidentielles, car intimes, répondent logiquement à des règles et obligations de discrétion professionnelle régulées par des conventions professionnelles internes aux établissements et services et inhérentes à certaines professions. La dimension de secret partagé entre professionnel doit ainsi

faire l'objet d'un travail d'élaboration spécifique et le déterminer au final comme une position de travail pour les professionnels.

### **3.7 Accompagnement et éducation : des notions et pratiques à débattre En interne et en concertation avec les partenaires**

L'importance d'une approche à la fois globale et individualisée de l'accompagnement a été mise en évidence par nos interlocuteurs. Dans leurs parcours, les jeunes sont pris en charge par différentes institutions, associations et équipes éducatives.

L'approche globale s'avère nécessaire dans une perspective de repérage des besoins (et/ou des envies) des jeunes accompagnés. Cette approche signifie pour un acteur d'adopter une posture d'écoute, qui peut être dérangement. Car écouter vraiment, positionne parfois les professionnels en décalage avec les compétences acquises et missions telles qu'elles sont habituellement formulées et prescrites.

Cette disposition d'être à l'écoute, dans une position d'accueil et d'ouverture à la singularité de la personne accompagnée, avec ses façons particulières de s'exprimer, relève de « l'aller vers ». Si cette attitude suppose de se décaler de soi, elle ne nécessite pas pour autant de mener un accompagnement en décalage avec les missions prescrites, mais sous-entend *a minima* une orientation vers des partenaires et un échange avec eux pour identifier les besoins et apporter les meilleures réponses.

Cette posture d'accompagnement pourrait être questionnée et partagée au sein des UDAF et aussi avec des partenaires à la fin de privilégier des orientations de travail en soutien d'accompagnements individualisés.

#### **Des accompagnements pour qui et comment ?**

Des intervenants pour l'accès au logement constatent que des jeunes rencontrés :

- N'ont pas de projet construit pour les guider  
N'ont pas de travail
- Ne sont pas en capacité de vivre seuls
- Nécessitent un accompagnement quant aux démarches financières à réaliser
- Ont besoin d'aide au vu de problèmes de santé mentale et de souffrance psychiques

Il est nécessaire également de définir à qui s'adresse le dispositif ainsi que de bien saisir le profil des jeunes concernés. Que veut-on exactement : des jeunes qui travaillent déjà, ou qui se construisent un projet professionnel ?

Si la construction d'un projet de vie ou d'un projet professionnel de formation est privilégié, les jeunes n'auront pas forcément de ressources immédiates ni de revenus. Dans ce cas, comment payeront-ils leur loyer ? Quels moyens pour leur subsistance ?

Dans le cas de formations rémunérées, la compatibilité est possible. Mais c'est un réel problème de devoir faire face à deux ou plusieurs logiques différentes, qui plus est en tensions (se former, travailler, se construire). Chacun nécessitant alors de la disponibilité matérielle et psychique ainsi que de l'énergie pour s'y investir. Ces logiques peuvent aller jusqu'à devenir contradictoires, générer du stress et conduire à du découragement voire de l'abandon face à des efforts nécessaires, mais devenus ingérables.

C'est le cas par exemple lorsqu'il s'agit d'opérer un profond remaniement de soi, mobilisant de l'introspection, changer d'orientation, faire le point sur sa vie, tourner la page, tout en devant affronter des registres de l'action à travers un nouveau travail ou une formation. Sans compter les soucis de divers ordres (familiaux, isolement, précarité, santé) qui peuvent s'ajouter, venant parasiter l'implication du jeune dans l'une ou l'autre logique.

Le remaniement de soi est le lot de beaucoup de jeunes, en pleine crise existentielle laquelle a partie liée avec l'adolescence et le remaniement identitaire qui la caractérise. Tandis que l'investissement dans un travail ou une formation professionnelle mobilise des apprentissages de codes, de processus de constructions de connaissances et de savoirs-faire, pour monter en compétences, afin de conquérir un emploi ou de s'y maintenir. Déployer son attention et sa disponibilité de manière concomitante sur les deux registres peut s'avérer déstructurant et voué à l'échec.

Au-delà des intentions, une stratégie individuelle, pour le jeune et de l'accompagnement, pour les accompagnants, sont ainsi nécessaires pour arriver à ses fins.

### **Des accompagnements pluri-professionnels**

Travailler avec un partenaire santé-mental s'avère nécessaire pour assurer l'accompagnement des jeunes majeurs, notamment sortants de l'ASE. En effet, la construction des projets de vie est un processus qui demande du temps à ces jeunes, car ils portent une charge de souffrance psychique qui les encombre. Ils nécessitent aussi de recréer des liens avec l'institution et des adultes.

Dans ce contexte particulier, l'accompagnement « psy » est un outil nécessaire pour que le dispositif fonctionne. Le partenaire santé mentale donnera ainsi des indications diagnostiques et orientera vers des collègues et partenaires institutionnels suivant des indications de soin. Cependant, les services publics de santé mentale étant saturés, les rendez-vous sont très longs. Cela peut prendre des mois voire ne jamais se faire...

Une solution consisterait à travailler au long court avec un psychologue à temps partiel ou avec un partenaire de type hospitalier (EPSM, établissement public de santé mentale, Centre Hospitalier)<sup>13</sup> ou associatif (établissement médico-social)<sup>14</sup>. Ou encore, d'inscrire le dispositif dans les *Projets territoriaux de santé mentale* (PTSM) dans le cadre de *contrats territoriaux santé mentale*<sup>15</sup>.

De cette manière, l'EPSM de Vendée bénéficie d'une *Équipe mobile psychiatrie précarité* (EMPP) pilotée par l'EPSM Georges Mazurelle. L'EMPP a pour mission d'aller vers les personnes les plus éloignées du soin, de manière inconditionnelle, pour évaluer leur situation et les orienter vers les soins et la prévention. Une collaboration peut avoir tout son intérêt si une partie du public jeune en accès au logement est concerné par la problématique santé-mentale.

Travailler une continuité personnalisée et avec des partenaires favorise le croisement et le brassage des compétences professionnelles. Source d'enrichissement, c'est un atout majeur afin de parvenir construire des réponses personnalisées dont les jeunes ont besoin.

Trouver des partenaires pour la gestion sous-locative est une autre possibilité de collaboration partenariale. Par exemple « l'Édit de Nantes » est un partenaire qui réalise de la sous-location pour les public jeunes. Son intervention peut être sollicitée sur des segments ou parties de l'accompagnement.

Travailler avec la permanence de la Mission locale, à Bouguenais, à côté des logements UDAF est une seconde illustration des coopérations qu'il est possible d'inventer. Les jeunes auront un interlocuteur Mission locale sur place, ce qui est positif pour l'accompagnement.

Finalement, les combinaisons et dosages des partenariats sont entre les mains des équipes de professionnels, en relation avec les ressources et réseaux dont chacun dispose et pouvant être mutualisés en interne. Des ressources sont aussi probablement présentes en proximité, mais

---

<sup>13</sup> Par ex. le Centre hospitalier Loire Vendée Océan, pour le 85.

<sup>14</sup> ADAPEI-Aria, AREAM'S, Ove, EPSMS du Pays de Challans.

<sup>15</sup> Un tel contrat a été signé en juillet 2021, animé par l'EPSM de Vendée, représenté par Pascal Forcioli, directeur général. La mise en œuvre de l'EMPP est une action qui a reçu un financement ARS de 180.000 €.

pas toujours identifiées, car non médiatisées. Au-delà des services publics et associations ou services dédiés en insertion et travail social, l'on peut également découvrir des réseaux de solidarité, des collectifs d'entraide, des associations de quartier, des bénévoles, parents et familles de jeunes, etc. qui se mobilisent pour des causes convergentes.

---

## CONCLUSION

---

### Sur les données produites

Tous les acteurs incontournables de chaque département n'ont pas pu être systématiquement rencontrés ni interviewés. Cela concerne par exemple l'ASE du 53 et du 72. La raison en revient à des problèmes de calendriers chargés où la disponibilité de différents acteurs contactés n'était pas impossible dans les délais courts. Les agendas de cadres ou de directions étant souvent saturés. D'autre part, une certaine urgence pour une enquête devant se faire dans des délais resserrés n'a pas toujours permis de libérer de la place dans les agendas.

Un déséquilibre numérique rapporté au nombre de personnes interviewées par département est observable. Cela avait été pointé au COPIL 2, mais il n'a pas été possible d'y remédier plus. Des départements n'en sont pas au même stade ni au même rythme de mobilisation et d'approfondissement de ce dossier, parmi d'autres projets ou actions en cours.

Le temps aura joué ici en notre défaveur, la période aussi étant traditionnellement orientée dans les institutions par une activité plus intense de programmation budgétaire.

Le corpus des entretiens qui a donné lieu à l'analyse afin d'en implémenter le diagnostic possède une coloration malgré tout inévitablement liée aux jeunes sortants de l'ASE. D'autres jeunes sont bien sûr concernés, mais pas de manière aussi évidente, dans les discours tout du moins.

Pour contacter plus de jeunes, par exemple des étudiants en formation par alternance, comme c'est le cas d'étudiants en travail social, il aurait été possible d'impliquer la formation initiale de l'ARIFTS pour réaliser des interviews par groupes focales. Cette possibilité est cependant arrivée tardivement et les premières propositions faites de l'initiative d'UDAF ne se sont finalement pas concrétisées.

Deux autres options, par l'intermédiaire de l'Université d'Angers et de l'UDAF du Maine-et-Loire auraient pu déboucher sur des rencontres ou échanges plus conséquents (numériquement) avec des jeunes. Mais il aurait fallu pour cela, un mois supplémentaire pour les faire aboutir et les stabiliser dans nos protocoles.

Précisons toutefois que, dans l'hypothèse d'interviews réalisés dans des proportions plus importantes auprès de jeunes, ces dispositifs ne suffiraient pas non plus à obtenir une représentativité de l'ensemble de la population visée. Les caractéristiques et indicateurs de la composition de cette catégorie de la population en besoin d'accès au logement sont, au demeurant, encore ignorés des politiques et des scientifiques eux-mêmes (cf. le résumé de l'enquête URIOPSS). Le travail reste à faire. Il s'agit en l'occurrence de publics difficiles à saisir, aux problématiques très diverses et multiples, composant un ensemble hétérogène.

Rappelons également que l'approche par le public n'était pas une option évoquée dans la commande, si ne n'est en lien indirect avec les Ateliers participatifs du RORF, lesquels n'ont finalement pas pu se dérouler, faute de participants.

L'approche privilégiée et retenue d'accès aux sources a été finalement celle d'interviewer des acteurs de premier plans, connus des UDAF pour ce qui est d'un état des lieux de l'insertion de ces projets et partenariats potentiels dans les dynamiques propres à chaque département. Ainsi que de produire des données pour en obtenir une photographie, un instantané de ce qui se

pratique actuellement. En appui également sur une revue de littérature mêlant une diversité de production : rapports, ouvrages, articles, blogs, etc. avec la nécessité de donner des repères pour s'y retrouver.

### **Des enjeux à prendre en compte**

L'appel à projet dans le cadre du *Plan de lutte contre la pauvreté* s'inscrit dans une temporalité particulière. Les enjeux institutionnels et l'urgence ne sont pas absents de cette temporalité.

Plusieurs points nous semblent devoir être soulignés dans ce contexte au moment de conclure.

Tout d'abord, l'action socio-éducative d'insertion concertée rime rarement avec urgence. Comme évoqué dans ce diagnostic et sur la base des propos d'acteurs essentiels, les problématiques rencontrées par les jeunes sont relativement complexes, diverses et s'inscrivent dans une temporalité longue pour les jeunes eux-mêmes.

Il ne s'agit pas, par l'action publique, de répondre par de l'instantanéité, comme en *flux tendu*, mais de venir réparer, tout au moins atténuer, le ressenti de blessures de la vie chez des jeunes vulnérables par l'entremise d'un accès possible au logement, permettant l'indépendance. Les enjeux de l'action ne se construisent pas en quelques semaines, sous le feu de déclarations, d'ailleurs très souvent connotées en période pré-électorale. Ce qui est en jeu à travers l'insertion des jeunes par le logement nécessite du temps pour l'observation, pour la réflexion, la co-construction puis pour l'action.

Pour les acteurs, il est question ensuite de stabilité et de pérennité financière. Cependant, lors de cette enquête, nombre d'entre eux ont relevé la difficulté à trouver et à mobiliser des ressources spécifiques pour prendre en charge des besoins émergents chez les jeunes en difficulté. La démarche relative aux appels à projets y répond ponctuellement, mais de façon non pérenne. Des modèles économiques qui prennent en compte les rythmes du développement humain restent encore à inventer, ou bien à retrouver.

*Le 24 novembre 2021,*

*Vincent CHAUDET, Pierre-Yves CHIRON, Paula PICHINTINI*

## ANNEXES

### TABLE DES ANNEXES

| N°                                     | Intitulé                                        | Statut      |
|----------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------|
| <b>OUTILS</b>                          |                                                 |             |
| Annexe 1                               | Définition des Notions & Concepts-clefs         | X           |
| Annexe 2                               | Département Vendée - Sortants ASE               | X           |
| Annexe 3                               | Dispositifs et historiques logement             | Non terminé |
| Annexe 4                               | Historique Lois CHRS (1974-2002)                | X           |
| Annexe 5                               | Portrait d'Edgard 19 ans                        | X           |
| Annexe 6                               | Portrait de Jeunes sortis de Protection Enfance | X           |
| Annexe 7                               | Profils de Publics et d'Accompagnements         | X           |
| <b>MÉTHODOLOGIE</b>                    |                                                 |             |
| Annexe 8                               | Guide d'entretiens                              | X           |
| Annexe 9                               | Questionnaire                                   | X           |
| Annexe 10                              | Mail d'envoi Questionnaire                      | X           |
| <b>COMPTE-RENDUS</b>                   |                                                 |             |
| Annexe 11                              | CR COFIL 1 du 30.08.21 - DT Logement 18-25      | X           |
| Annexe 12                              | CR COFIL 1bis du 17.09.21 - DT Logement 18-25   | X           |
| Annexe 13                              | CR COFIL 2 du 20.10.21 - DT Logement 18-25      | X           |
| Annexe 14                              | Diaporama COFIL 2 - DT Logement 18-25           | X           |
| <b>BIBLIOGRAPHIE – RÉSUMÉ-SYNTÈSES</b> |                                                 |             |
| Annexe 15                              | Enquête URIOPSS (novembre 2021)                 | X           |
| Annexe 16                              |                                                 |             |
| Annexe 17                              |                                                 |             |
| Annexe 18                              |                                                 |             |

## DÉFINITIONS DES NOTIONS & CONCEPTS-CLEFS

### « Accès (difficiles) au logement »

Celui-ci est plus difficile pour les jeunes non diplômés (Le Roy, 2012). L'accès au logement correspond à une étape importante de la construction d'un parcours de vie. Avoir son propre toit favorise aussi l'insertion. Une carence de logement a des conséquences sur la vie sociale.

La *Revue Action habitat* dans un dossier sur l'accès au logement des jeunes, en parle comme le passage à l'âge adulte, il marque aussi le départ du domicile familial, appelé décohabitation par les sociologues.

Pour l'UNAFO (union professionnelle du logement accompagné) les solutions proposées pour les jeunes restent insuffisantes quant à l'offre locative et du fait de la part occupée à la dépense du logement par rapport aux revenus (UNAFO, 2012, p.4). Les jeunes n'ont, de plus, quasiment pas accès au parc public.

Du côté de l'emploi, des zones sont attractives, mais ce sont aussi celles où la pression immobilière est plus importante... due à une spéculation immobilière allant croissant, depuis le milieu des années 90 en France et en particulier dans les grandes villes, spéculation liée précisément à la prise en compte d'accès plus facilités dans certains bassins d'emploi.

André Bruggemans (2007, p.34) fait part des difficultés rencontrées par des professionnels face à des demandes de jeunes qui, bien qu'ayant trouvé un emploi, ne trouvent pas de logement. Certains dorment dans leur voiture, quand ils en ont une, ou bien sous tente, ou dans des squattes.

L'accès au logement pose aussi une difficulté par rapport à des employeurs potentiels dans la mesure où « les problèmes de logement des salariés affectent 40% des entreprises » (Rapport CREDOC, UNAFO p.4).

L'accès à un logement autonome n'est pas possible pour tous les jeunes. De plus, certains jeunes majeurs ont encore besoin d'un accompagnement, d'un étayage pour leur entrée dans la vie adulte. Bruggemans (p.36) relaie les demandes de professionnels (de missions locales, services sociaux du département) quant à la nécessité d'accompagner des jeunes dans leur logement.

Cet accompagnement porte très souvent sur des besoins élémentaires : aide alimentaire, à la mobilité (permis de conduire, tarif préférentiel transports) (*ibid.*, p.27). Permettre aux jeunes d'accéder à ces besoins revient à sécuriser partie de leur existence et à ne pas considérer certains aspects séparément les uns des autres mais de les envisager comme un ensemble en interaction.

Par exemple, les jeunes dont les parents sans travail (minima sociaux) ont un rapport au travail plus difficile à construire, ils n'ont pas vraiment de modèle proche auquel s'identifier, ce qui crée un décalage entre les attentes de ces jeunes et les attentes d'employeurs potentiels. Les représentations sociales sont très souvent liées aux expériences personnelles et familiales (socialisation primaire).

LE ROY, B. (2012). *La jeunesse, c'est pas joli logis, La machine à trier*.<sup>16</sup>

<sup>16</sup> Article-interview en ligne : <https://www.cahiers-pedagogiques.com/la-machine-a-trier-comment-la/> ;  
Lecture en ligne (gratuit, sous inscription) :  
<https://itstimetoreadbook.blogspot.com/2020/08/telecharger-la-machine-trier-la.html>

UNAFO (2012). Dossier, l'accès au logement : une étape majeure dans l'insertion sociale des Jeunes. Action Habitat, n° 33.

BRUGGEMANS.A, 2007, Restructurer un CHRS pour adapter les prestations à l'évolution des besoins d'une population jeune, Mémoire CAFDES, ENSP

## « Accompagnement »

+ action d'accompagner quelqu'un dans ses déplacements.

Implique le fait d'être avec, de tenir compagnie, de servir de guide, de mener quelqu'un quelque part ou vers un but défini au préalable.

En terme de travail social = soutenir, aider la personne accueillie ou recueillie à reprendre pied, à rouvrir ses droits, à effectuer les démarches pour retrouver du travail, un logement.

En aucune façon, cela ne signifie faire à la place des individus.

## « Autonomie »

L'un des principaux enjeux de l'accompagnement social et socio-éducatif est de permettre l'acquisition d'une certaine **autonomie**, à savoir d'atteindre la capacité à être autonome et donc à ne pas dépendre d'autrui.

*Autonomos* = qui se gouverne par ses propres lois. Être autonome désigne quelqu'un qui a une certaine indépendance, qui est capable d'agir sans avoir recours à autrui et dont l'évolution est réglée par des facteurs qui lui sont propres (Avenel et Thibault, 2006, p. 5).

Pour Tournecuiller (2013), il existe 3 champs principaux de l'autonomie

1. Sociale : assumer seul les actes du quotidien,
2. Financière : disposer pleinement de ses propres ressources, y compris minima sociaux
3. Matérielle : le fait d'occuper son propre logement et d'avoir des moyens de transport.

Un des leviers de l'autonomie concerne également la santé (il est plus facile d'être autonome quand l'état de la personne est globalement en bonne santé). Mais ce critère pas exclusif et si une aide ou une assistance est nécessaire, elle ne signifie pas que l'individu n'est plus autonome, il peut être dépendant et autonome. La nuance entre les deux tient à la capacité de choisir, de se prononcer par soi-même.

AVENEL, C., THIBAUT, F. (2006). Précarités et insécurité sociale. *Problèmes économiques et sociaux*, n° 921. La documentation française.

TOURNECUILLER, C. (2013). *Du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion au logement autonome : parcours jeunes 18-25 ans, dans la Manche*. Presse de l'EHESP.

## « Autonomie en travail social, liberté et responsabilité »

Delphine Chauffaut et Élodie David (2003). La notion d'autonomie dans le travail social. l'exemple du RMI. *Cahier de recherche*, n° 186. Crédoc, p.16-23.

## « Autonomie du jeune, jeune autonome »

Qu'est-ce qu'un jeune autonome ? Comment qualifier l'autonomie des jeunes ? À partir de quand peut-on considérer qu'un jeune est autonome ? Quelles sont les différentes formes d'autonomie des jeunes ? Il s'agit de questions classiques en sociologie de la jeunesse (Loncle, 2016).

Les conditions de l'autonomie des jeunes se transforment selon les époques et les contextes.

Globalement, l'autonomie renvoie au sentiment de gouverner sa vie. Le terme est utilisé par les politiques pour des *allocations, contrats ou dotations d'autonomie*.

L'autonomie dépend de critères individuels tels que la classe sociale, l'orientation et capacités individuelles, et dépend de conditions sociétales : situation des territoires, offres et conditions d'accès aux services publics relevant de choix politiques. Cette autonomie est souvent liée à l'emploi, considérant une entrée des jeunes sur le marché de l'emploi de plus en plus tardive et non pérenne. Cet accès conditionne l'accès à l'indépendance économique.

LONCLE, P. (2016). Introduction. Jeunesse(s) : Les voies de l'autonomie. *Informations sociales*, n° 195.

Pour un jeune, l'autonomie recouvre la capacité à être acteur de sa vie, à définir son projet de vie, seul et avec les autres et ainsi passer à l'âge adulte. Cette transition est un processus complexe qui renvoie à la fois aux conditions matérielles de l'indépendance mais également à « la possibilité d'orienter son propre destin, individuel et collectif » (Van de Velde, 2012, cité par Domingo, 2016, p. 88).

L'action de la branche famille décline 3 objectifs pour soutenir l'autonomie des jeunes :

1. Accompagner la décohabitation (sortie du domicile parental), d'insertion sociale et professionnelle ;
2. Permettre aux jeunes de prendre des initiatives et d'expérimenter ;
3. Aider les parents à s'impliquer dans la construction de l'autonomie de leurs enfants devenus adolescents (*ibid.*).

DOMINGO, P. (2016). Soutenir l'autonomie des jeunes, un engagement central pour la branche famille de la sécurité sociale. *Informations sociales*, n° 195.

## « Autonomie » (définie par des jeunes ruraux)

### Une autonomie relative

Les jeunes interviewés, une vingtaine, définissent majoritairement l'autonomie dans le sens d'une *capacité à agir et à penser par soi-même et à développer ses propres compétences*. Ils la présentent moins dans le sens d'une interdépendance et d'une conscience de soi (Chaudet et Chiron, 2020, p. 28).

Dans cette recherche, les jeunes (15-25 ans) apparaissent diversement autonomes et suivant une autonomie en cours d'acquisition. L'autonomie est d'abord évoquée au regard de la mobilité et, à ce titre, l'accès au permis puis à une voiture leur apporte le sentiment de gagner en autonomie.

Au regard du logement, lorsque le jeune dispose d'un logement personnel, ne serait-ce que pour les études et pour une partie de la semaine, celui-ci demande des tâches quotidiennes pour lesquelles le jeune doit agir indépendamment de ses parents : entretien du logement, conception et préparation des repas, organisation de l'emploi du temps et occupation du logement. Pour ces jeunes, la prise d'autonomie est importante. Même si les loyers et les charges sont payés par les parents (étudiants interviewés), il se produit un investissement de type « identitaire » quant au fait d'occuper le logement de façon hebdomadaire : « Je suis chez moi » (Arthur, 19 ans). « Je me considère davantage angevine » (Charlotte, 19 ans).

L'autonomie se rapporte aussi aux actes de consommation. Avec la prise d'âge, les jeunes accèdent à une consommation concernant leurs vêtements, fournitures scolaires, de loisirs. Ils sont amenés à gérer leur budget sur une période ponctuelle, à partir de ressources propres ou bien octroyées par leurs parents (pension alimentaire).

Bien que ces actes quotidiens illustrent une montée progressive de l'autonomie, ces jeunes ruraux des Mauges se disent rarement autonomes. Seuls les jeunes salariés en situation de couple se reconnaissent et se disent autonomes. Pour les deux couples rencontrés (âgés de 23 à 27 ans), ils travaillent et sont propriétaires de leur logement. Dans ce cas, être autonome c'est ne plus dépendre des parents dans le quotidien.

L'autonomie renvoie aussi à une dimension abordée par Romuald (17 ans), en référence à une conscience de soi et à une éventuelle indépendance dans les choix réalisés (Bourdieu, 1980). Il s'agit alors de connaître ses propres limites, de savoir ce dont on est capable, ce que l'on peut faire par soi-même, mais également de mesurer les degrés d'interaction et d'influence dans les choix : « Il n'y a jamais d'autonomie totale, on est toujours en interdépendance » (Romuald).

La notion d'autonomie est présente dans le discours des jeunes et dans le regard que nous portons sur eux et renvoie à deux versants : *l'autonomie*, à travers la capacité relative à agir et à penser par soi-même (Boltanski et Chiapello, 1999 ; Bourdieu, 1980) et *l'engagement*, en tant qu'implication pour une cause, une valeur, un projet individuel ou un collectif (Becker, 2006 ; Ion, 2012). Des qualités qui donnent à voir des jeunes en cours d'émancipation suivant un discours lucide sur eux-mêmes et leurs limites, dans une démarche volontaire d'accès à une maîtrise de leur devenir.

Ils apparaissent, également, revendiquer des valeurs fortes telles que la liberté, la justice et l'entraide notamment, de même qu'ils s'inscrivent déjà dans des actions concrètes pour les mettre en œuvre sur leur territoire communal rural et au-delà.

CHAUDET, V., CHIRON, P.-Y. (2020). Un territoire à l'écoute des jeunes, pour une reprise de contact et un recensement des besoins. Rapport de recherche *Jeunes ruraux des Mauges*, ARIFTS-DRDJSCS.

## « Désaffiliation »

Rapport CNRS (p. 30), d'après Castel (1995).

En tant que processus, il s'agit d'une fragilisation des zones de cohésion sociale, zones assurées par un emploi et un réseau relationnel stable.

## « Exclusion »

À l'opposé de l'insertion et de l'intégration, il y a l'exclusion : les personnes ne font pas partie de la communauté pour diverses raisons et formes : partielle ou totale, subie ou volontaire.

Pour Julien Damon (2018, p.5-6), l'exclusion « se confond avec la pauvreté, la misère, l'isolement, la ségrégation, le handicap, la discrimination (...) toute inégalité ou toute différence [elle] se manifeste dans les domaines du logement, du travail, de la santé ou de la participation aux activités de la vie. »



Fig. 1 Exclusion VS inclusion et ségrégation VS intégration<sup>17</sup>

<sup>17</sup> Figure issue du site [https://www.senat.fr/rap/r16-648/r16-648\\_mono.html](https://www.senat.fr/rap/r16-648/r16-648_mono.html) (consulté le 20.11.21).

## « Fragilité sociale »

INSEE analyses (2019). Loire Atlantique : moins de fragilités sociales, mais quelques territoires ou quartiers cumulent les difficultés. Pays de la Loire, 77

Neuf indicateurs de précarité de la population définissent la fragilité sociale : personnes âgées de 75 ans et plus, non-diplômés parmi les 15-64 ans, ouvriers non qualifiés ou agricoles de la population active, familles monoparentales, ménages en surpeuplement (nb habitants du ménage > au nb de pièces du logement), chômeurs, contrats courts (CDD, intérim, apprentissage, contrats aidés), chômeurs de longue durée, étrangers.

## « Freins » (à l'accès au logement)

Les freins identifiés correspondent à divers problèmes, de divers ordres parmi lesquels : l'illettrisme, le manque de formation et d'autonomie, l'absence ou de faibles ressources financières, des difficultés d'insertion professionnelle, des carences d'insertion sociale, des conflits de voisinage ou manque de savoir vivre en collectivité, des problèmes de santé mentale (psychique, addiction...) ou encore physique (Tournecuiller, 2013, p.9-13).

## « Insertion »

Terme complexe à définir « puisqu'il regroupe les pratiques d'insertion des travailleurs sociaux, les processus d'insertion suivis par les personnes elles-mêmes et l'ensemble des dispositifs d'insertion conçus et financés aux différents échelons (national, régional, départemental ou communal). Par ailleurs, le terme français d'insertion ne s'applique pas seulement à la sphère du marché du travail : il s'applique également au logement, à la santé, à l'éducation. ». (p.22)

Soit, une approche multidimensionnelle de l'insertion. Entraînant plusieurs leviers pour permettre aux individus de parvenir à appartenir à la communauté. Donc, avec plusieurs « portes d'entrée » possibles : se sentir mieux, être en bonne santé, protégé, abrité, permettent de se sentir membre de la société. C'est ainsi que l'insertion par le logement, y compris en cas d'absence d'emploi, est une méthode d'intervention du travail social.

L'insertion par le logement, c'est avoir un toit, être protégé du froid et des intempéries, pouvoir s'approprier un espace à soi, avoir une adresse, se laver, réchauffer sa nourriture, inviter du monde. C'est le signe et symbole d'une place dans la société.

DUMONT, C. (2008). *25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ?* CESE.

## « Intégration »

C'est l'aboutissement d'un parcours d'insertion.

L'intégration concerne l'action d'intégrer, le fait pour quelqu'un de s'intégrer à quelque chose. L'intégration sociale implique l'appartenance à une société, à une communauté, à une entité propre (Larousse).

C'est Proche de l'insertion, mais plus fort. L'intégration marque la fin d'un parcours réalisé par une personne pour accéder à l'autonomie, au fait d'être inséré. Les trajets d'insertion ne se ressemblent pas, et dépendent de la situation de départ de chacun.

## « Jeunesse »

Selon Tournecuiller (2013), la notion de *jeunes* et de *jeunesse* renvoie à une catégorie de la population qui est protéiforme. Selon elle, il n'y a pas une jeunesse mais des jeunesses. Les bornes qui délimitent la jeunesse ne pas unanimement partagées, cela relève toujours d'un choix (des professionnels, des sociologues).

Avoir 18 ans correspond à la majorité, mais c'est plus juridique et administratif que développemental pour désigner l'arrivée à l'âge adulte. Être adulte relève d'attributs et d'acquisitions qui vont bien au-delà de l'âge et qui prennent du temps.

À 25 ans, le jeune peut bénéficier du revenu de solidarité active (RSA), mis à part le RSA jeune. Il reste deux solutions pour percevoir le RSA à cet âge : avoir déjà travaillé ou être un jeune parent vivant en couple, ou isolé avec des allocations familiales.

Situations différentes fonction /famille, /lieu de naissance /de vie, /parcours de vie, /scolaire

## « Jeunesse » (âge de)<sup>18</sup>

« L'âge de la jeunesse » concerne les personnes qui ont quitté l'adolescence sans être encore entrées dans l'âge adulte. D'où l'expression « jeunes adultes ». Cet âge est marqué par différentes étapes : quitter l'école, obtenir la majorité, disposer d'un logement autonome, fonder un couple puis une famille, conduire une voiture, faire ses premières expériences professionnelles, des projets de voyages avec des amis (sans les parents), le premier compte en banque, etc.

Ces étapes jalonnent un parcours progressif vers l'autonomie, la maturité. Il n'existe pas de définition officielle ou consensuelle de la jeunesse. C'est un terme utilisé plutôt par les sociologues et les démographes, précisant à chaque fois des tranches d'âges particulières. Les catégories et découpages par tranches d'âge sont le plus souvent utilisées en référence aux âges scolaires (collège : 10-15 ans, lycée : 16-19, université, formation professionnelle ou entrée dans le monde du travail : 17-18 à 21-25 ans, selon les cas).

La plupart des études scientifiques désignent, par ce terme, les personnes âgées de 15 à 24 ans, correspondant à la définition des Nations Unies et de l'intervalle le plus utilisé par l'INSEE. L'expression « jeunes adultes » renvoyant généralement aux plus de 18 ans, vivant seuls, et peut être étendue dans certaines études jusqu'à 29 ans. Ce qui donne, la classification suivante : enfants (0-11 ans), adolescents (11-17 ans) et jeunes adultes (18-24 ans).

La jeunesse renvoie aussi à la période de l'adolescence, de 13-14 ans à 18-19 ans, telle conceptualisée par la psychologie du développement et la psychanalyse (stades psycho-sexuels) qui la considèrent en rapport à la maturation psychologique inhérente aux mutations psychophysiques et hormonales de la puberté.

D'après ces théories, l'accès à la maturité adulte n'est pas juste une question d'âge légal ni seulement d'acquisitions de compétences sociales ou encore de conquêtes matérielles et économique, mais aussi (et surtout) d'une émancipation de schémas de fonctionnements et d'identifications infantiles. Ainsi, des adultes de 30 et plus, peuvent très bien se comporter en « adolescents attardés », et des adultes de plus de 25 ans être taxés « d'adultes », compte-tenu d'une immaturité psycho-affective, en dépit de leur âge.

---

<sup>18</sup> D'après le Centre d'observation de la société, cité par l'ARS (2017) *Projet régional de santé*, Pays de la Loire 2018-2022, p. 43. Lien : <http://www.observationsociete.fr/definitions/jeunes.html> (consulté le 22 novembre 2021).

## « Jeunes vulnérables »

Jeunes n'ayant pas hérité des ressources nécessaires à une intégration stable, ou n'ayant pas encore eu le temps d'en faire l'acquisition : Les jeunes détenus, les jeunes ni à l'école, ni en emploi ni en formation (NEET), jeunes sortants de l'ASE, jeunes sans domicile fixe. Ils ont pour point commun d'avoir hérité des difficultés économiques de leur famille. Souvent, ils ne disposent pas de diplômes

Trois figures de vulnérabilité : Les vaincus, les « galériens », les « errants » (p. 58-61).

**Vaincus**, perdants ou décrocheurs du système scolaire. Individus connaissant une suite d'échec ayant pu les faire sortir du système scolaire sans qualification. Ils vivent l'expérience de l'humiliation de la défaite, intériorisent un sentiment de médiocrité et sont l'objet de mépris (Dubet, 2004). « Les vaincus traversent en négatif les épreuves d'investissement et d'individualisation et échouent à accumuler les attributs nécessaires à l'entrée dans la vie adulte ». « Les vaincus construisent leur expérience sociale en opposition au mondes scolaires et professionnel et éprouvent un sentiment d'échec personnel ».

« **Galériens** ». Figure construite en référence au monde urbain et des cités. Entrée par le lieu et le type de résidence. Introduit la question de l'inscription sociale et territoriale, du lien entre ces deux dimensions et donc de la mobilité. Soit y rester, en sortir, y être enfermé. Pour Bauman (1999), l'attachement au sol, l'impossibilité ou la difficulté d'être mobile, est un facteur de vulnérabilité sociale. La galère est le résultat d'une intégration négative de la jeunesse issue du monde ouvrier (ou rural). Elle renvoie à des expériences structurées autour d'une exclusion des formes légitimes d'inscription institutionnelle (école, emploi). Délinquance environnante, plus ou moins pratiquée, réseaux familiaux et sociaux fragiles, dans un espace social désorganisé voire anémique. Elle génère une rage résultant du sentiment d'échouer à se conformer aux normes d'intégration et débouchant sur la contestation de leur pertinence et sur l'adoption de comportements déviants plus immédiatement accessibles.

Les « **errants** ». Renvoie à une diversité de situations de rue : jeunes de la rue, jeunes en situation de rue, jeunes sans abri, sans domicile fixe, jeunes errants, jeunes fugueurs, zonards, jeunes nomades, jeunes marginaux. Hétérogénéité des situations de rue. L'errance peut être considérée comme un dispositif de mobilités qui ne sont ni insensées (au sens d'une perte de repères spatiaux) ni désocialisées (au sens d'une absence de lien sociaux). Les errants connaissent ou ont connu pour la plupart une enfance difficile, ne sont pas diplômés. Leur situation de rue les conduit à être déconnectés des temps sociaux des mondes scolaire, administratif et professionnel, à être exposés à des risques spécifiques et à adopter des conduites à risques. L'errance peut être tout autant la résultante d'une rupture familiale, d'un processus de désaffiliation ou d'un choix de vivre l'expérience de la rue (rite de passage). Ils tentent de recomposer une famille fictive dans le milieu de la rue dans une perspective de socialisation et de protection. Les errants s'inscrivent dans des trajectoires qui peuvent déboucher sur une sortie de la rue et le retour à des modes de vie plus conformes. Ces sorties s'opèrent lorsqu'ils prennent acte des limites de ce mode de vie et considèrent qu'il n'est plus en adéquation avec leurs attentes (Colombo, 2011).

JAMES, S., KERIVEL, A., (2020). Donner aux jeunes vulnérables du temps au présent pour miser sur l'avenir. *Vie sociale*, n° 29-30.

BECQUET, V. (2012). Les « jeunes vulnérables » : essai de définition. *Agora débats/jeunesses*, n°62, Presse de sciences Po, p. 51-64.

## « Jeunes ruraux »

Habitants des communes rurales, au sens de l'INSEE (commune ou ensemble de commune présentant une zone de bâti discontinu, de moins de 2000 habitants avec des éloignements de plus de 200 mètres entre deux constructions) mais qui insistent sur l'importance du contexte familial dans la construction de leur rapport au territoire : choix d'installation, mobilités maîtrisées, stabilité professionnelle, forme matrimoniale (p. 5)

GALLAND, O., LAMBERT, Y. (1993) *Les jeunes ruraux*. INRA /L'Harmattan.

VACHÉ, C., RUEL, S., DANSAC, C. (2020). Invisibilité des jeunes en milieu rural, comment les « jeunes sans cité » « s'en sortent ». *Vie sociale*, 29-30.

## « Levier » (à l'accès au logement)

Dans sa recherche, Tournecuiller (2013) a identifié les leviers suivants :

- Les aides apportées par les structures d'accueil dédiées et spécifiques aux 18-25 : Foyers de jeunes travailleurs (renommés « Habitats jeunes »), les Missions locales, le Réseau information jeunesse, les Maisons des adolescents ;
- Le dispositif de « Veille sociale » et son adaptation éventuelle (voir « veille sociale »)
- Les Prises en charge par les Collectivités locales : le Conseil régional pour la formation, le Conseil départemental pour l'Action sociale et les échelons des Communes et intercommunalités.

## « Mobilité sociale »

La mobilité sociale « mesure la part de personnes qui ont changé de catégorie socio-professionnelle par rapport à leurs parents. Cette mobilité peut être ascendante ou descendante. Mais plus de mobilité peut aussi signifier plus de trajectoire descendantes, donc plus de situations de déclassements lorsque la conjoncture se dégrade et que la structure sociale évolue moins rapidement vers le haut (observatoire des inégalités) » (p. 23).

DUBÉCHOT, P. (2020). « S'en sortir » ou de la mobilité sociale. Notions et concepts discutables et à discuter. *Vie sociale*, n° 29-30.

## « Pair-aidance »

Mireille St Onge (2017). Le rétablissement et la Pair-aidance en contexte Québécois. *Rizhome* n° 65-66, Orspere-Samdarra, p. 31-32.

## « Pauvreté »

Renvoie au dénuement, au fait d'être dépossédé de tout ou partie de ce qui permet l'autonomie. Renvoie également à la notion de personne dans le besoin.

Un dénuement même partiel en termes de lien social, de santé, de ressources ou de moyens matériel peut être considéré comme de la pauvreté.

Au niveau européen, 3 dimensions sont considérées : la pauvreté monétaire, la pauvreté en condition de vie et la pauvreté d'emploi (« faible intensité au travail des ménages »).

1. Pauvreté monétaire (relative) = indicateur de l'INSEE : seuil 60% du niveau de vie médian national.

2. Pauvreté en condition de vie = population souffrant de 4 privations parmi 9 besoins. 5 besoins sont relatifs à des difficultés financières : 1. faire face à des dépenses inattendues ; 2. s'offrir une semaine de vacances annuelle hors de son domicile ; 3. honorer ses engagements en payant ses loyers, factures, rembourser ses emprunts ; 4. s'offrir un repas avec de la viande, du poulet ou du poisson, au moins tous les 2 jours ; 5. se chauffer. 4 autres critères / besoins sont relatifs à la consommation de biens durables : 6. machine à laver, 7. télévision couleur ; 8. téléphone ; 9. voiture.

3. Une 3<sup>e</sup> dimension est l'emploi et son intensité, à un seuil de 20%. L'intensité du travail est le nombre de mois travaillés à temps plein / 1an par des personnes en âge de travailler, rapporté au nombre total de mois qu'il est théoriquement possible de travailler dans l'année (soit pour une personne seule 12 mois, pour deux personnes, 24 mois, etc.). L'indicateur est calculé pour les personnes âgées de 18 à 59 ans (hors étudiant -25ans).

## « Pauvreté monétaire, pauvreté héritée »

Les publics rencontrés dans les enquêtes sur l'hébergement d'urgence en Pays de la Loire (Fleuret, Pihet et Zeneidi-Henry, 2004, p. 30) sont issus de catégories sociales modestes. Les professions exercées par les parents nécessitent peu de qualifications. La pauvreté est donc déjà antérieure à la situation au moment de l'enquête. Beaucoup ont vécu dans des familles confrontées à de lourds problèmes d'argent. Certains abordent le surendettement de la famille. Les professions déclarées par les enquêtés sont à basses qualifications, dans la restauration notamment, le bâtiment ou dans l'agriculture. Les emplois occupés sont précaires. Les jeunes font face à la difficulté de l'accès à un emploi. Les témoignages font émerger le poids des difficultés d'ordre monétaire (surendettement, interdit bancaire, soucis de gestion de budget).

FLEURET, S., PIHET, C. et ZENEIDI-HENRY, D. (2004). *Connaissance des publics et de leurs parcours dans les structures d'accueil et d'hébergement en pays de la Loire. Enquête de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales*. Rapport CNRS-DRASS Pays de la Loire.

## « Précarité »

L'exclusion, la pauvreté et la précarité sont 3 notions qui se confondent depuis la fin des années 1970 pour décrire ce que Cyprien Avenel et Florence Thibault désignent comme « la nouvelle pauvreté ». Selon eux « la précarité est une notion floue et relative » laquelle, en France, est « associée progressivement au chômage et au développement de formes « particulières » d'emploi.

Ailleurs, « précarité » et « précarisation » continuent de renvoyer au thème de la pauvreté et sont de plus en plus mobilisées pour qualifier d'autres évolutions sociétales telles les mutations de la famille, des relations interpersonnelles, du lien social...

Dans tous ces cas, un nouveau rapport au temps et aux choses est marqué par l'instabilité et l'incertitude qui est mis en exergue. Ces notions renvoient à des obstacles et aux difficultés auxquelles sont confrontées certaines populations, les conduisent à être privés : d'un emploi, d'un logement, de ressources, de droits.

La précarité se définit quant à elle par un état, par le caractère de ce qui est précaire. Se différenciant de la pauvreté, la précarité désigne une population travaillant à temps partiel ou irrégulièrement, mais sans lui permettre pour autant de s'inscrire durablement dans la communauté.

Ainsi, une situation précaire est une situation qui n'offre aucune garantie de durée, de stabilité, qui peut être remise en cause et d'une sécurité douteuse.

DAMON J. (2018). *L'exclusion*. Que sais-je ? n° 3077. PUF, p. 5-6.

DREES (2012). Dossier solidarité et santé. Les cibles européennes quantifiées pour réduire la pauvreté et l'exclusion. N° 22 (p. 7)

## « Raconter son parcours »

Comme il est souligné dans l'analyse et synthèse des entretiens réalisés, les jeunes placés à l'ASE sont amenés régulièrement, au cours de leurs placements, à faire le récit de leur histoire. Ce qui peut avoir des effets négatifs sur leur parcours et mobilisation sur leur projet de vie.

Cette aspect biographique du récit de vie des enfants placés a été abordé par Michelle Van-Hooland dans son ouvrage basé sur des pratiques d'écriture narrative avec des adolescents placés en protection de l'enfance. Nous reproduisons ci-après le résumé de son livre.

« Soutenir la résilience, lors du placement en institution (foyer de l'enfance, MECS) des adolescents ayant vécu une maltraitance psychologique, c'est soutenir les stratégies passées qui leur ont permis de se construire une identité personnelle et sociale positive et c'est travailler ces stratégies pendant le placement.

« En effet, pendant le placement en institution, les adolescents peuvent développer des stratégies dysfonctionnelles : ils utilisent certaines stratégies passées sur un versant négatif. Ils ne donnent pas forme à leur expérience biographique de maltraitance parce qu'ils vivent un nouveau stress face auquel ils cherchent à s'adapter.

« Une action éducative biographique est alors proposée pour leur permettre de transformer les stratégies passées (familiales) et présentes (du placement) en ressources biographiques et culturelles pour soi et les autres. Cette action éducative "biographique", éducation biographique pour la résilience, s'appuie sur une pédagogie de projet : proposer de réaliser un livre d'histoires de résiliences dont le principe repose sur le récit du vécu, transformé en fiction selon plusieurs phases de travail. Ce livre s'adresse aux professionnels travaillant auprès des adolescents placés. »

VAN-HOOLAND, M. (2012). *Adolescence, maltraitance et placement. Méthode d'éducation biographique pour la résilience*. L'Harmattan.

## « Réussite »

La définition diffère d'un acteur à l'autre. Les jeunes visés par les dispositifs, majoritairement issus des classes populaires ont leurs propres représentations de la réussite. L'injonction à avoir un projet est par exemple présentée dans plusieurs dispositifs mais peut paraître inadaptés au regard des ressources dont disposent les jeunes en situation de vulnérabilité. (p. 167)

Il semble nécessaire non pas d'imposer aux jeunes en difficultés non pas de s'adapter aux propositions faites par les institutions, mais d'adapter les dispositifs et les critères d'accès afin de répondre efficacement aux besoins des jeunes. Pour cela il faut être à l'écoute de leurs priorités, de leur vision de la « normalité » et de leur propre définition du fait de « s'en sortir » : un lieu de vie communautaire plutôt qu'un logement autonome, le salariat plutôt que l'entrepreneuriat, etc. Mettre en place des dispositifs inductifs supposent la création d'une relation de proximité, voire de confiance, entre les jeunes, les acteurs de terrains et les porteurs de projet afin d'éviter une mise en difficulté des certains jeunes (p. 175).

JAMES, S., KERIVEL, A., (2020). Donner aux jeunes vulnérable du temps au présent pour miser sur l'avenir., *Vie sociale*, n° 29-30.

## « Ressources »

Les ressources correspondent aux moyens matériels et relationnels à disposition des jeunes et auxquelles ils peuvent accéder pour construire leur autonomie. Il peut s'agir de moyens matériels, économiques, de conditions de vie et de soutien par la famille, proches ou amis.

Portela et Raynaud identifie trois ressources financières des jeunes : celles issues de leur travail, les aides publiques et les transferts privés essentiellement familiaux.

Parmi les dépenses régulières des jeunes, l'on trouve : le loyer, l'essence, l'assurance et l'entretien du véhicule, les abonnements de transports en commun, billets de trains, abonnements téléphoniques et Internet, les loisirs et une complémentaire santé, le logement et l'alimentation (Portela et Raynaud, p. 24).

Les parents apportent également une pluralité de ressources en nature : ils hébergent au domicile, font des lessives, du ménage au logement du jeune (assez rare), de la garde d'enfants, prennent un animal domestique en pension, partagent des repas et remettent des provisions (*ibid.*, p. 46).

Ils apportent également aux jeunes adultes une « aide de lien » qui consiste dans des contacts, des discussions et du soutien moral (*ibid.*, p. 47).

PORTELA, M., RAYNAUD, É. (2019). Comment se composent les ressources des jeunes ? Le dossier illustré par l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ). *Revue des affaires sociales*, n° 2, p. 23-52.

## « Santé mentale »

La souffrance psychique et ses pathologies, dont la dépression, est la première cause de morbidité et d'incapacité, avec un coût personnel et collectif important. En Pays de la Loire, cette problématique est particulièrement marquée, avec une mortalité par suicide supérieure à la moyenne nationale, sachant que la dépression est l'une des premières causes de suicide. La région des Pays de la Loire est notamment la première région de France touchée pour l'usage de l'alcool chez les jeunes 15-24 ans <sup>1 2</sup>.

La dégradation de la santé mentale des jeunes est un constat partagé par l'ensemble des acteurs des Pays de la Loire, notamment depuis la crise sanitaire due à la pandémie de la Covid 19. Les services de psychiatrie, de pédopsychiatrie, les services de pédiatrie comme ceux des MDA, des SUMPPS, les associations, etc., tous observent les mêmes situations de mal-être chez les jeunes <sup>3 4</sup>.

L'ARS Pays de la Loire a d'ailleurs fait de la santé mentale l'une des 5 priorités de son *Projet régional de santé 2018-2022*, avec l'objectif d'améliorer le parcours de santé des personnes vivant avec un trouble ou un handicap psychique <sup>5</sup>.

Le prise en charge de la santé mentale est par conséquent nécessaire à l'accompagnement de l'insertion sociale des jeunes et pour leur ouvrir l'accès à une vie active et citoyenne, correspondant à leurs capacités et à leurs choix. Pour cela, l'ARS Pays de la Loire s'est donnée pour mission de porter une attention particulière aux populations les plus vulnérables dont jeunes majeurs isolés vivant dans une situation de précarité sociale. Cet aspect crucial est à mettre en corrélation avec le constat, relevé dans le témoignage des fondateurs de Repairs (anciens de la Protection de l'enfance s'adressant aux sortants d'ASE (annexe 6) qui pointe un manque important de prise en compte de la santé mentale des jeunes.

### Sources :

<sup>1</sup> Lien : <https://www.orspaysdelaloire.com/PISSTER/index.html>

<sup>2</sup> Lien : <https://www.orspaysdelaloire.com/nos-activites/diagnostics-sante-2019-departements>

<sup>3</sup> Note de cadrage (2021). Coordination entre services de protection de l'enfance et services de pédopsychiatrie du 13 avril. Lien : [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2021-04/pe\\_psy\\_mel\\_vf.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2021-04/pe_psy_mel_vf.pdf)

<sup>4</sup> Lien : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/crise-covid-et-sante-mentale-un-accompagnement-renforce-en-pays-de-la-loire-pour-faire-face-la> (consultés le 20 novembre 2021)

<sup>5</sup> Lien : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/sante-mentale-une-ambition-forte-en-pays-de-la-loire-pour-repondre-un-enjeu-majeur-de-sante>

## « S'en sortir »

Être lancé dans une dynamique d'emploi ou de formation, d'en avoir fini avec la galère. Ils envisagent l'avenir plus sereinement et se projettent (p. 12)

Des jeunes qui se préparent à travailler en agissant sur leur mobilité et leur santé ainsi qu'en se socialisant aux règles qui régissent le monde du travail (p.6), se mettent en mouvement et expérimentent un début d'insertion (p. 14 et 17)

COURONNÉ, J., LOISON-LERUSTE, M., SARFATI, F. (2020). Ce qu'une sortie positive de la garantie jeune veut dire. *Vie sociale*, n° 29-30.

## « Urgence » (s'en sortir)

Pour les populations qui se trouvent les plus en urgence, les jeunes errants et ceux qui sortent de l'ASE et PJJ et qui se retrouvent à 18 ans sans accompagnement, les dispositifs se concentrent d'abord sur une aide matérielle. Un lieu pour dormir (voir dispositif PRODOMO) S'en sortir pour eux, présuppose de quitter d'abord la rue. L'amélioration de la situation d'hébergement écarte les situations vitales et permet de traiter ensuite les autres problématiques : mise à jour administrative, formation, emploi, situation financière, santé...) 90% des jeunes sont sortis de ce dispositif avec une solution de logement stable, autonome, aidé ou foyer (Hébergement PRODOMO, James et Kerivel, 2020, p. 175)

## « Veille sociale »

Pour permettre à quelqu'un qui le nécessite d'accéder à l'autonomie et de réaliser un parcours d'insertion pour finalement aboutir à l'intégration, la société a développé des outils réunis aujourd'hui en France sous le terme de veille sociale. Ces outils sont le résultat d'une évolution dans l'approche des prises en charge des personnes confrontées aux difficultés.

Le dispositif de veille sociale est constitué de structures qui accueillent des personnes en demande d'accueil, d'orientation ou d'hébergement. Sans logement, sans abris (à la rue), ces personnes peuvent être aussi victimes de violence, de ruptures de différents ordres ou sans droit de séjour.

Selon les cas, ces dispositifs apportent tantôt une offre d'hébergement temporaire (avant un logement durable), une aide alimentaire, tantôt des conseils, de l'écoute et de l'accompagnement afin d'ouvrir des droits sociaux, de trouver emploi, d'accéder à un logement. Trois types de logement sont proposés : d'urgence, de stabilisation ou d'insertion.

---

## DÉPARTEMENT VENDÉE – SORTANTS ASE

---

Le département accueille 18 % de la population de la région des Pays de la Loire (2010), dont 16 % d'adolescents et jeunes âgés de 11 à 25 ans. Les jeunes adultes de 16 à 25 représentent 10 % de la population.

Bien que la population vendéenne ait progressé de près de 17 %, l'indice de jeunesse (nb de jeunes de -20 ans rapporté au nb de personnes de +60 ans) a fortement chuté en 30 ans, passant de 1,58 à 0,92 (indice régional : 1,12).

Selon l'Insee, la population jeune (15-29 ans) étant 16,1% en 2010 est passée à 14% en 2018.

Le vieillissement (+80 ans) est en forte accélération et la natalité est en baisse sur l'ensemble du département. Le solde migratoire positif concerne principalement la population âgée (INSEE, 2018).

La population jeune accueillie en Vendée est essentiellement saisonnière.

Le département de Vendée Atlantique possède le taux d'équipement le plus faible des Pays de la Loire. Il n'y a pas de métropole dans ce département. Il n'y a quasiment pas de petits logements ou de studios. Le marché du logement, même celui concernant le logement social est soumis au rythme imposé par les saisons touristiques.

### Quelques chiffres de l'ASE en Vendée

- En 2019 : il y a eu 89 jeunes sortants âgés de 18 à 21 ans (hors mineurs non accompagnés, suivis par une autre cellule avec laquelle l'Observatoire ne travaille pas. Toutefois, M. Mandonnet a indiqué qu'il y avait entre 50 et 80 mineurs non accompagnés dans l'année).
- En 2020 : il y a eu 74 jeunes sortants âgés de 18 à 21 ans (hors mineurs non accompagnés).
- En 2021 : il y a (jusqu'à aujourd'hui) 34 jeunes sortants (« Ce qui est très peu », selon M Mandonnet).

### La situation de logement des jeunes majeurs au moment de la sortie

#### Pour 2019

- 39 % des jeunes ont été hébergés par un tiers au moment de la sortie (ami/amie, conjoint/conjointe, etc.) M. Mandonnet remarque que cela met les jeunes majeurs en une situation précaire, instable, car ces jeunes ne sont pas titulaires du bail.
- 15 % pour cent en Foyer jeunes travailleurs ou en résidence sociale.
- 25 % sont autonome (résidence étudiante incluse) avec leur nom dans le bail de location.
- Pas d'informations pour le % restant.

#### Pour 2020

- 34 % soit chez les parents, soit hébergés par un tiers au moment de la sortie
- 15 % en Foyer jeunes travailleurs ou en résidence sociale.
- 30 % étaient en situation d'autonomie concernant le logement.
- Un seul jeune majeur s'est déclaré « sans situation de logement » au recensement lors de sa sortie du dispositif.
- Pas d'informations pour le restant, les institutions n'ont plus la responsabilité, ni de légitimité pour obtenir des informations et réaliser un suivi.

### Constats partagés sur la situation du logement chez les jeunes majeurs du territoire vendéen

Page 40/63

La côte littorale, marquée par les saisons, est rythmée économiquement par le tourisme. Soit une période d'intense activité économique due au tourisme et une autre période sans activité économique.

Les logements saisonniers au mois sont fréquents de septembre à juin, et à la semaine de juin à septembre, période estivale où les prix sont plus élevés. Beaucoup de logements disponibles à la location suivent ainsi le rythme des cycles touristiques.

Le parc locatif a littéralement explosé en Vendée ces deux dernières années. Il n'existe plus de petit logement ni de studio disponible. Cela est lié au tourisme (offre et la demande) et peut-être aussi dû aux citadins de grandes métropoles qui investissent depuis les confinements (hypothèse d'un exode urbain).

Le travail autour de la mobilité est un autre élément fondamental pour ce département, autre que le logement.

### **Problématique des jeunes-majeurs**

Le fait d'être *jeune* et *majeur* se présente comme une contradiction pour les institutions. D'un côté, étant *jeunes*, ils manquent d'autonomie, en situation défavorable sur le marché de l'emploi (faute de formation et d'expérience) et dur le marché du logement (faute de ressources et de soutien). Certaines personnes interviewées ont partagé l'idée que ces jeunes, par leur jeunesse, auraient aussi une difficulté pour s'engager. De l'autre côté, en tant que personnes *majeures*, les institutions ne sont plus responsables d'elles et n'ont donc plus de légitimité accéder à certaines informations permettant d'observer et comprendre ce qui se passe, dont leur parcours qui a précédé à l'ASE.

Les jeunes majeurs 18-25 ans sont considérés comme des personnes isolées et ne sont donc pas prioritaires pour l'accès au logement sociaux (SI/ SIAO).

Avec les dispositifs existants, les temps d'attente pour un logement est extrêmement long pour les jeunes-majeurs.

### **Jeunes sortants de l'ASE**

Deux dispositifs de sortie :

- Jeunes de 18 ans sortants de l'ASE
- Jeunes de 21 ans sortant du contrat « jeunes majeurs »

Il a été remarqué deux situations concernant la sortie de l'ASE :

- Les jeunes qui veulent continuer à avoir un suivi ou un soutien institutionnel, capables d'intégrer d'autres dispositifs d'accompagnement et de suivi.
- Les jeunes qui veulent rompre avec l'institution. Ces derniers « sortent des radars » des dispositifs existants et deviennent invisibles pour les institutions et établissements associatifs accompagnant un public jeune. Il devient ainsi difficile de repérer ces jeunes majeurs, de détecter leurs besoins et de créer un rapprochement et un lien avec eux.

À signaler un ressenti partagé par la plupart des personnes interviewées comme quoi la rupture d'avec l'ASE apparaît évidente et même nécessaire pour certains jeunes majeurs. Ces personnes partagent l'idée que ces jeunes ont besoin d'éprouver une liberté en s'enlevant « l'étiquette » ASE <sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> Pour Delphine Chauffaut et Élodie David (2003, p. 19-20) la notion de liberté est associée à celle d'autonomie (cf. annexe).

Toutefois, les jeunes sortis de l'ASE manquent d'autonomie. Il est dit que l'ASE ne prépare pas ces jeunes à l'autonomie et constatent que ces jeunes ne savent pas s'adresser aux institutions, ni prendre des engagements ni, parfois, se déplacer <sup>20</sup>.

### **Problématique du logement pour les jeunes sortis de l'ASE**

Ces jeunes occupent une position défavorable sur le marché du logement. Ils cumulent le fait d'être très peu d'étudiants, ne leur permettant donc pas d'accéder aux offres spécifiques du logement étudiant ; ils ont souvent un plus faible niveau de formation et sont donc plus vulnérables à la situation du chômage, ce qui les renvoie à des emplois peu qualifiés et précaires ; ils manquent de l'appui familial qui peut aider aux démarches et se porter garant.

Ce public n'a que la solution du travail (pas de RSA) pour pouvoir se loger et gérer leur vie.

La problématique du logement est multiple, rejoignant celle des ressources, de l'emploi, de la formation et de la mobilité. Elle est aussi centrale, car sans stabilité de logement, l'insertion sociale ne va pas fonctionner.

### **Attentes**

Favoriser une continuité personnalisée des accompagnements. Étant donné qu'il n'y a pas de continuité de la construction des parcours individualisés après l'ASE, il devient nécessaire de construire un suivi personnalisé dans des dispositifs extérieurs à l'ASE.

Le croisement de compétences professionnelles de différents partenaires pour parvenir à construire ces réponses personnalisées est nécessaire.

Travailler en partenariat avec l'ASE du CD 85 (Mme Nouaille) autour d'une liste des jeunes sortants serait à recommander, afin de mettre en œuvre une « veille sociale » <sup>21</sup>. Cela pourrait aider à identifier ces jeunes majeurs, s'ils viennent vers l'UDAF par la suite.

Faire du lien pour assurer les sorties de l'ASE et éviter ainsi la dégradation sociale vers l'exclusion et la rue. Soit, se donner les moyens d'une véritable veille sociale afin d'éviter la dégradation sociale de ces jeunes.

Les personnes qui ont été interviewées ne connaissaient pas l'UDAF 85, ni les dispositifs proposés, ni comment ils fonctionnent. La démarche « d'aller-vers » retenue pour réaliser ce diagnostic présente donc un aspect positif et dynamique vis-à-vis du réseau d'acteurs intervenant en faveur du logement des jeunes.

---

<sup>20</sup> Ces propos doivent toutefois être nuancés par les observations fines rapportées par Pascale Dietrich-Ragon (2020) dans son article « Quitter l'aide sociale à l'enfance » basé sur des témoignages directs de personnes concernées (cf. Annexe « Profils de publics et d'accompagnements »).

<sup>21</sup> Voir la définition proposée en annexe « Définitions des notions et concepts-clefs ».

---

## DISPOSITIFS & HISTORIQUES LOGEMENT (à venir)

---

(En construction)

## HISTORIQUE LOIS CHRS (1974-2002)<sup>22</sup>

**Loi 74-955 du 19 novembre 1974. Première loi** qui étend l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires, modifiant des dispositions du Code de la famille, de l'Aide sociale et du Code du travail. Elle crée les **Centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS)** offrant un service d'hébergement, d'insertion, de soutien et d'accompagnement.

**Décret 76-526 du 15 juin 1976.** Il porte application des articles 185 et 185-3 du Code de la famille et de l'aide sociale, étendant l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires et relatif aux centres d'hébergement et de réadaptation qui subordonne l'admission à une participation aux frais de fonctionnement de la structure, à la réalisation d'un travail ou au versement d'une pension.

**Loi 98-657 du 29 juillet 1998,** d'orientation relative à la lutte contre les exclusions. Indique que les CHRS « assurent tout ou partie des missions définies au 8° de l'article 3 de la loi 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, en vue de faire accéder les personnes qu'ils prennent en charge à l'autonomie sociale » (Art. 157). Les CHRS devaient également évaluer dans un **schéma départemental** les besoins en accueil familial du département et prévoir les moyens pour y répondre (Art. 134). Dès lors, les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale ont eu une mission particulière dans la « réinsertion » des personnes qu'ils accueillaient, devenant ainsi un élément essentiel du « tissu social » pour les exclus.

**Loi 75-535 du 30 juin 1975,** relative aux institutions sociales et médico-sociales.

**Décret 2001-576 du 3 juillet 2001,** relatif aux conditions de fonctionnement et de financement des CHRS. Indiquait notamment que « la décision de refus d'accueil, prononcée par le responsable du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, est notifiée à l'intéressé sous la forme la plus appropriée. Cette décision doit être expressément motivée » (Art. 4 al. 4). De même que le CHRS « **fournit sans délai son appui aux personnes** accueillies pour l'établissement de leurs droits sociaux, en particulier en matière de ressources et de couverture médicale » (Art. 4.-6).

Pour conclure ce panorama législatif, il faut citer :

La **loi 2002-2 du 2 janvier 2002**, rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui « redéfinit » l'action sociale et médico-sociale et « tend à **promouvoir**, dans un cadre interministériel, **l'autonomie et la protection des personnes**, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les **exclusions** et à en corriger les effets ».

Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier « des personnes handicapées (...) personnes et familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature » (Art. 2).

Plus précisément, le texte énonce que « sont des établissements et services sociaux et médico-sociaux [...] comportant ou non un hébergement, assurant l'accueil, notamment dans les situations d'urgence, le soutien ou l'accompagnement social, l'adaptation à la vie active ou l'insertion sociale et professionnelle des personnes ou des familles en difficulté ou en situation de détresse » (Art. 15).

<sup>22</sup> Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) :

<https://www.cnle.gouv.fr/Les-Centres-d-hebergement-et-de.html> (consulté le 20 novembre 2021).

**Les CHRS s'inscrivent donc dans une palette de structures et de services au service du bénéficiaire**, le jeunes de 18-25 en l'occurrence.

Il faut également noter que cette loi crée (chap. 1<sup>er</sup> du titre 1<sup>er</sup> du livre III du CASF) une section 2 intitulée : « Droits des usagers » (Art. 4), y insérant un article énonçant que « l'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) » (Art. 7), et que « le conseil d'administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux locaux comprend [notamment] 4° Des représentants des usagers [...] » (Art. 66).

Remarque que le terme « CHRS » renvoie aujourd'hui à un **statut juridique attribué à certains ESMS**, en fonction donc de leurs activités. Il ne s'agit plus uniquement d'un type de structure. Ainsi, dans la catégorie des établissements « CHRS », on distingue désormais :

- les **établissements spécialisés** pour un type de public (femmes enceintes, personnes sortant de prison, ...)
- les **établissements de droit commun dit « tout public »** (jeunes errants, grands exclus, ...)

Dans ces derniers, se posent les problèmes de **l'hétérogénéité des usagers** (alcoolisme, troubles psychiques) et de **l'inadaptation des locaux** (couples par ex.). En conséquence, certains destinataires des dispositifs d'hébergement y sont parfois opposés, refusant d'y aller du fait de bagarres, de vols, du fait que leur chien n'est pas toujours accepté.

On peut également souligner qu'il faut impérativement quitter les lieux à 6 heures. Cependant, ce type d'opposition existe principalement dans les structures qui font plutôt de l'hébergement et du soin d'urgence. En effet, dans les structures tournées vers l'insertion sociale (réorientation vers les structures plus adaptées aux besoins de l'utilisateur) les problèmes liés à l'hétérogénéité sont moins présents.

## PORTRAIT D'EDGARD 19 ans

### Portrait de jeune issu de milieu rural, étudiant dans une grande ville <sup>23</sup>

Il s'agit d'un portrait d'un jeune qui s'en sort, sans difficultés particulières, avec des moyens courants, liés notamment aux revenus de ses parents, de condition moyenne, et avec l'appui de diverses ressources disponibles autour de lui, dans son réseau.

Il raconte son quotidien. Un quotidien suivant lequel, si des ressources venaient à manquer, les problèmes surviendraient... Ce court récit permet ainsi d'entrevoir, en creux, ce dont un jeune a besoin pour s'en sortir, des équilibres modestes nécessaires qui font défaut à d'autres, pour qui les manques (au niveau familial, amical, formation, travail, économique...) s'additionnent, leur demandant des efforts importants ou les plongeant profondément dans la précarité.

Edgard (prénom d'emprunt) 19 ans, étudiant à Angers, en deuxième année de DUT commerce est natif de St Laurent du Mottay. Au moment de l'entretien (début 2020) Edgar occupe un appartement à Angers, c'est sa deuxième année. Son père est manutentionnaire, sa mère Hôtesse d'accueil, en entreprise agricole.

*« L'appartement d'Angers appartient à mes parents, ils le réservent pour nous (leurs enfants). J'ai deux frères, de 15 ans et de 21 ans. L'an passé, j'étais en colocation avec mon frère aîné, parti ensuite étudier à Paris. Je me sens bien, je suis entouré et le fait d'avoir des copains. Je n'ai pas trop de charges sur les épaules.*

*« J'aime la liberté lorsque je suis dans mon appartement, je mange à l'heure que je veux. Il y a eu un changement au moment du passage de la colocation au logement individuel, après le départ de mon frère. La colocation se passait bien, mais je n'ai jamais envisagé de trouver d'autres colocataires. Je préfère être seul, avec plus d'autonomie, plus d'intimité. Être en colocation ou être seul dans l'appartement, c'est très différent. Avec mon frère, je m'entendais très bien, mais c'est une personne plus stricte sur les règles. Être seul dans l'appartement, c'est un plus. Cela me manquait.*

*« Plusieurs jeunes utilisent la colocation, au CROUS ou en appartements. La copine d'un copain est en colocation. Quand je cherche, je vois qu'il y a peu de colocations au final.*

*« Je peux compter sur des personnes ressources : ma copine, qui est dans ma classe. Mes amis, avec qui faire des soirées, pour décompresser. Puis, mes parents. Je ne paye pas de loyer, ce sont mes parents. Je ramène de l'alimentation pour la semaine. L'Assurance voiture est payée par les parents, mais pour l'essence c'est moi.*

*« Je travaille pendant les grandes vacances (un peu plus d'un mois), c'est obligatoire pour assumer l'année qui vient, pour couvrir mes frais, sur un an. J'ai eu une adolescence pas difficile, pas de souvenirs compliqué, c'est plus mon petit frère.*

*« J'ai des amis plus de confiance. On peut s'aider sans retour. J'ai plus de liens avec un ami en particulier (tend à se rapprocher d'amis plus âgés, moins nombreux mais plus autonomes).*

*« Concernant la mobilité, si c'est difficile ou facile de se déplacer ? Non, avec la voiture, on voyage facilement à Angers, c'est facile de se déplacer. Même à St Laurent, j'ai pas de difficultés à me déplacer. Avant la voiture, il a eu une mobylette et un scooter et j'habite à un kilomètre du bourg. J'ai pas le sentiment que se déplacer me coûte cher.*

<sup>23</sup> Réalisé à partir des entretiens recueillis lors de l'enquête « Un territoire à l'écoute des jeunes, pour une reprise de contact et un recensement des besoins » (Chaudet & Chiron, 2020), SR-ARIFTS-DRDJSCS.

*« Je ne suis pas à 100% autonome, mais en grande partie. Les vêtements, c'est moi qui me les achète, l'alimentaire, pareil, j'achète. J'ai une partie de dépendance, mes parents me payent le loyer, sinon je serais en difficulté je pense. Formation publique, donc non payante.*

*« Mon avenir, professionnel et projection dans l'avenir ? ce que je ferai dans dix quinze ans et mes aspirations ? Je ne me suis pas posé la question. Je suis plus au jour le jour, à vivre l'instant présent, pas de rêve particulier. Les rêves se développent au fil du temps. »*

Edgard a également mentionné des engagements et implications dans son village natal au niveau culturel et des loisirs, lors de son adolescence et actuellement, faisant entendre qu'il ne s'ennuie pas et trouve matière à s'occuper, avec d'autres.

## PORTRAIT DE JEUNES SORTIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE

### Témoignage de personnes concernées, sortants de l'ASE, et pair-aidantes.

Quatre personnes, hommes, femmes, co-fondatrices de l'association Repairs et qui ont un parcours de placements, d'assistance en milieu ouvert ou Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou autre dispositif de Protection de l'enfance.

Ces personnes expriment un sentiment « *d'isolement, de manque de lien et de repères après avoir quitté le dispositif d'aide sociale à l'enfance* ». Elles « *n'ont pas de tissu familial, pas de relation amicales, car à force d'être déplacées de foyer en foyer, c'est difficile de construire des liens solides.* »

« *Sortants de l'ASE sans diplôme, en errance vis-à-vis du logement, avec une méconnaissance de nos droits et, pour certains, une grande méfiance vis-à-vis des institutions, c'était un peu compliqué de se rapprocher d'une autre institution.* »

« *Le REPAIRS, c'est une ADEPAPE (Associations Départementales d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance). On est inscrit dans le code de l'action sociale et des familles.* »

« *Nous partons de l'idée de la pair-aidance, de l'accompagnement ou le soutien à partir de l'expérience vécue et partagée avec des personnes plus fragiles.* »

Leurs objectifs :

- Mener des actions pairs-aidance dans le collectif
- Briser l'isolement des jeunes de l'ASE
- Les raccrocher au droit commun
- Les accompagner et les orienter dans ces démarches

REPAIRS c'est aussi un plaidoyer aux niveaux national et local vis-à-vis des politiques publiques, à partir des témoignages partagés. Repairs participe à des instances publiques comme l'Observatoire départemental de Protection de l'enfance, le Conseil de famille, etc. Ils rencontrent des élus, le Sénat, le Cabinet de l'Élysée. Ils réalisent un plaidoyer Société civile à travers la presse, afin de partager avec tout le monde, que les gens puissent connaître le parcours des enfants de Protection de l'enfance, son fonctionnement, ses difficultés, ses besoins.

Parmi d'autres actions réalisées « *On est invité dîner chez les jeunes encore placés, pour rencontrer les éducateurs, chef de service et les sensibiliser au dehors de l'expérience du dispositif. On présente l'association et on les invite dans « les pieds dans les plats » (un repas d'entraide)* ».

### Actions pour le logement

Ils mettent en place une Coordination de réseau d'hébergeurs solidaires. Lorsque le droit commun ne répond pas et qu'il y a urgence, ou lorsqu'il n'y a pas de dispositif de droit commun pour certains jeunes, de pouvoir dormir dans un lieu sûr, de pouvoir manger.

Il s'agit des bénévoles qui accueillent chez eux. La condition c'est qu'il n'y ait pas de problème psychiques importants, de prise de drogues ou de problèmes de sociabilité. Ce n'est pas contractualisé, les hébergeurs solidaires sont adhérents de l'association et les jeunes accompagnés par des travailleurs sociaux. L'objectif, c'est qu'ils puissent avoir un logement autonome après.

Les jeunes arrivent via les partenaires, les réseaux sociaux, le bouche à oreille.

*« Le projet de l'UDAF est intéressant, car il s'agit de quelque chose de petit, avec 6 places, et qui peut aboutir à un accompagnement vraiment singulier ». Ils sont contact avec l'UDAF et ont déjà accompagné un jeune qui était en situation de rue, le premier à bénéficier du dispositif. L'insertion par le logement c'est essentiel. »*

*« Les trois projets qui existent aujourd'hui sont bienvenus, nécessaires et intéressants, mais ils ne correspondent pas aux situations les plus difficiles : les jeunes qui peuvent bénéficier de ces dispositifs doivent avoir leurs papiers, être plus au moins autonomes, pas trop de troubles ou de problèmes psychique. Des profils des jeunes « lissés », des jeunes qui rentrent bien dans les cases et qui pourraient rentrer dans n'importe quel dispositif du droit commun : des foyers de jeunes travailleurs, etc. Mais, comme il n'y a pas assez de places, ils se trouvent dehors... »*

*« Les jeunes qui n'ont pas ce profil ne peuvent rentrer dans aucun des dispositifs proposés actuellement ».*

L'interlocutrice interviewée constate qu'il y a un vrai problème d'accompagnement santé mentale pour beaucoup de jeunes sortant de l'ASE et que, de ce fait *« ces jeunes sont in-orientables. Ils ont besoin d'un lieu qui ne soit pas collectif, car le collectif ne leur convient pas, et ils nécessitent une assistance psychique, un accompagnement psychique très régulier, voire une permanence la nuit, pour qu'ils puissent prendre confiance en eux, en l'autre, de créer du lien et ensuite se rapprocher des institutions afin de construire un projet. Ce genre de structure n'existe pas encore. »*

*« Les besoins sur le département sont énormes et c'est un vrai problème que nous rencontrons ».*

### **Problématiques diverses**

Des ex mineurs non-accompagnés *« sans papiers, en attente de papiers, ils n'ont le droit à rien : pas d'aides, pas de travail, pas de formation. Seulement attendre, pendant parfois, un an... On les accueille, car ils ont été des jeunes de la Protection de l'enfance. »*

*« Des jeunes en errance depuis longtemps ou des jeunes qui ont des addictions lourdes, les jeunes qui ont des animaux de compagnie, c'est une problématique que nous identifions au quotidien. La CIMADE, la Ligue des droits de l'homme sont injoignables. Le CMPP, la Maison des adolescents, pour des troubles graves ou moins graves, c'est pour tous les jeunes de l'ASE. Avoir des bons partenaires qui agissent pour chacun des jeunes, qui puissent s'adapter à chaque jeune. »*

### **Mission Locale**

*« L'UDAF va rencontrer un problème, car la Mission locale n'a pas de réponse satisfaisante à donner aux jeunes. Les RV sont très espacés, la Garantie jeune prend du temps, les aides financières qui n'arrivent pas ou très tard. Les jeunes n'auront pas de ressources... Nous n'orientons plus vers la mission locale. Il n'y a pas d'accompagnement*

*adapté pour ces jeunes, ou bien très courts et insatisfaisants, mais pas de travail de fond et pas d'accompagnement singulier. C'est le catalogue. Ce n'est pas satisfaisant comme partenariat. »*

*« Ce n'est pas facile d'avoir un projet et des revenus dans un délai court, il faut un an au minimum parfois avant de pouvoir être capable d'aller chercher un emploi ou une formation rémunérée. Il leur faut du temps, et la plupart de dispositifs ne peuvent pas leur accorder cela. »*

*« Avoir un logement c'est nécessaire, essentiel mais pas suffisant pour aller vers l'insertion sociale pour ces jeunes majeurs sortants de l'ASE. Pour cela, il faut un accompagnement spécial pour chaque personne. Parfois, le but ce n'est pas le travail, ils ont d'autres choses à faire avant, à (se) reconstruire avant de pouvoir aller chercher un travail. »*

## PROFILS DE PUBLICS & D'ACCOMPAGNEMENTS

### « Graduation des problématiques »

L'exemple de l'étude CNRS-DRASS en Pays de la Loire (2004, p. 16, 21-24)

Graduation de la problématique de personnes accueillies-accompagnées, selon 5 degrés :

1. Accueils très temporaires. Accompagnement léger et simple. Issue à très court terme
2. Accueil de courte durée (- de 6 mois). Accompagnement complexe, mais projet mis en place et en voie de réussite. Issue à court terme envisageable.
3. Accompagnement de longue durée (+ de 6 mois) nécessaire. Problématique lourde. Projet construit et engagé avec issue à moyen terme.
4. Personne en situation de précarité depuis un long moment. Problématiques multiples. Projet mis en place, mais issue à très long terme.
5. Personne extrêmement désocialisée. Encore trop tôt pour envisager un projet avec la personne.

La valeur 1. est le statut le plus proche d'une insertion, la valeur 5. la forme la plus aiguë de déstructuration individuelle interdisant à court ou moyen terme toute solution autonome., déagée d'un travail socio-éducatif d'aide, de soutien et d'accompagnement.

Profil repérés dans l'échantillon (p. 29-30) :

- Ex détenus
- Sortants d'accompagnements psychiatriques, en attente de structure adaptée
- Personnes en formation, dont le seul problème est un logement pour le temps de la formation
- Des femmes fuyant des violences du conjoint
- De jeunes mis à la porte par leurs parents
- Des demandeurs d'asile

FLEURET, S., PIHET, C., ZENEIDI-HENRY, D. (2004). *Connaissance des publics et de leurs parcours dans les structures d'accueil et d'hébergement en pays de la Loire. Enquête de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales*. Rapport DRASS Pays de la Loire.

### « Neets, étudiants et travailleurs pauvres »

Où va la politique de jeunesse en France ? (Chevalier et Grobon, 2019, p. 74).

Les auteurs recensent 3 types de jeunes concernés par les mesures d'aide :

- Les jeunes Neets (sans formation, ni diplôme, ni travail)<sup>24</sup>
- Les travailleurs pauvres
- Les étudiants pauvres

Selon le site gouvernemental fse.gouv, les jeunes Neets sont, d'une part :

- Des jeunes diplômés à la recherche d'un travail, temporairement éloignés du marché de l'emploi, exposés à un risque de chômage prolongé, et d'autre part :
- Des jeunes ayant quitté précocement le système éducatif et ne parvenant pas à s'insérer sur le marché du travail, faute de qualification et de compétences adéquates.

<sup>24</sup> Acronyme anglais *Neither in Employment nor in Education or Training*. Traduction littérale : ni dans l'emploi, ni dans l'éducation ou la formation.

Ce second groupe, en raison de son manque de qualifications, est le plus exposé au risque de pauvreté permanente, voire d'exclusion sociale.

De façon générale, les Neets sont fortement exposés à la crise économique et aux récessions. Le nombre de Neets âgés de 15 à 24 ans est estimé par l'INSEE (2018) à 900.000 en France (Couronné, Loison-Leruste et Sarfati (2020, p. 82).

Fse.gouv : <http://www.fse.gouv.fr/dossiers-thematiques/neet>

CHEVALIER, T., GROBON, S. (2019). Où va la politique de jeunesse en France ? Dans *L'État providence et les jeunes : vers une plus grande individualisation des politiques de jeunesse* ? Documentation Française, n° 2.

## « Précaires et actifs à la fois »

Cette catégorie est marquée par une précarité économique et sociale (destinataires de la *Garantie jeunes*). Ils rencontrent des difficultés familiales et socio-économiques importantes. Ils ont un faible niveau de qualification et sont peu mobiles : beaucoup d'entre eux n'ont pas le permis de conduire et n'ont pas accès aux transports en commun.

Difficultés scolaires, précarité économique et instabilités familiales entraînent de nombreuses prises en charge par des institutions (protection de l'enfance, justice pénale, hôpitaux psychiatriques) et ont déjà bénéficié d'un suivi d'insertion sociale et professionnelle en Mission locale et ont déjà été confrontés au monde du travail à l'occasion de stages ou de formations (Couronné, Loison-Leruste, Sarfati, 2019, p. 81).

COURONNÉ, J., LOISON-LERUSTE, M., SARFATI, F. (2019). D'une politique de défamiliarisation à une politique de refamiliarisation : Les ressources des jeunes saisies par la Garantie jeunes. Dans *Revue Française des affaires sociales*, n° 2.

## « Prérequis » (pour entrer en logement)

À plusieurs reprises dans les entretiens mais également au cours des échanges et réflexion dans le cadre du COPIL, il a été évoqué la question des prérequis et la constitution d'une liste de ceux-ci en tant que critère pour décider de l'entrée (ou non) de jeunes dans des dispositifs d'accompagnements mis en œuvre par des UDAF.

À tout le moins, il a été considéré qu'il fallait en tout cas repérer un certain nombre d'aptitudes et compétences *a minima* pour s'inscrire dans des accompagnements et suivis proposés, et pour habiter dans un logement, seul, en colocataire ou dans un habitat de type collectif. Ce faisant, sans chercher pour autant à exclure les jeunes les plus en difficultés, ceux qui nécessitent précisément le plus une aide, car cumulant les exclusions.

Le paradoxe pouvant être de considérer que définir des critères pour inclure, crée potentiellement de l'exclusion des dispositifs, si le profil ne correspond pas à l'un ou à plusieurs critères... Voir s'il faut réfléchir à la fois sur des critères pour inclure et des critères pour exclure. Les besoins non-couverts touchent d'ailleurs peut-être, dans certains cas, aux limites et frontières de ce qui est acceptable ou pas dans le cadre d'actions concertées dans des dispositifs.

Précautions prises, à la discrétion des acteurs et équipes devant réaliser ces accompagnements, un rapide recensement de quelques prérequis et éléments de profils de jeunes, peut être apportés :

- Jeunes majeurs 18-15 ans
- Sortants du dispositif ASE
- Pouvant se mobiliser dans la construction d'un projet de vie
- Projet de formation ou de recherche de travail ?

- Pouvant accepter et souhaitant un accompagnement /co-accompagnement
- À même d'adhérer à l'idée de s'engager (dans une relation d'accompagnement)
- Ouvert à des propositions qui pourront lui être faites
- Motivé à habiter seul ou à vivre au sein d'un collectif (de jeunes, habitat partagé, etc.)
- Quelles ressources économiques peuvent ou pourront être mobilisées ? Quand ?
- Nationalité ou titre de séjour
- Éligibilité au droit commun ?
- Avec ou sans animaux de compagnie ? Comment les gérer ?
- Autre...

Penser à définir l'autonomie requise et les attendus en tenant compte de la nécessité de se pencher sur leur signification avec ceux qui construisent le dispositif. Lorsque les difficultés surviennent dans les accompagnements, ce sont souvent les limites atteintes ou à ne pas dépasser qui sont concernées. Celles-là mêmes qui font objet de discussions sur les critères de ce qui est admissible ou pas, pour commencer à accompagner, pour le poursuivre ou bien pour le clore.

La discussion en équipe sur ces aspects constituera la base claire et négociée (ou non négociable) sur laquelle va s'établir et se structurer le « contrat relationnel » entre accompagnant et accompagné.

La question de l'autonomie et du degré d'autonomie revient toujours dans les échanges et il faut également définir en équipe cette notion. S'agit-il :

- D'autonomie quotidienne concernant le fait de vivre seule/seul ?
- D'autonomie pour se construire (avec l'aide et le regard de quelqu'un) un projet de vie ?
- De l'autonomie financière ?

Pour l'autonomie financière, celle-ci peut provenir de diverses sources :

- Pour l'UDAF, du FSL Logement d'abord
- Pour les jeunes, de la Garantie Jeune /1jeune 1solution /Contrat d'engagement /Allocations logement (CAF), d'un travail ou petits jobs ou d'une formation rémunérée.

## « Sortants de l'ASE »

Pascale Dietrich-Ragon (2020) aborde le passage par l'ASE et la sortie à partir de la perception qu'en ont ceux qui le vivent ou l'ont vécu.

Les situations de logement dépendent du contexte immobilier et des ressources financières des individus (p. 528) mais aussi des choix qu'ils effectuent liés à leur histoire personnelle.

Comprendre la position des jeunes sur le marché immobilier nécessite donc de tenir compte de leur passé et des épreuves spécifiques rencontrées.

Les catégories populaires sont surexposées à la précarité résidentielle (Marpsat, 2009).

Durant la prise en charge, il n'est pas rare que les mineurs connaissent de nombreux lieux d'hébergement, ce qui équivaut à une *vulnérabilité résidentielle* (Bouillon et al., 2015)

Quels obstacles les sortants de l'ASE rencontrent-ils sur le marché locatif ?

Dans quelle mesure existe-t-il une continuité entre la prise en charge dans les dispositifs de l'ASE et ceux de l'hébergement destiné à la population adulte ?

Dans quelles conditions le passage par l'ASE contribue à sécuriser les trajectoires résidentielles ou, au contraire, est à l'origine de la vulnérabilité ? (*Ibid.* p. 529) > **l'étude ELAP** (étude longitudinale sur l'accès à l'autonomie après le placement, 1622 réponses de jeunes de 17-20 ans) y répond.

La population de jeunes placés est hétérogène (p. 530).

Catégories populaires, un ou deux parents issus de l'immigration, parents très peu diplômés. Pour beaucoup d'enquêtés, le père a été perdu de vu ou n'a pas été connu (p. 531). Ces jeunes appartiennent fréquemment à des familles nombreuses (indicateur d'une origine populaire)

Les interviews décrivent souvent des parents cumulant des problèmes d'emploi, d'addiction, de santé, de violence, parfois de délinquance.

#### Caractéristiques socio-démographiques :

|                            | Enquête ELAP | Moyenne nationale (ENRJ)* |
|----------------------------|--------------|---------------------------|
| <b>Parents</b>             |              |                           |
| Aucun diplôme              | 35           | 16                        |
| CAP                        | 30           | 16                        |
| Bac                        | 31           | 52                        |
| Supérieur                  | 05           | 16                        |
| <b>Jeunes</b>              |              |                           |
| En études                  | 19           | 52                        |
| Recherche emploi           | 28           | 15                        |
| Inactifs                   | 06           | 04                        |
| <b>Présence enfants</b>    |              |                           |
| Pas d'enfant               | 88           | 97                        |
| Enfant(s)/enceinte         | 12           | 03                        |
| <b>Situation conjugale</b> |              |                           |
| Vit avec partenaire        | 17           | 08                        |
| En couple mais ne          | 33           | 16                        |
| Vit pas avec partenaire    |              |                           |
| Célibataire                | 50           | 75                        |
| <b>Frères et sœurs</b>     |              |                           |
| + de 3                     | 39           | 13                        |
| <b>Effectifs</b>           | <b>398</b>   | <b>4555</b>               |

\* enquête nationale sur les ressources des jeunes 18-24

#### Sorties de prises en charge, départs programmés

Contexte de restrictions budgétaires et de pénurie des places dans les structures d'hébergement ASE. Les travailleurs sociaux sont incités à limiter le temps d'assistance et à faire sortir les jeunes du dispositif afin d'accueillir les nouveaux entrants.

L'aide apportée par les travailleurs sociaux est aussi assimilée par les usagers à une manière d'accélérer leur départ (p. 533). Le passage à la majorité représente un point de rupture à partir duquel ils se sentent indésirables dans les structures de l'ASE.

Une sélection d'entretiens qui illustrent le ressenti des jeunes, face à cette période charnière de leur sortie de l'ASE. Presque tous les interviewés font état de la pression qui s'exerce sur eux, quel que soit leur lieu de placement.

Des pressions conduisent des jeunes à accepter plutôt des formations courtes et professionnalisantes, devant permettre une insertion plus rapide sur le marché du travail.

Des procédés socio-éducatifs d'autonomisation résidentielle sont aussi mis en place pour éviter que les jeunes ne s'attachent trop à leur lieu d'hébergement avant leurs 18 ans. Leur présence

temporaire dans les instituts leur est souvent rappelée (p. 535). De même lors de l'entretien obligatoire des 17 ans, pour envisager les conditions de l'accompagnement vers l'autonomie. L'objectif est qu'ils intègrent au plus vite les contraintes temporelles de la prise en charge et recherchent des solutions pour s'assumer à leur majorité.

Les mesures de préparation au départ sont fréquemment mal vécues par les sortants de l'ASE enquêtés. Pendant le placement, elles contrarient la construction d'un « chez-soi » et rendent impossible l'ancrage et l'attachement au lieu de vie. La pression au départ est source de stress. Ce qui contredit l'idée d'un lâchage trop brutal. Ces structures sont vécues comme voulant accélérer la sortie plus que de la préparer.

Pages 535-538 : des témoignages sur le sujet du départ de l'ASE.

Une distinction est faite quant à la plus grande probabilité d'insertion, par le logement notamment, de jeunes sortants de l'ASE qui se plient aux contraintes institutionnelles imposées (ex. formation courte professionnalisante, trouver un travail au plus tôt). Ceux qui n'y parviennent pas se trouvent plus exposés à la précarité résidentielle, avec un effet de déclassement dans le système de l'hébergement et sont éloignés des dispositifs d'hébergement du droit commun, se retrouvant dans les marges. Cela rejoint le constat pour l'hébergement des sans-domicile comme quoi ceux-ci constituent une aide pour ceux qui veulent ou peuvent s'en sortir, mais laisse les autres de côté. L'ASE, conclut Pascale Dietrich-Ragon (2020, p. 551) fonctionne comme un lieu de tri qui permet aux jeunes les mieux armés de tirer leur épingle du jeu mais relègue dans les marges du marché immobilier les plus désqualifiés socialement.

DIETRICH-RAGON, P. (2020). Quitter l'aide sociale à l'enfance. De l'hébergement institutionnel aux premiers pas sur le marché immobilier. *Population*, n° 75, p. 527-559. Ined Éditions.

---

## GUIDE D'ENTRETIEN

---

Deux grilles d'entretiens ont été conçues.

**La première** est à destination des institutions de type : Jeunesse et Sports, CAF, les observatoires (ex. CARIF OREF), les fédérations (ex. CRAJEP), etc.

Il s'agit d'acteurs qui n'interviennent pas forcément sur les territoires, mais pouvant nous informer sur les « réseaux agissants », les dispositifs, les réalités et contraintes des territoires, leurs atouts et faiblesses et nous donner une vision pertinente sur les enjeux de l'insertion par le logement des jeunes, ainsi qu'apporter une perception à propos de la démarche des UDAF dans le domaine étudié.

**La seconde** s'adresse aux structures impliquées directement dans l'insertion par le logement des jeunes. Il s'agit : des Mairies (par l'intermédiaires des CCAS), des Missions Locales, des réseaux Habitats Jeunes, Centres sociaux, Associations d'insertion, etc.

Ces structures sont à même de pouvoir nous dire ce qu'elles font directement sur le terrain concernant l'insertion par le logement des jeunes, les publics qu'elles accueillent, les enjeux, les difficultés qu'elles rencontrent, les partenariats qu'elles développent, les territoires qu'elles couvrent, les « zones blanches », les besoins non couverts qu'elles perçoivent et nous orienter vers d'autres acteurs qu'elles connaissent et qui interviennent sur le même champ.

Ces structures peuvent aussi, éventuellement, nous renseigner sur leur perception de l'intervention des UDAF sur ce secteur, en termes de champ de compétence, de complémentarités, de partenariats éventuels ou de concurrence le cas échéant.

### Guide d'entretien pour les INSTITUTIONS

- Présentation du Service Recherche de l'ARIFTS et du projet de recherche de Diagnostic territorial URAF sur *l'Insertion par le logement des jeunes*. Inventaire des structures et dispositifs.
- Quelles sont les missions, objectifs et actions de votre institution.
- Situer l'interlocuteur, son parcours, poste occupé et responsabilités, missions, objectifs, rôle...
- Ce que recouvre selon lui/elle, *l'Insertion par le Logement des Jeunes* (finalités, objectifs, enjeux)
- Rôle de votre institution dans le cadre de *l'Insertion par le Logement des Jeunes*.
- Vos attentes vis-à-vis de *l'Insertion par le Logement des Jeunes*.
- Quels sont les acteurs de votre territoire intervenant en faveur de *l'Insertion par le Logement des Jeunes* ? Nominativement. Quels sont les acteurs pertinents à rencontrer.
- Quelle perception de l'UDAF comme acteur pour *l'Insertion par le Logement des Jeunes*.
- Remarques complémentaires.

### Guide d'entretien pour les ACTEURS DE TERRAIN

- Présentation du Service Recherche de l'ARIFTS et du projet de recherche de Diagnostic territorial URAF sur *l'Insertion par le logement des jeunes*. Inventaire des structures et dispositifs.
- Quelles sont les missions, objectifs et actions de votre institution.
- Situer l'interlocuteur, son parcours, poste occupé et responsabilités, missions, objectifs, rôle...
- Ce que recouvre selon lui/elle, *l'Insertion par le Logement des Jeunes* (finalités, objectifs, enjeux, ...)

- Quelles actions développez-vous dans le cadre de *l'Insertion par le Logement des Jeunes* ? Quelles actions, dans quels domaines et pour quels territoires.
- Pour quel public ? Critères d'éligibilité, caractéristiques et spécificités du public.
- Quels partenariats sont en œuvre, quels complémentarités, coordinations, ou concurrences ?
- Quelles sont vos relations tutélaires (nom des financeurs, commanditaires, organismes de tutelle) et suivant quels objectifs fixés.
- Quels résultats sont obtenus pour les jeunes concernés ?
- Quelles difficultés sont rencontrées ? Quels en sont les enjeux ?
- Existence de besoins ou territoires non-couverts.
- Quels autres acteurs et dispositifs connaissez-vous pour l'Insertion par le Logement des Jeunes ?
- Quelle perception de l'UDAF avez-vous en tant qu'acteur de l'Insertion par le Logement des Jeunes ?
- Remarques complémentaires.

**ANNEXE 9.  
MÉTHODOLOGIE**

---

## QUESTIONNAIRE

---

À travers vos réponses, nous sollicitons une visibilité sur vos pratiques professionnelles concernant la prise en charge des jeunes en difficulté, votre perception des besoins et des enjeux de logement sur votre territoire d'intervention.

**1 / Territoire d'intervention de votre structure (plusieurs réponses possibles / entourez les réponses) :**

- Régional
- Départemental : . 44 . 49 . 53 . 72 . 85
- Inter-départemental
- Infra départemental
- Autre (précisez) :

.....  
.....  
.....

**2 / Actions développées vers les jeunes au sein de votre structure (plusieurs réponses possibles / entourez les réponses)**

- Hébergement
- Soin, santé, accompagnement psychologique
- Soutien à la scolarité
- Développement du lien social
- Formation insertion
- Développement personnel (Loisirs, culture, sport, ...)
- Mobilité
- Accompagnement global
- Accès aux droits
- Autre (précisez) :

.....  
.....  
.....

**3 / Type de publics accueillis (plusieurs réponses possibles / entourez les réponses)**

- Jeunes en échec scolaire, déscolarisés
- Jeunes ayant des difficultés psychologiques importantes
- Jeunes porteurs de handicaps
- Jeunes avec des problèmes de délinquance
- Jeunes ayant des problèmes d'addiction
- Jeunes en errance
- Jeunes en difficultés multiples
- Mineurs non accompagnés

.....  
.....  
.....

**4 / Avez-vous repéré, sur votre territoire ou département, des besoins non couverts ? (Entourez la réponse)**

- OUI / NON

Si oui, le ou lesquels ?

.....  
.....  
.....  
.....

**5 / Avez-vous repéré, sur votre territoire ou département, un type de publics davantage en besoin ? (Entourez la réponse)**

- OUI / NON

Si oui, le ou lesquels ?

.....  
.....  
.....  
.....

**6 / Avez-vous repéré, sur votre territoire ou département, des enjeux particuliers concernant les jeunes en difficultés ? (Entourez la réponse)**

- OUI / NON

Si oui, le ou lesquels ?

.....  
.....  
.....  
.....

**7 / Travaillez-vous avec des partenaires institutionnels ou associatifs ? (Entourez la réponse)**

- OUI / NON

Si oui, le ou lesquels ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**8 / Connaissez-vous l'UDAF ? (Entourez la réponse)**

- OUI / NON

Si oui, comment avez-vous connaissance des UDAF ?

.....  
.....  
.....  
.....

Cette enquête est anonyme. Vous pouvez, ou non, laisser ci-dessous vos nom, prénom, fonction et coordonnées mail. Si vous transmettez vos coordonnées celles-ci seront uniquement conservées par le Service de Recherche de l'ARIFTS, exclusivement pour la durée de cette étude. Elles pourront éventuellement nous servir à reprendre contact avec vous pour une demande de précisions ou de questions complémentaires.

Toutefois, si vous le souhaitez, nous pouvons transmettre vos coordonnées aux UDAF. Dans ce cas, elles seront disjointes des réponses que vous aurez apportées à ce questionnaire. Seules vos coordonnées et votre ouverture à l'échange avec les UDAF seront communiquées.

Nous vous proposons, ci-dessous, de laisser vos coordonnées.

- Nom :
- Prénom :
- Structure:
- Fonction :
- Mail :
- Téléphone :

J'accepte que mes coordonnées soient transmises à l'UDAF de mon département (entourez la réponse) :

- OUI / NON

Pierre-Yves CHIRON, Sociologue  
Paula PICHINTINI, Chercheure



**ANNEXE 10.  
MÉTHODOLOGIE**

---

## MAIL D'ENVOI QUESTIONNAIRE

---

Madame, Monsieur,  
Bonjour,

*Le xx/11/2021*

Dans le cadre d'une étude régionale en cours portant sur l'accès au logement des 18-25 ans, des organismes rencontrés nous ont ré-adressés vers vous en tant qu'acteurs importants, voire incontournables sur votre territoire concernant l'intervention auprès de jeunes en difficultés.

Chercheurs, nous intervenons pour le compte du Service Recherche de l'ARIFTS\* à la demande des UDAF des Pays de la Loire, dans le cadre du Plan de lutte contre pauvreté.

À terme, nos travaux pourront conduire les UDAF, en 2022, à expérimenter des dispositifs, en complément de l'existant, proposant des solutions pour les jeunes en difficulté d'insertion par le logement.

De septembre à novembre 2021, le Service Recherche de l'ARIFTS interviewe des acteurs institutionnels et de terrain afin de réaliser un inventaire des pratiques, des besoins non couverts et des enjeux concernant cette question.

Au regard du temps restreint qui nous est imparti, dans l'impossibilité de rencontrer de visu tous les principaux acteurs concernés des Pays de la Loire, nous souhaiterions avoir néanmoins votre avis sur quelques points contenus dans le questionnaire que nous vous adressons en pièce-jointe.

Ce questionnaire a été voulu court pour favoriser votre contribution à cette enquête et vous permettre une disponibilité limitée. Votre réponse viendra consolider à n'en pas douter nos données sur ce sujet sensible qui nous concerne.

Nous vous serions reconnaissant à cet égard de prendre quelques minutes pour y répondre.

Nous sommes à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Pour le Service Recherche de l'ARIFTS  
Pierre-Yves CHIRON, Paula PICHINTINI



\* Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social.

---

## SYNTHÈSE ENQUÊTE URIPOSS (2021)

---

### « Sécuriser le parcours des jeunes en protection de l'enfance »

Étude réalisée par l'URIOPSS des Pays de la Loire, à la demande de la DREETS des Pays de la Loire. Octobre 2021. (Mise en ligne sur le site de l'URIOPSS : le 23 novembre 2021)

#### Contexte

Le projet de loi de protection des enfants (Juin 2021) fait des jeunes adultes de l'ASE les oubliés de cette réforme.

Un amendement (Juillet 2021) vient mettre fin aux sorties sèches de l'ASE (systématisation de l'accompagnement jusqu'à 21 ans).

Cette étude vient faire le point sur ce public, mettre en perspective, souligner les enjeux.

« Alors que l'âge adulte s'est prolongé du fait de l'évolution de l'environnement social et économique, il est demandé aux jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) d'acquiescer cette autonomie plus rapidement, dès 18 ans au vu de la fin de leur prise en charge imminente et, de fait, bien souvent avec moins de ressources familiales, sociales et matérielles ».

#### Enjeux repérés par l'étude :

- **Positionner le jeune au cœur de son accompagnement**
  - . Co construire les projets avec les jeunes.
  - . Son adhésion doit être recherchée.
- **Un accompagnement multidimensionnel**
  - . Demande de logement social bien en amont de la sortie de l'ASE.
  - . Coffre-fort numérique pour les documents du jeune.
  - . Information sur les droits et devoirs de la majorité.
  - . L'accompagnement sur le plan de l'autonomie relationnelle et sur le plan affectif est un besoin fondamental.
- **Moduler et adapter l'accompagnement**
  - . Mieux anticiper les besoins de logement (PDALHPD).
  - . Prise en compte de la parole des jeunes dans tous les espaces qui les concernent, notamment dans les CA des bailleurs sociaux.
  - . Principes des baux glissants.
  - . Formation des professionnels de l'accompagnement sur les solutions de logement
  - . Concertation entre les acteurs.
  - . Démarche d'autonomie accompagnée pendant la prise en charge ASE.
  - . Autonomie comme principe éducatif.
- **Égalité de traitement des jeunes majeurs sur les territoires.**
  - . Moyens constants dans les dispositifs pour maintenir l'égalité de traitement.
  - . Contrats jeunes majeurs, un droit pour tous, incluant toutes les dimensions de l'insertion.
  - . Accès à un revenu minimum garanti jusqu'à 25 ans.

- **Coordonner l'accompagnement vers l'autonomie.**
  - . Interconnaissance, échange de pratiques et formation à l'accompagnement des parcours complexes.
  - . Partenariat stable et pérenne entre l'ASE et les associations locales.
  - . Financements pluriels.
  - . Soutien à la scolarité.
  - . Renforcement des liens entre Éducation Nationale et ASE.
- **Améliorer la quantification et la connaissance de ce public invisible.**
  - . Réalisation d'enquête auprès des acteurs de l'urgence et de l'insertion.
  - . Comptabiliser les jeunes sortis de l'ASE en difficulté.
  - . Définition d'indicateurs nécessaires au suivi des politiques publiques de la protection de l'enfance.

## **Insertion par le logement des jeunes en Pays de la Loire**

**COMPLÉMENT** au Rapport diagnostic  
D'appui & d'aide à la décision des UDAF

~ 06 janvier 2022 ~

**Présenté par le Service recherche de l'ARIFTS**

Coordination scientifique :

- Vincent CHAUDET, Chercheur

Intervenants chercheurs :

- Pierre-Yves CHIRON, Sociologue
- Paula PICHINTINI, Chercheure

## SOMMAIRE du COMPLÉMENT

|                                                                                        |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>INTRODUCTION</b> .....                                                              | <b>3</b>  |
| Origine de la demande de complément                                                    |           |
| Nouvelles données obtenues                                                             |           |
| <b>1. QUESTIONNAIRE aux SERVICES &amp; STRUCTURES SPÉCIALISÉES</b> .....               | <b>4</b>  |
| 1.1 Analyse des réponses (Mayenne, Maine et Loire) .....                               | 4         |
| <b>2. QUESTIONNAIRE AUPRÈS des JEUNES</b> .....                                        | <b>5</b>  |
| 2.1 Étudiants Nantais .....                                                            | 5         |
| 2.1.1 Réflexions sur la méthode .....                                                  | 7         |
| 2.2 Étudiants des Pays de La Loire .....                                               | 7         |
| <b>3. ENTRETIENS</b> .....                                                             | <b>8</b>  |
| 3.1 Valérie DUPREY, ASE de la Mayenne .....                                            | 8         |
| 3.2 M. LECAPITAINE, COPAINVILLE & ETIC 53 .....                                        | 10        |
| <b>4. RÉCAPITULATIF DÉMARCHES &amp; CONTACTS CIBLÉS (depuis le 24 nov. 2021)</b> ..... | <b>11</b> |
| 4.1 Diffusions et retours des questionnaires .....                                     | 11        |
| 4.2 Nouvelles structures-personnes contactées .....                                    | 12        |
| <b>5. EXEMPLAIRE DU QUESTIONNAIRE JEUNES</b> .....                                     | <b>12</b> |

---

## INTRODUCTION

---

### Origine de la demande de complément

Lors de la restitution du 24 novembre, dont la qualité a été soulignée, la Déléguée régionale URAF, les Directrices et Directeurs des UDAF des Pays de La Loire réunis, ont souhaité disposer, conformément au Cahier des charges, de davantage de données :

- Issues de témoignages ou paroles de jeunes concernés,
- Portant sur le département de la Mayenne notamment et celui de la Sarthe.

Les délais très courts et resserrés en cours de réalisation n'ayant pas toujours permis de compléter ces données de façon suffisante.

### Nouvelles données obtenues

Les données présentées ici, le sont avec des éléments de contexte qui tendent à montrer que l'accès aux « sources » constitue en lui-même une partie du problème que l'on cherche à résoudre. En effet, interroger des jeunes concernés en mal de logement ne va pas de soi. D'autant lorsque l'on vise des retours d'expériences de personnes les plus en difficultés ou exposées à la précarité.

D'une part, des personnes contributives à ce type de remontée d'informations<sup>25</sup>, du fait qu'elles soient, par exemple, désormais identifiées par les pouvoirs publics ou des collectivités territoriales, se trouvent sur-sollicitées et n'acceptent plus, par manque de temps ou autre, de témoigner. Un cas de figure par ailleurs connu d'ADT-Quart Monde, à l'origine du *Croisement des savoirs*, qui souligne le manque d'intervenants concernés, en situation de pauvreté, depuis environ trois ans.

D'autre part, nombre de jeunes adultes en difficultés, pour ainsi dire « hors radar », ne sont véritablement recensés par aucun service officiel national ou territorial qui serait chargé de le faire, problématique que nous avons vérifiée et soulignée nous-même dans une étude réalisée en partenariat avec les services de l'État<sup>26</sup>. Les statistiques disponibles ou encore produites par des études, restreintes en nombre, ou confidentielles, quand elles existent (problème de financements de la recherche), nécessitent d'aller les chercher, de les réinterpréter et de les assembler tout en considérant qu'elles ne seront qu'incomplètes.

À cet égard, notre approche qualitative qui se concentre sur le sens des témoignages et du contexte de leur production, recoupés à des travaux répertoriés et validés, complétés de retours d'expériences d'acteurs professionnels et bénévoles impliqués, permet de relativiser et de valoriser tout à la fois les résultats obtenus afin de les soumettre à la sagacité des acteurs qui opèrent sur le terrain.

Le complément de données présenté ici s'ajoute à celui apporté par les ressources numériques transmises à l'URAF, à la mi-décembre et qui inclut déjà un certain nombre de témoignages de jeunes concernés, recensés à la lecture d'études ciblées sur le sujet : voir l'Annexe 22, complétant les annexes 5 et 6, qui souligne les passages des annexes 17-18 composées d'articles ou de dossiers de revues où apparaissent des paroles de jeunes interviewés par d'autres chercheurs.

---

<sup>25</sup> Nous pensons à l'ADEPAPE-REPAIRS 44, interviewée par P. PICHINTINI (Annexe 6 du Diagnostic Territorial).

<sup>26</sup> La DRDJSCS, devenue DRAJES et DREETS, en 2021.

## 1. QUESTIONNAIRE aux SERVICES & STRUCTURES SPÉCIALISÉS

### 1.1 Analyse des réponses (Mayenne, Maine et Loire, Sarthe)

Une trentaine d'acteurs du champ de la protection de l'enfance et de l'accompagnement des personnes en difficultés ont été destinataires de notre questionnaire (cf. point 4.) dans la période de novembre, puis de décembre. L'idée était de faciliter l'échange avec des services qui se trouvaient néanmoins indisponibles dans la période pour être reçus en entretien.

Cinq structures ont, à ce jour, répondu :

- 3 personnes d'une structure de la Mayenne (Copainville : Responsable + 2 éducateurs)
- 1 structure du Maine et Loire (Université d'Angers)
- 1 structure de la Sarthe (SERA FM-Montjoie : Directeur)

Ce qui porte le taux de réponse à 15 %.

Étant donné le faible taux de retour, probablement lié à des délais serrés et au peu de temps dont disposent certains responsables, les réponses apportées ne sont pas significatives d'un point de vue statistique. Si elles n'autorisent pas une généralisation, les réponses apportées permettent néanmoins d'argumenter des aspects qualitatifs déjà repérés dans le diagnostic, sur la région, et de compléter des données collectées déjà riches d'enseignements.

Ces cinq structures interviennent sur un territoire qui recoupe, à quelques nuances près, l'échelle de leur département. Elles accueillent des jeunes de leur département, parfois au-delà, au grés des orientations par la protection de l'enfance.

Ces structures n'accueillent pas de public avec un profil spécifique, mais des jeunes qui correspondent globalement à tous les profils inventoriés dans notre questionnaire (annexe 9 du diagnostic, p. 58-60) ; soit, des jeunes en échec scolaire, déscolarisés, avec des difficultés psychologiques, porteurs de handicaps, connaissant des problèmes de délinquance ou d'addiction pour certains, en errance, ex mineurs non accompagnés ou jeunes en difficultés multiples, cumulant deux ou davantage de ces problèmes.

Ces structures proposent des accompagnements sur l'ensemble des problématiques mentionnées, qu'il s'agisse d'hébergement, de formation et d'insertion, de lien social, de développement personnel ou accompagnement global couvrant différents types de besoins.

Selon ces acteurs, deux principaux besoins sont non-couverts :

- La mobilité
- La santé psychologique

Par ex, pour la Sarthe où :

*« L'accès au soin pour les jeunes souffrant de troubles psychiques reste très précaire sur le département ».*

Le constat porte également, pour ce même établissement, sur un troisième besoin :

*« La formation et/ou l'accompagnement ou le soutien à la scolarité pour les jeunes qui sont en échec scolaire ou en rupture ».*

La catégorie de personnes présentant des troubles psychologiques (et/ou psychiques, liés à la santé mentale) est identifiée par ces structures comme les publics les plus en besoin d'aide et nécessitant une prise en charge. Ainsi :

*« Les mineurs souffrant de troubles psychiques et associés mais aussi relevant de certaines déficiences (spectre du trouble autistique...) ».*

Les enjeux les plus souvent évoqués par les répondants au questionnaires sont l'accès au logement, l'accès aux droits, la mobilité et la santé mentale. Un autre enjeu en lien avec les financements, est pointé par le responsable de la structure du Mans qui estime que :

*« Les prises en charge des enfants relevant d'une mesure d'assistance éducative ne sont pas adaptées aux problématiques associées aux motifs de placement faute de places et des directives départementales en lien avec des questions budgétaires ».*

Une liste très large de partenaires est évoquée, parmi les plus fréquents l'on trouve :

- Les Missions Locales
- Le Conseil Départemental
- Les Centres de formation
- Les Centres médico-psychologiques (CMP) et médico psycho-pédagogiques (CMPP)
- Les associations de la Protection de l'enfance
- La MDPH
- L'inspection académique
- Les structures médico-sociales : IME, ITEP
- Les organismes de colonies vacances

Ces acteurs connaissent les UDAF pour les mesures de protection qu'elles exercent, mais également pour leur présence dans les réseaux et leur participation à différentes commissions. La structure du Mans a fait connaissance avec l'UDAF lors d'une intervention dans le cadre de « la prise en charge des jeunes majeurs vulnérables » qui a eu lieu en 2018, au sein de son établissement.

---

## 2. QUESTIONNAIRE AUPRÈS des JEUNES

---

### 2.1 Étudiants Nantais (Paula PICHINTINI)

Questionnaire réalisé devant le restaurant étudiant du CROUS RICORDEAU, à Nantes. Pour ce procédé d'enquête, nous sommes repartis d'une suggestion lors de la réunion de restitution du 24 novembre.

#### Caractéristiques de l'échantillon :

- 26 questionnaires ont été remplis de manière spontanée, sur place.
- Toutes les répondants au questionnaire sont des étudiantes et étudiants.
- La grande majorité de ces étudiants ont entre 18 et 20 ans.
- 10 étudiants habitent chez leurs parents
- 16 habitent en logement personnel ou en collocation et rentrent le WE chez leurs parents.
- Ressources : boursiers, aide des parents et dont trois travaillent en complément.
- Ils habitent à moins de 30 minutes, en transport en commun.
- Ils habitent dans leur logement depuis 6 mois/1 an et pensent y rester au moins 1 ou 2 ans, le temps de leurs études.
- Ils gèrent un budget de 300 à 500 € par mois, en moyenne.

#### Analyse des résultats

Dans leur grande majorité, les étudiants ayant rempli le questionnaire comptent sur l'aide des parents.

Ils sont autonomes dans leur quotidien et n'ont pas eu de difficulté pour trouver un logement. Leur projet de vie actuelle et leur organisation tournent autour des études.

Ils ont trouvé le logement grâce à une démarche personnelle ou de l'aide des parents, ou un d'un ami.

Ils connaissent les aides auxquelles ils ont accès : bourse, caf, mutuelle.

La dépense signalée la plus importante concerne le logement, la nourriture vient après, puis les études et les loisirs.

L'échantillon des étudiants questionnés fréquentant ce restaurant du CROUS n'ont pas signalé de difficultés particulières concernant l'insertion sociale par le logement.

Toutefois, des difficultés signalées :

- Une fois « parfois » *financière*
- Deux fois pour *l'entretien du logement*.

Selon les réponses à notre questionnaire, dans le cadre du *Plan de lutte contre la pauvreté*, le profil de jeunes étudiantes et étudiants qui fréquentent le restaurant universitaire du CROUS ne se présente pas comme « prioritaire », s'agissant d'un public autonome, qui peut compter sur le soutien parental, financier et d'accompagnement vers l'autonomie et la construction d'un réseau social.

Ces jeunes se présentent de plus comme autonomes dans leurs démarches administratives et quotidiennes.

### **Hypothèse**

Le restaurant universitaire du CROUS accueille un public étudiant des universités publiques. Dans ce cadre, nous faisons l'hypothèse que les jeunes étudiants qui fréquentent ce restaurant universitaire, notamment les bénéficiaires d'une bourse d'études, connaissent le service social des étudiants de l'université de Nantes. Dans ce service, il y a notamment des assistantes sociales qui informent et accompagnent les étudiants sur les différents droits en matière d'aide sociale (bourse, prêt, budget...), logement et protection sociale. Ils peuvent être également accompagnés dans la recherche des solutions à des difficultés administratives, matérielles, personnelles, familiales, universitaires.

Les étudiants peuvent ainsi être orientés vers les services ou personnes compétentes concernant le transport, la restauration et même les logements privés.

### **Informations sur le logement**

Informations disponibles pour les étudiants, à l'université de Nantes concernant le logement :

- Lokaviz, Centrale du logement étudiant du CROUS : [www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr)
- Dispositifs d'aide et offres de logement sur le site de Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) : [www.infos-jeunes.fr](http://www.infos-jeunes.fr)
- Allocations logement (CAF)
- Caution solidaire : le Visale (Visa pour le logement et l'emploi) d'Action Logement, est un système de garantie publique qui rassure les propriétaires en leur garantissant la perception des loyers pendant 36 mois et le remboursement de 2.400 € (maximun) en cas de dégradations Cette caution permet aux jeunes n'ayant pas de solides garants de trouver un logement et de pouvoir y emménager avant la rentrée. Site officiel :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33453>

### 2.1.1 Réflexions sur la méthode

En introduction, nous avons soulevé le problème de l'accès aux sources à propos du sujet de l'accès au logement des jeunes. En venant interroger des jeunes sur des lieux qu'ils fréquentent, ici le restaurant du CROUS, une sélection est déjà s'opérée. Pour autant, si la démarche consistant à aborder un public qui ne connaît pas spécialement de grandes difficultés s'avère *a priori* simple, la pratique concrète qu'elle mobilise nécessite diverses habiletés chez l'enquêteur.

Il s'agit de « se faire admettre » dans un lieu où l'on ne va pas (ou plus) habituellement, d'obtenir suffisamment d'attention de la part des interlocuteurs potentiels à aborder, de leur faire comprendre l'intérêt de la démarche d'enquête, de les y faire souscrire tout en faisant en sorte qu'ils donnent de leur temps pour remplir notre questionnaire.

Les jeunes concernés ont rapidement, et sans problème, souhaité collaborer à la démarche « pour la cause ». Cela leur a pris un peu de temps pour s'installer et parvenir écrire convenablement sur le document, d'autant qu'il faisait froid et qu'ils avaient faim.

Les résultats obtenus étaient loin de ce qui avait pu être imaginé dans la mesure où l'échantillon s'est trouvé être orienté socialement vers un public de jeunes autonomes, sans difficultés d'accès au logement. Un public « de centre-ville » qui ne se sent pas directement concerné par les dispositifs d'aide, même s'il peut y être sensible. Des jeunes qui connaissent plutôt bien les leviers à actionner pour aller chercher de l'information, trouver de l'aide dans leur entourage immédiat (parents, famille, amis, bureau des étudiants et autres ressources) plutôt qu'auprès de services spécialisés.

Des étudiants éventuellement plus concernés par l'enquête et fréquentant le restaurant du CROUS pourraient ne pas avoir voulu répondre à un tel questionnaire, par pudeur ou par honte. Le sujet n'est pas neutre et ces jeunes voulant probablement passer inaperçus, être simplement comme les autres. Avouer ses difficultés est une épreuve douloureuse et stigmatisante. On l'aura compris, les jeunes les plus concernés par le problème du logement, parce que précaires, en exclusion et vulnérables sont aussi les plus éloignés du commun et échappent pour ainsi dire à l'observation courante.

On les appelle aussi les « sans-voix » et leur présumée « invisibilité » suppose de les détecter parmi une masse des jeunes « qui vont bien », quoique ce « bien-être » soit revu à la baisse dans la période.

Le problème de *l'aller-vers* ce public se caractérise par une dimension humaine devant *a minima* permettre une prise de contact puis à établir un lien de confiance, ce qui prend du temps. Tandis que ce lien social, chez eux, est précisément mis à mal. La recherche est tout autant concernée par cette problématique d'accès aux sources que les acteurs chargés d'établir un lien d'accompagnement.

## 2.2 Étudiants des Pays de La Loire (Pierre-Yves CHIRON)

Il s'agit de questionnaires transmis par mail, sur des listes d'étudiants connus du chercheur, en tant qu'enseignant. Peu de retours, au 03.01.22 :

- 5 étudiants, de l'Université Catholique de l'Ouest.

Retours attendus d'étudiants de l'ARIFTS-Nantes et du réseau MFR 49.

Ce qui peut être indiqué à partir des réponses obtenues.

Jeunes de 18 à 20 ans, uniquement des filles.

Deux sont issues du 49, une du 85, une du 53. Pas de réponse pour la cinquième.

Étudiantes. Deux ont des bourses et trois travaillent en complément de leurs études.

Trois sont célibataires et deux en couple (ni mariée, ni pacsée).

Deux étudiantes logent chez leurs parents.

Trois étudiantes vivent en logement étudiant la semaine et reviennent chez leurs parents le week-end. Elles habitent dans ce logement depuis moins de 2 ans et souhaitent attendre la fin des études pour en changer.

L'une des étudiante habitant chez ses parents met entre 1 et 2 heures pour rejoindre son lieu d'études. Lorsqu'elles disposent d'un logement étudiant, 2 étudiantes mettent entre 15-30 mn pour rejoindre le lieu d'étude et moins de 15 mn pour la 3<sup>ème</sup>.

Pour les 3 étudiantes qui répondu à la question : 2 vivant en logement étudiant et 1 vivant chez ses parents utilisent les transports en commun.

2 étudiantes disent avoir eu besoin de leurs parents pour trouver un logement et ont aussi éprouvé des difficultés pour le trouver. Par ex. :

*« Trouver des logements sur Angers, est très compliqué, car les gens acceptent rapidement les logements, ces derniers partent rapidement et nous n'avons pas le temps de faire une visite sans que le logement soit pris par une autre personne ».*

Une 3<sup>ème</sup> a bénéficié de l'aide d'un tiers autre que ses parents et n'a pas éprouvé de difficultés.

3 étudiantes ont signalé n'avoir aucune difficulté « fréquemment », mais « parfois » une fois, pour l'une d'entre elles, pour des difficultés administratives. Et « rarement » a été signalé trois fois : pour du relationnel (1 fois) et pour l'entretien (2 fois). Soit peu ou quasiment pas de difficultés rencontrées dans le logement.

Aucune de ces étudiantes n'est accompagnée au regard de difficultés qu'elles pourraient rencontrer (mais qu'elles ne rencontrent pas) dans leur logement. Elles n'ont jamais rencontré de difficultés financières. Les parents sont en soutien sur le plan budgétaire. Pour les autres, le fait de travailler répond aux besoins.

4 étudiantes ont répondu à la question sur l'affectation des ressources à 8 postes budgétaires (Logement, fluides, alimentation, transport, frais d'études, téléphonie-Internet, sport, culture-loisirs) :

- 3 ciblent les études comme étant leur 1<sup>er</sup> poste budgétaire. Poste qui correspond à celui des « Frais liés aux études : inscription, équipement » (Université privée).
- Leur 2<sup>e</sup> poste budgétaire est le logement. 1 étudiante a mis « autre dépense » en 2<sup>e</sup>, du fait d'un équipement lié à un handicap (appareillage et frais médicaux).
- L'alimentation est en 4<sup>e</sup> position de leur budget, sur les huit postes recensés.

---

## 3. ENTRETIENS

---

### 3.1 Valérie DUPREY, ex Directrice-adjointe à l'Aide sociale à l'enfance de Mayenne

Directrice-adjointe de 2015 à 2021, en charge de l'autonomie des jeunes par le logement. Jeunes de plus de 16 ans, en difficulté dans les familles d'accueil pour intégrer un logement autonome. Travail de préparation autour de la séparation d'avec la famille d'accueil. Des jeunes volontaires.

#### **Petits-logements**

Sur Laval, le logement pour les jeunes est tendu. Problèmes de disponibilité de petits logements. Les bailleurs sont réticents à prendre des jeunes : cautions, relationnel.

#### **MNA**

Problème particulier pour les mineurs non accompagnés, qui n'ont pas d'accès à l'emploi, pas de revenus et avec de longs délais pour leur régularisation.

#### **Baux glissants**

Pointe, en Mayenne, le manque d'une agence de logement à vocation sociale qui pourrait faire de la sous-location et des glissements de bail (baux-glissants) vers les jeunes.

## **Rapport aux institutions**

Les jeunes peuvent avoir des problèmes également avec le collectif (institutions). L'intégration dans le logement doit être accompagnée et progressive.

## **Situations de handicap**

Problématiques particulières pour les jeunes en situation de handicap qui nécessitent un accompagnement plus long, durable et aussi psychologique. Il y existe quelques logements de ce type sur Château-Gontier. Lorsque les jeunes sortent des IME, vers 20 ou 21 ans, ils sont loin d'être autonomes. Ils sont orientés vers les CHRS ou bien peuvent se retrouver à la rue.

## **Bassin d'emploi**

Il manque une vision globale sur la Mayenne en termes de logements pour les jeunes. Développer la capacité à raisonner par bassins, notamment d'emploi tels que Laval, Château-Gontier, Mayenne.

## **Dispositifs réactifs**

Besoin de dispositifs réactifs, car les demandes des jeunes se situent souvent dans l'urgence. La sous-location apparaît comme une solution, avec baux-glissant pour favoriser l'intégration à long terme des jeunes dans leur logement. Quand il existe des logements pour les jeunes, ceux-ci développent des liens avec leur entourage immédiat (attachements). On ne peut pas leur demander à terme de trouver un logement ailleurs. Ce sont des jeunes qui ont du mal à tisser des liens et si on les accompagne pour ça, il faut qu'ils puissent rester, à terme, dans leur logement, donc avec la formule des baux-glissant. Développer cette approche.

## **Recensement**

Dans la Mayenne, il serait nécessaire de recenser les propriétaires qui accepteraient de louer un logement, voire une chambre, pour des stages ou des contrats courts.

## **Permis de conduire**

L'accès au permis de conduire est un sujet important pour faciliter la mobilité. Expérience en Côtes d'Armor : Le département finance l'engagement bénévole des jeunes ou bien les efforts d'insertion des jeunes : code, permis de conduire, BAFA, découverte du monde associatif, sport, banque alimentaire, etc.

Ces encouragements permettent aux jeunes de se construire des réseaux de sociabilité, de développer leurs connaissances et compétences et d'accéder à quelques revenus. Montant l'aide : de 1.200 € (maximum) par an et par jeune. Ce sont souvent des jeunes qui vont bien, suivis par exemple par les Missions Locales.

## **Santé**

Concernant la santé, il y a beaucoup des jeunes avec des problématiques psychologiques et des addictions. Ces jeunes ne sont pas tous ni toujours conscients de leurs difficultés. Il faut donc les accompagner à reconnaître d'abord leurs handicaps, puis les accompagner vers le soin. Toutefois, la psychiatrie n'est pas toujours disponible pour les accueillir. Il y a là des dispositifs à inventer pour accompagner et prendre en charge.

### **3.2 M. LECAPITAINE, Directeur, Association COPAINVILLE 53 et ETIC 53 (22.12.21)**

Gestion de deux associations :

- Copainville : Hébergement, dont CHRS-Jeunes 18-30 ans
- ETIC 53, Chantier d'insertion (établissement de travail et d'insertion à Copainville)<sup>27</sup>

Copainville propose :

- Des logements d'urgence dans des appartements diffus
- Des logements pour victimes de violences conjugales
- Une maison parentale pour jeunes adultes avec enfant, ou enfant à naître.

#### **Accompagnement**

Les jeunes sont orientés vers le CHRS par le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation). À partir du CHRS, l'association accompagne les jeunes vers la reprise de rythme de travail : savoir se lever à l'heure, ponctualité, tenir des engagements. Lorsque les jeunes se sont remis dans le rythme, ils sont envoyés vers l'association d'Insertion ETIC 53 où ils s'inscrivent dans des chantiers leur permettant d'approcher différentes expériences professionnelles : bois, mécanique, entretiens, pâturage, cuisine, etc.

Au fil du temps, le projet professionnel des jeunes est mis au travail pour les conduire vers la formation (type CFA, alternance, CDDI) et jusqu'à l'insertion professionnelle.

#### **Particularité des CHRS-jeunes**

Les personnes qui arrivent n'ont souvent pas d'expériences ni de projet professionnel. Ils ont connu très tôt des ruptures dans leur parcours scolaire. Il faut alors tout travailler avec eux, les remettre dans un rythme, leur faire approcher des expériences, les orienter vers la formation puis l'emploi.

#### **Difficultés**

La Réforme des APL. C'est plus réactif désormais pour les obtenir. Mais c'est plus rapide aussi pour les perdre... Avant, les jeunes qui trouvaient un emploi conservaient un temps les APL, ce qui permettait une transition en douceur, avec plus de soutien financier. Aujourd'hui, dès l'emploi, les APL sont suspendues. Cela ne leur laisse pas le droit à l'erreur.

#### **Addictions**

Notamment, l'addiction aux jeux. C'est difficile de se lever le matin lorsque l'on a joué toute la nuit. L'addiction aux drogues et à l'alcool, cela continue, y compris chez les plus jeunes. Par exemple, un jeune qui travaille fume un joint sur son temps de pause, il est viré. Difficile de changer ses habitudes.

#### **Jeunes parents**

Il n'y a pas de solution pour les jeunes parents. Le CHRS n'est pas adapté. Il n'y a pas non plus de Centre maternel en Mayenne, alors que c'est une obligation d'en avoir un dans chaque département. Par exemple, des jeunes se sont rencontrés en CHRS, ils ont eu un enfant. La solution a été d'orienter la mère et l'enfant en centre maternel, en Sarthe, mais le père est resté en Mayenne. Depuis, l'enfant a été placé à l'ASE. Il y a donc besoin de solutions pour accompagner la parentalité de ces jeunes.

#### **Troubles psy**

Sur les troubles mentaux et les troubles psy, il n'y a pas de solutions non plus. Difficulté à échanger avec le milieu médical. On aurait parfois besoin d'informations pour accompagner au mieux les personnes. On rencontre des Maires de milieu rural désarmés face à la situation de jeunes sur leur commune. Un dispositif serait à imaginer pour partager un minimum d'informations sur la prise en charge des personnes en difficulté psychologiques ou mentale.

Des personnes sont orientées vers les CHRS qui n'ont pas été rencontrées ni entendues en face à face : le 115 ne fait plus d'entretiens, l'orientation se fait uniquement à partir de plateformes téléphoniques. Des problématiques psy ou mentale peuvent ne pas être détectées. Puis on découvre les problèmes en CHRS et nous n'avons pas les ressources pour les prendre en charge. Or, les

---

<sup>27</sup> <https://www.etic53.fr/>

institutions médicales se retranchent sur le secret professionnel. Il y a besoin d'un espace d'échanges et de confiance pour partager un minimum d'informations pour permettre la prise en charge.

## 4. RÉCAPITULATIF DÉMARCHES & CONTACTS CIBLÉS (depuis le 24 nov. 21)

### 4.1 Diffusions et retours des questionnaires

#### > Diffusion du questionnaire :

- Réseaux étudiants Nantes et Angers
- Réseau Maisons Familiales Rurales du 49

#### > Retours :

- Cinq questionnaires sur Angers.
- Attente des questionnaires du Réseau MFR 49.

#### > Démarches réalisées, et abouties :

- Valérie DUPREY, ex Directrice-adjointe, ASE 53. Via ASEA Mayenne. Entretien réalisé le 3 déc.
- M. LE CAPITAINE, Directeur COPAINVILLE et ETIC 53. Entretien réalisé le 22 déc.

#### > Démarches réalisées, restées sans réponses (ou réponse incertaine) :

##### SARTHE :

- Mmes JOLIVEAU et GUYARD, Action Logement 72, par téléphone, début novembre.
- Mmes JOLIVEAU, via LinkedIn, avec relance début décembre.
- M. LE CHARPENTIER, Directeur, ASE de la Sarthe, Mmes SUFFICE, ROMULUS, BUTET, BARRAULT et PONTASSE. Contacts depuis octobre. Questionnaire début novembre à M. LE CHARPENTIER. Relances en décembre.
- M. JEULIN, Directeur, Nelson Mandela 72. Depuis mi-octobre. Relances début décembre.
- M. LEVER, Directeur, Tarmac (gestionnaire SIAO 72). Depuis début octobre. Relance en déc.
- M. EKPO, Montjoie 72. Depuis sept. Questionnaire envoyé, relance début déc., retour le 05.01.

##### MAYENNE :

- Responsables ASE 53, demandes d'entretiens en octobre, plusieurs relances dont en décembre. Réponse par téléphone : « Demande en cours de traitement ».  
Réponse mail le 16 déc. de Mme HANAFI, renvoie vers Mme COLLET, Directrice FSL et M. COIGNARD, Directeur ASE. Demandes suivies, pas de réponse.
- M. ROSSIGNOL, Directeur, Les Deux Rives (gestionnaire SIAO 53 et Association Revivre). Depuis mi-octobre. Relances début décembre.

##### LOIRE-ATLANTIQUE :

- Entretien collectif via REPAIRS 44, accueil favorable de la proposition lors de l'enquête qualitative, puis l'association a finalement décliné la proposition.

### 4.2 Nouvelles structures contactées

#### Établissements contactés par questionnaire

18 Services/établissements contactés précédemment (cf. Tableau, p. 5 du DT)

|                                                                               |     |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----|
| ADIL 53 (Agence départementale d'information sur le logement)                 | 53  |
| ADIL 72                                                                       | 72  |
| COPAINVILLE 53, Catherine SAUDRAIS, Responsable hébergement                   | 53  |
| CLLAJ Pays de la Loire (Comité local logement autonome des jeunes)            | PDL |
| Fondation l'Abbé Pierre 53                                                    | 53  |
| La Sauvegarde 72 - INALTA                                                     | 72  |
| Maison des adolescents 53                                                     | 53  |
| Mission Locale 72                                                             | 72  |
| Service Décrochage et insertion professionnelle de la Région, Élodie MARCHAND | PDL |
| Université d'Angers, Laurent BORDET, vice-président vie des campus            | 49  |
| URHAJ (Union régionale pour l'habitat des jeunes)                             | PDL |

#### Personnes interrogées par questionnaire

|                                                  |    |
|--------------------------------------------------|----|
| 26 étudiants Nantais, Restaurant du CROUS        | 44 |
| 40 étudiants de l'UCO                            | 49 |
| MFR, pas de retour                               | 53 |
| 10 étudiants ARIFTS, site Nantais, pas de retour | 44 |

## 5. EXEMPLAIRE DU QUESTIONNAIRE JEUNES

Ce questionnaire demande moins de 10 minutes pour y répondre, merci par avance.

Le service recherche de l'ARIFTS et les UDAF des Pays de Loire réalisent un diagnostic sur l'Insertion des Jeunes par le Logement.

Ce diagnostic s'inscrit dans le cadre du *Plan de Lutte contre la pauvreté*, lancé en 2018 où différents acteurs ont été appelés à proposer des expérimentations pour réduire les inégalités. Il vise à identifier les besoins des jeunes en matière d'accès au logement sur notre région.

De septembre à décembre 2021, les enquêteurs du service recherche de l'ARIFTS ont donc rencontré des institutions et des associations de la région pour dresser un état des lieux des actions, dispositifs et acteurs qui s'impliquent pour le logement des jeunes. Plus de 50 entretiens ont été réalisés et des analyses documentaires d'ouvrages, de rapports et d'articles.

Ce questionnaire va permettre de compléter nos résultats avec des données provenant directement du public concerné (18-25 ans). L'objectif est de mieux connaître les jeunes ligériens dans leur diversité et de mieux en appréhender les réalités de vie quotidienne.

Nous vous proposons ainsi de répondre à quelques questions permettant : d'identifier votre profil, de mesurer votre rapport au logement et à la gestion de votre budget.

Cette démarche est entièrement anonyme et notre enquête réalisée dans le strict respect de la confidentialité des réponses.

Les résultats définitifs de ce diagnostic seront disponibles auprès des UDAF des Pays de la Loire en début d'année 2022.

Vous pouvez cocher les cases, rayer les réponses inutiles, surligner les bonnes réponses.

1 / À quelle tranche d'âge appartenez-vous ? (Une seule réponse possible) :

- 15-17 ans ☐
- 18-20 ans ☐
- 21-24 ans ☐
- 25 et plus ☐

2 / Quel est votre genre ? (Une seule réponse possible) :

- Masculin ☐
- Féminin ☐
- Non renseigné ☐

3 / Quel est votre statut ? (Plusieurs réponses possibles) :

- Lycéen ☐
- Etudiant ☐
- En formation professionnelle ☐
- Salarié ☐
- Sans activité ☐
- Autre, précisez : ☐

4 / Si vous êtes étudiant (plusieurs réponses possibles) :

- Vous avez une bourse ☐
  - Vous travaillez ☐
  - Autre, précisez ☐
- .....
- .....

5 / Quelle est votre situation maritale ? (Plusieurs réponses possibles) :

- Célibataire ☐
- En couple (ni pacsé, ni marié) ☐
- Pacsé ☐
- Marié ☐
- Avec enfants ☐
- Sans enfants ☐

6 / Vous habitez ? (Une seule réponse possible) :

- Chez vos parents ☐
  - Dans un logement personnel ☐
  - Chez vos parents le WE et dans un logement étudiant en semaine ☐
  - En colocation ☐
  - Chez un tiers ☐
  - Autre, précisez ☐
- .....
- .....
- .....

Si vous habitez dans un logement personnel

7 / Dans quel département habitez-vous ? (Une seule réponse possible) :

- 44 ☐
- 49 ☐
- 85 ☐
- 53 ☐
- 72 ☐

8 / Depuis combien de temps habitez-vous dans ce logement ? (Une seule réponse possible) :

- Moins de six mois ☐
- Entre six mois et moins d'un an ☐
- Entre un et deux ans ☐
- Plus de deux ans ☐

9 / Combien de temps pensez-vous rester dans ce logement ? (Une seule réponse possible) :

- Moins de six mois ☐
- Entre six mois et moins d'un an ☐
- Entre un et deux ans ☐
- Plus de deux ans ☐
- Je ne sais pas ☐

10 / Combien de temps pensez-vous rester dans ce logement, pourquoi ?

.....

.....

11 / Quelle est la durée de votre déplacement entre votre logement et votre lieu de formation ou de travail ? (Une seule réponse possible)

- Moins de 15 minutes ☐
- Entre 15 minutes et 30 minutes ☐
- Entre 30 minutes et une heure ☐
- Entre une heure et deux heures ☐
- Plus de deux heures ☐

12 / Comment vous déplacez-vous entre votre logement et votre lieu de formation ou de travail ? (Plusieurs réponses possibles)

- A pied ☐
- Vélo / Trottinette / ... ☐
- Transports en commun ☐
- Voiture / Moto ☐
- Autre précisez ☐

.....

.....

13 / Comment avez-vous accédé à votre logement actuel ? (Plusieurs réponses possibles) :

- Par le biais de mes parents ☐
- Par une démarche personnelle ☐
- Par l'intermédiaire d'un tiers autre que mes parents ☐
- Autre, précisez ☐

.....

.....

14 / Avez-vous éprouvé des difficultés pour l'accès à ce logement ? (Une seule réponse possible) :

- Oui ☐
- Non ☐

15 / Si oui lesquelles ? :

.....

.....

.....

16 / Rencontrez-vous des difficultés, au quotidien, liées à votre logement ? (Une seule réponse pour chaque modalité) :

|                   | Fréquemment              | Parfois                  | Rarement                 | Jamais                   |
|-------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Administratives : | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

|                                              |                          |                          |                          |                          |
|----------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Financières :                                | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Relationnelles (co-occupants ou voisinage) : | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Entretiens (ménage, réparations...) :        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

17 / Rencontrez-vous d'autres difficultés liées au logement ? (Une seule réponse possible) :

Oui ☐

Non ☐

18 / Si oui, lesquelles ? :

.....

.....

19 / Êtes-vous accompagné par une institution ou une structure pour faire face à vos difficultés quotidiennes ? (Une seule réponse possible) :

Oui ☐

Non ☐

20 / Si oui, par quelle institution ou association êtes-vous accompagné ? :

.....

.....

21 / Si oui, pour quelle raison êtes-vous accompagné ?

.....

.....

22 / Quel est votre budget personnel mensuel ? (Une seule réponse possible) :

Moins de 200 € ☐

200 à 399€ ☐

400 à 599€ ☐

600 à 899€ ☐

900€ et plus ☐

23 / De quoi est composé votre budget mensuel en termes de ressources (plusieurs réponses possibles) :

Aide de mes parents ☐

Activité salariée (je travaille) ☐

Aides publiques liées au logement (APL, etc.) ☐

Aides sociales (CAF, Pôle emploi, ...) ☐

Autre, précisez ☐

.....

.....

24 / À quoi est consacré votre budget personnel mensuellement ? (1 pour les dépenses les plus élevées à 9 pour les dépenses les moins élevées) :

Logement (loyer et charge, assurance logement) .....

Énergie (gaz, eau, électricité, ...) .....

Alimentation .....

Transport et mobilité (dont véhicule personnel et assurance) .....

Frais liés aux études (inscription, équipement, ...) .....

Téléphonie et Internet .....

Sport .....

Culture et Loisirs .....

Autre, précisez .....

.....  
.....  
.....  
25 / Auriez-vous d'autres choses à dire relatives à votre situation personnelle ? :

.....  
.....  
.....  
Merci pour votre participation.